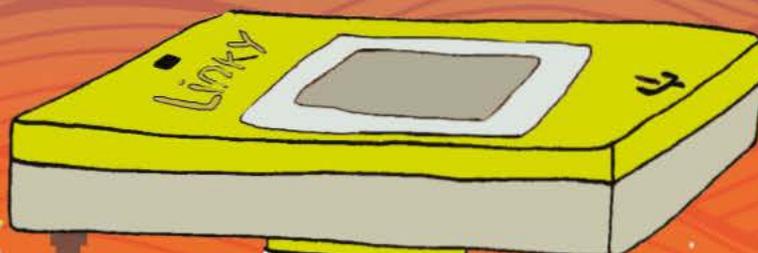
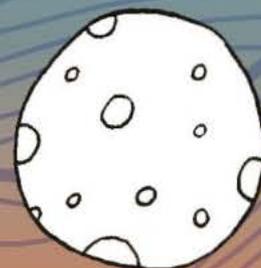


0 % PUB  
100 % LIBRE

# LINKY L'ONDE DE TROP

QUELS RISQUES, QUELLES SOLUTIONS ?



**ASTHME, ECZÉMA,  
ALLERGIES**

UNE THÉRAPIE DOUCE

ÉDITION FRANÇAISE

M 03806 - 117 - F: 7,90 € - RD



France : 7,90 € • Dom : 9,40 € • Polynésie : 11,00 XPF • Belgique / Luxembourg / Espagne : 8,50 € • Suisse : 13 CHF • Canada : 14 CAD • MAR : 20 MAD • TUN : 11,00 DT

**SOCIÉTÉ**

LA SPIRITUALITÉ LAÏQUE AU  
SECOURS DE L'HUMANITÉ ?

**CARTES ANCIENNES**  
L'ENQUÊTE CONTINUE

**EXTRATERRITORIALITÉ**  
COMMENT LES USA NOUS EN \*\*

**ROUGEOLE**  
LA GRANDE DÉSINFORMATION

## POURQUOI NEXUS?

Au-delà de toute idéologie politique et religieuse, *NEXUS* – qui signifie en latin: lien, entrelacs des causes et des effets; aussi employé dans la langue de Shakespeare pour désigner un réseau informel de personnes – considère les crises majeures qui défient nos sociétés comme autant d'opportunités de changement. Nous avons le choix soit d'entretenir le semblant de consensus qui nous conduit dans le mur, soit de sortir du cadre, de bousculer les dogmes, de dénoncer les grandes mystifications, de revisiter les concepts établis. C'est cette dernière option que *NEXUS* retient pour participer, à son échelle, à une compréhension plus vaste de notre époque et de ses enjeux.

C'est pour tous ceux qui partagent cette envie d'une information libre – quitte à être inquiétante – que *NEXUS* s'efforce de documenter au mieux ces révélations, ces découvertes, ces innovations et ces initiatives qui dérangent.

*NEXUS* ne soutient en aucun cas l'expérimentation animale, même si certaines études citées dans ses pages y font référence. Quant aux informations relatives à la santé, elles sont délivrées à titre indicatif et ne sauraient tenir lieu de consultation médicale.

## POURQUOI SANS PUB?

Véritable exception dans la presse, *NEXUS* est, et restera, sans publicité, garantie de son indépendance. *NEXUS* est libre de tout pouvoir politique et financier, ce qui lui permet de traiter de tous les sujets sans restriction ni compromission. *NEXUS* est un magazine qui ne vit que pour et par ses lecteurs. C'est sa fierté, son gage de qualité. Grâce à vous, la liberté d'information peut continuer d'exister. Merci et bonne lecture !

Vous voulez enquêter  
pour *NEXUS*?  
Contactez la rédaction:  
[redactionenchef@nexus.fr](mailto:redactionenchef@nexus.fr)



## L'ÉQUIPE



Sylvie Gojard-Gérard  
Rédactrice en chef



Marc Daoud  
Directeur de la publication



Kim-Anh Lim  
Rédactrice en chef adjointe



Mohamed Kotbi  
Directeur de la communication



David Wipf  
Directeur artistique, graphiste



Denis Cachon  
Réviseur-correcteur



Sophie Boille  
Correctrice

## ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO



Armelle Basck-Le Boudec



Senta Depuydt



Maxence Layet



Edouard Ballot



Isabelle Capitant de Villebonne



Sarah Ulrici

# Édito

« **C**ueille le fruit, mais n'exige rien de l'arbre. » Cette phrase m'accompagne depuis un moment. Et si nous apprenions à ne plus rien exiger de l'extérieur, des autres, ni de nous-mêmes ? Ça paraît fou de dire cela alors que l'époque nous impose, de l'enfance jusqu'à l'âge l'adulte, tellement de performance, de dépassement de soi, de progrès, d'apprentissage, d'énergie à fournir – pour « évoluer » et « gagner sa vie » – qu'il semble inconcevable de se contenter de ce que l'on est, pire, de s'en réjouir ! Et c'est pourtant ce que nous vous proposons de découvrir dans ce numéro d'été qui aborde le thème du dépouillement personnel. Fini de se « développer » pour atteindre le bonheur ! Le temps est venu d'honorer la présence à soi en se débarrassant de ses masques, et de revenir à soi-même, d'en apprécier la réalité et les contours, et de retrouver une paix intérieure pérenne et inconditionnelle. Notre journaliste a franchi le pas et nous livre un retour d'expérience aussi étincelant qu'enrichissant. Apprêtez-vous à vivre un véritable et profond bouleversement. Vous êtes magnifique, tel que vous êtes ! Eh oui, c'est (presque) aussi simple que cela.

Ce qui l'est moins, c'est de trouver des solutions au Linky que des millions de Français ne veulent pas, ne veulent plus. Comment se préserver chez soi du flux incessant des ondes qui nous entourent et nous traversent, émises par toutes les machines environnantes : téléphones, box wifi, antennes relais. Le principe de précaution ne pèse jamais très lourd face aux intérêts financiers...

C'est cette même logique qui pousse les marchands de vaccins à multiplier leurs efforts pour nous convaincre de l'imminence d'épidémies majeures. C'est ce que nous démontrons dans notre article sur la rougeole.

Autre histoire de gros sous avec l'affaire Alstom, un cas d'école qui montre comment les États-Unis, avec leur application de l'extraterritorialité, prennent le pouvoir sur des sociétés étrangères afin d'éliminer la concurrence et s'emparer des marchés.

Retrouvez aussi dans ce numéro la deuxième partie consacrée aux cartes anciennes et leurs incroyables anomalies, qui ne manqueront pas de vous interpellier sur l'histoire officielle de l'humanité.

Et bien d'autres sujets passionnants qui portent un regard différent sur notre société et sur notre rapport au monde. *NEXUS* vous emmène toujours plus loin dans ce voyage !

Très belle lecture estivale à toutes et à tous !

Marc Daoud

Édité par :

**Éditions MGMP**

22, rue Pasteur

92380 Garches

Tél : 01 47 41 35 61

www.nexus.fr

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**

Marc Daoud

marcdaoud@nexus.fr

**RÉDACTRICE EN CHEF**

Sylvie Gojard-Gérard

redactionenchef@nexus.fr

**RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE**

Kim-Anh Lim

redaction@nexus.fr

**DIRECTEUR ARTISTIQUE**

**GRAPHISTE**

David Wipf

dav.wipf@gmail.com

**CORRECTEURS**

Denis Cachon

Sophie Boille

**DIRECTEUR**

**DE LA COMMUNICATION**

Mohamed Kotbi

mkotbi@nexus.fr

**ABONNEMENTS**

Mohamed Kotbi

secretariat@nexus.fr

**ILLUSTRATION DE COUVERTURE**

Sarah Ulrici

Dépôt légal avril 1999

ISSN : 1296-633x

N° CPPAP : 0722 K 78880

Distribution France

Presstalis

City Presse Diffusion

LA REPRODUCTION DES ARTICLES

DE *NEXUS* EST SOUMISE À

AUTORISATION DE LA RÉDACTION.

**Aubin**  
IMPRIMEUR  
Chemin des Deux Croix  
BP 19 - 86240 LIGUGE



## COMPTEURS LINKY : COMMENT S'EN PROTÉGER ?

**M**algré une opposition citoyenne croissante, le déploiement du Linky se poursuit. Quels sont les risques électromagnétiques connus ? Que faire une fois les Linky installés ? D'ingénieurs électroniciens ont développé des filtres « anti-Linky » pour réduire les risques sanitaires et techniques. En quoi ces filtres consistent-ils ? Quelles sont les preuves de leur efficacité ? Notre spécialiste des ondes a mené l'enquête.

- p. 4 \_\_\_\_\_ *Courrier des lecteurs*
- p. 8 \_\_\_\_\_ *En bref...*
- \_\_\_\_\_ *L'actualité vue par NEXUS*
- p. 106 \_\_\_\_\_ *NEXUS a lu pour vous*
- p. 110 \_\_\_\_\_ *Index thématique*
- p. 112 \_\_\_\_\_ *Bon de commande*

14 > DIFFAMATION



## WIKIPÉDIA VEUT ME TUER

MISE À JOUR

Impossible de faire entendre à l'encyclopédie en ligne que nous ne sommes pas celui qu'elle décrit. La justice saura-t-elle rétablir la vérité ?



## 16 > NON MERCI, PRÉSIDENTS TRUMP ET MACRON, LA GUERRE JE N'EN VEUX PAS

La France peut-elle dire non à une guerre décidée par les États-Unis alors que son économie est soumise à l'extraterritorialité des lois américaines ? Décryptage, à travers l'affaire Alstom, d'un scandale d'État où se mêlent corruption, iniquité et entre-soi.



## 32 > INONDATIONS : UN HÉRITAGE DES « TRENTE GLORIEUSES »

La moitié des zones humides a disparu en France entre 1960 et 1990, tandis que le nombre et l'intensité des inondations ne cessent de croître. Comment en est-on arrivé là ?



## 38> ROUGEOLE, FAUT-IL CRAINDRE LES NOUVELLES ÉPIDÉMIES ?

C'est ce que voudraient nous faire croire les autorités de santé. À y regarder de plus près, s'il survenait de telles épidémies, ce ne serait pas à cause de la baisse de la couverture vaccinale, mais bien des campagnes de vaccination elles-mêmes...



## 78> UNE SPIRITUALITÉ LAÏQUE... POUR QUOI FAIRE ?

Quelle spiritualité pour éviter le chaos ? Réponses avec Jocelin Morisson, auteur de *L'Ultime Convergence*.



## 50> UNE HISTOIRE D'OS CONTRE L'ASTHME, LES ALLERGIES, L'ECZÉMA...

Et s'il y avait d'autres réponses contre l'asthme que les aérosols ou la traque aux allergènes ?

C'est ce qu'a découvert Jacques Gesret avec un protocole aux résultats étonnants.



## 86> GREGORY MUTOMBO OU LA PRÉSENCE À SOI

Honorer la présence à Soi est un acte de courage qui allie honnêteté avec soi-même et dépouillement. Cette voie directe partagée par Gregory transmute nos mémoires et notre regard. Témoignages.



## 68> LE GRAAL DU GRAIN ET DU PAIN PARFAITS

Au cœur de la vallée du Tarn, à la croisée du visible et du non-visible, rencontre avec Jacques Antonin, paysan-boulangier céleste.



## 96> QUAND LES CARTES ANCIENNES RACONTENT UNE AUTRE HISTOIRE DE L'HUMANITÉ (2<sup>E</sup> PARTIE)

Continuons notre voyage dans l'univers mystérieux des cartes anciennes et leurs incroyables « anomalies ».

## PROTÉODIES EN SANTÉ HUMAINE : NE PAS SE TROMPER DE DÉMARCHE

L'écoute d'une protéodie pour aider à la prévention des caries dentaires ? Dans *NEXUS* de mai-juin, un article propose de faire l'essai, en complément des soins habituels. Pour notre part, nous déconseillons cet essai. Voici pourquoi.

L'article de Claude Touzet est clair et concis. Merci pour cet éclairage : il est toujours encourageant de voir que ce travail suscite l'intérêt.

Nous nous sentons donc encouragés à apporter quelques éléments de compréhension supplémentaires, importants dans la perspective d'une utilisation des protéodies en santé humaine.

Ce qui est en question est la mise en ligne d'une protéodie, sur un site Internet auquel renvoie cet article.

En substance, oui à l'utilisation des protéodies pour chercher à améliorer nos équilibres biologiques (et psychiques) : en tout cas le potentiel existe. Mais il ne nous semble vraiment pas souhaitable de mettre en libre accès sur Internet des protéodies correspondant à des protéines humaines, ou pouvant interférer avec des protéines humaines.

Rappelons que le code génodique et les protéodies qui en sont issues sont couverts par un droit d'auteur, lequel prévoit un droit moral dont nous nous réclamons ici pour sécuriser leur utilisation.

La beauté du procédé est qu'il permettrait à chacun une certaine appropriation de sa santé. Néanmoins, c'est aussi un procédé qui s'apprend – qui « s'apprivoise », au sens donné à ce terme par *Le Petit Prince*.

Le problème n'est donc pas le libre accès à des protéodies, mais leur apprentissage, que la mise en ligne d'un enregistrement brut n'inclut pas.

Il se trouve que la protéodie proposée, faite pour inhiber la synthèse de la lactate déshydrogénase (LDH : enzyme produisant de l'acide lactique, qui dégrade l'émail des dents) de *S. mutans* (bactérie de la flore buccale),

illustre de façon exemplaire au moins un type de précaution à prendre avec les protéodies.

Le travail sur les suites de fréquences associées aux séquences d'acides aminés, montre que les synthèses de différentes protéines pourraient se co-réguler entre elles, positivement ou négativement, par des fragments de séquences qui, sur le plan vibratoire, s'amplifient mutuellement ou s'annulent mutuellement.

La conséquence est simple : réguler la synthèse d'une protéine par la protéodie correspondante peut signifier en réguler plusieurs.

Dans le cas présent, la LDH de *S. mutans* présente des homologies « musicales » étroites avec la LDH humaine, dont le taux est un marqueur diagnostique dans un certain nombre de pathologies (dont l'infarctus du myocarde).

Existe-t-il un risque, par l'écoute inconsidérée de la protéodie inhibitrice de la LDH de *S. mutans*, de fausser un éventuel diagnostic ? Voire, si la LDH humaine n'était pas qu'un marqueur mais un facteur physiopathologique, un risque de précipiter un événement cardiovasculaire ?

En tout cas, ces homologies sont un risque de principe, qui exclut la diffusion « à l'aveugle », si l'on peut dire, à un grand nombre de personnes que l'on ne connaît pas.

La LDH de *S. mutans* est une protéodie que, précisément, on choisirait de ne pas mettre en ligne. Et c'est pourquoi nous déconseillons cette écoute.

Bien sûr, la question des protéodies pour la santé humaine est importante, et l'article de Claude Touzet a le mérite de l'aborder.

Historiquement, la question remonte au début des années 90 : fallait-il publier des partitions et des enregistrements de protéodies de protéines humaines ?

À l'époque, cette voie n'a pas été retenue tant les incertitudes étaient grandes, aussi bien sur le versant du risque que sur celui du bénéfice. Le choix a alors été fait de se tourner vers les





végétaux : c'était un moyen d'apprendre, et le plus éthique qui se présentait.

La R&D a été longue (c'est le propre du développement durable), mais la société Genodics montre depuis dix ans un bénéfice des protéodies dans la viticulture, le maraîchage et l'arboriculture.

S'il s'agit maintenant de la santé humaine, les besoins techniques (par exemple, la recherche des homologues) sont les mêmes que pour les applications agricoles.

Mais par rapport à l'agriculture, il y a cette possibilité supplémentaire qu'est le ressenti, en soi, d'une résonance avec telle ou telle protéodie.

Il s'agit d'une sensation assez subtile, surprenante, d'une reconnaissance de soi dans la protéodie : même si on ne la trouve pas « belle » à proprement parler, telle protéodie nous « intéresse », nous concerne et littéralement nous retient, alors que telle autre nous laisse indifférent, voire nous insupporte. Et naturellement, cette dernière, il ne faut pas s'y exposer.

Avant de confier une protéodie à une personne inexpérimentée, il faut donc effectuer des tests : proposer un éventail de protéodies métaboliquement plausibles dans le cas de cette personne, bien écouter ses réactions, et lui faire prendre conscience que ses réactions lui sont des repères, devant guider l'utilisation qu'elle en fera.

Et c'est donc cette expérience et cet apprentissage de soi qui sont nécessaires avant toute banalisation des protéodies.

Pour le moment, nous n'avons guère trouvé d'autre façon de procéder qu'une sorte de compagnonnage. Mais la transmission de ce savoir-faire gagnerait certainement à s'opérer dans un cadre plus formalisé. On peut notamment penser au cadre d'une fondation.

**Le Réseau associatif de chercheurs indépendants (RACH)**  
(<http://genodics.net/rachi/rachi.htm>)

## ÉVALUER LES PROTÉODIES EN SANTÉ HUMAINE

Pourrait-on, par exemple, par des tests d'écoute, distinguer les personnes chez qui *S. mutans* prolifère à l'excès, et comporte un risque cariogène, des personnes à qui l'exposition à la protéodie ferait simplement courir un risque de principe parfaitement inutile ? C'est en tout cas notre piste de travail. S'agissant de l'évaluation des protéodies, autre préalable à leur large utilisation en santé humaine, quelques initiatives ont été prises sur des groupes de volontaires, informés et intéressés, présentant un même symptôme. Ces initiatives n'ont certes pas la rigueur d'essais thérapeutiques, mais elles montrent au moins que les protéodies ne sont pas incompatibles avec un environnement institutionnel.

Nous souhaitons naturellement que ce processus d'évaluation soit approfondi. Nous n'avons pas le pouvoir de décider d'essais en santé, mais par notre expérience, nous avons les moyens d'en optimiser le rapport bénéfice/risque.

### Trois réflexions

- Il ne s'agirait pas d'évaluer telle protéodie prescrite dans telle indication (par exemple, la LDH de *S. mutans* contre la carie dentaire), mais d'évaluer la ou les protéodies que peut reconnaître et choisir chaque personne, dans un éventail correspondant à des protéines métaboliquement envisageables dans l'indication (après recherche des homologues « musicales », et exclusion de protéodies pouvant présenter un risque). « À l'écoute, cette protéodie me parle, et telle autre non » : il n'y a finalement que la personne intéressée qui puisse le dire.

Ce qui devrait être évalué, et de la manière la plus objective possible, c'est donc le bénéfice des protéodies qu'un sujet peut intégrer dans sa propre existence.

- Pour éviter le risque de « perte de chance » par rapport aux soins standards, un essai devrait être mené en association avec des professionnels de ces soins (médecins en médecine, dentistes en dentaire, kinés en kiné, etc.).

- Enfin, la notion même d'essai suppose des critères déclarés et des résultats évaluables.

## PROTÉODIES, TOUJOURS !

Bonjour *NEXUS* !

Scientifique de formation, et de métier, j'ai toujours beaucoup de plaisir à lire *NEXUS* qui a le mérite de me ramener à mes passions d'origine et de bousculer les limites des conventions quotidiennes, tellement frustrantes.

Vous avez donc toute ma considération pour la qualité de votre travail et la persévérance dont vous faites preuve année après année. Chapeau !

J'ai donc entrepris de lire avec enthousiasme la « brève » du n° 116 portant sur « Les protéodies contre les caries ».

Enthousiasme qui s'est rapidement transformé en consternation !

Les points cités dans cette brève sont pour la plupart parfaitement exacts et parfaitement documentés (les références citées sont correctes). Mais le principe même du décodage de la protéodie (transformation de la suite d'acides aminés en une mélodie) comme de son mode d'utilisation sont erronés et inapplicables en l'état. Cette brève porte préjudice à cette discipline prometteuse qu'est la génodique. Je ne peux pas imaginer que ce fut votre intention en le publiant.

Personnellement, j'ai fait connaissance avec les protéodies en 2006. Tellement bouleversée par la profondeur du sujet, j'ai contacté Joël Sternheimer pour lui transmettre mon émerveillement et le remercier pour sa contribution à la connaissance de la Vie. Puis j'ai assisté à ses conférences, ainsi qu'à un stage de formation d'une semaine pour mieux comprendre le sujet. Et enfin, en 2008, j'ai participé à une formation approfondie animée par Jean-Marie Baumier. Cette formation s'étalait sur plusieurs mois de façon à approfondir les fondements théoriques, mais surtout à apprendre à utiliser les protéodies sans risque, ni pour moi, ni pour mon entourage.

À l'usage, j'ai pu en vérifier l'efficacité immédiate, surprenante – je me souviens en particulier d'aphtes douloureux disparus quasi instantanément après quelques secondes d'écoute, ou encore de candidoses progressivement maîtrisées sans l'aide d'antifongiques. Mais j'ai aussi été confrontée à des écoutes de protéodies qui auraient assurément dû être suivies d'effets, car correspondant exactement à une bactérie ou à un virus supposés présents, sans aucun résultat (c'est-à-dire avec des protéodies qui se révélaient insupportables à écouter). Pour quelle raison ? Est-ce que la croissance, quelque peu gênante, de ces bactéries n'était pas finalement en train de me protéger de problèmes encore plus pénalisants (croissance d'une tumeur ? de polypes susceptibles de dégénérer ?...). L'affection caractérisée pouvait-elle être causée par d'autres microorganismes ? Est-ce que mon propre corps, s'appuyant sur des équilibres construits au fil des millénaires, ne savait pas ce qu'il faisait en permettant à ces « pathogènes » de se développer ?... Ne serait-il pas sage de déposer enfin les armes (antibiotiques et autres –cides en tous genres) et d'apprendre à dialoguer avec nos commensaux, nos symbiotes, plutôt que de chercher à les éradiquer ?

De la même façon qu'un gène entre en général dans la fabrication de nombreuses protéines, l'écoute d'une seule protéodie, pendant « 5 à 10 minutes ! » ne permet pas d'éradiquer (!) un germe, aussi bien identifié soit-il. Les mécanismes sont loin d'être aussi simples, aussi « mécanistes » que cela.

Ces quelques réflexions, réactions à chaud, ne portent que sur une toute petite part de l'immense domaine de la génodique. D'expérience, je constate qu'il est souvent tentant de simplifier à l'extrême toutes les sciences, pour en attendre des résultats prévisibles qui « marchent » dans tous les cas. Un peu comme on le ferait avec... la médecine allopathique ou la mécanique. C'est rassurant. Mais par pitié, pas dans *NEXUS* ! Le Vivant est tellement plus subtil !

Un des aspects fondamentaux et bouleversants que m'ont fait toucher du doigt les formations aux protéodies, est la notion de Sujet. Insondable ! Diamétralement opposée à la démarche mécaniste décrite dans votre brève du n°116 (je caricature à peine). Seul l'individu qui les utilise peut déterminer si telle ou telle protéodie lui est bénéfique ou pas, à un instant donné. Et ce, quels que soient les résultats d'analyses biologiques ou l'avis de son thérapeute, ou encore l'idée qu'il s'en fait...

Et partant du principe que tout repose sur la génétique, que dire des espoirs suscités par un texte de ce type qui pourrait laisser penser qu'en connaissant LA protéine impliquée dans un dysfonctionnement, il suffirait de la traduire en notes (quel timbre ? quel tempo ?) et qu'une écoute de quelques minutes par jour ferait disparaître une tumeur, fonctionner à nouveau une thyroïde poussive, ou encore repousser des cheveux ?...

Il serait irresponsable que vous laissiez de telles approximations se répandre, au risque de discréditer la génodique et ses applications futures.

Il m'est impossible de vous développer ce sujet fondamental et passionnant en quelques lignes, je n'en ai d'ailleurs pas la capacité, aussi je vous recommande de contacter directement Jean-Marie Baumier (<https://baumier.net>), seul formateur habilité par Joël Sternheimer à ma connaissance, qui se fera certainement un plaisir de rédiger un texte plus proche de la réalité de la pratique des protéodies.

Cordialement, et avec tous les encouragements.

**Christine**

### LA RÉPONSE DE *NEXUS*

La rédaction présente ses excuses à toutes les personnes auxquelles cet article aurait pu nuire d'une manière ou d'une autre et vous remercie chaleureusement d'avoir pris la peine d'apporter ces rectificatifs. Nous avons traité du sujet des protéodies à plusieurs reprises (numéros 67, 109, 110) et c'est donc un sujet qui nous tient à cœur. Jean-Marie Baumier est entré en contact avec nous et nous a envoyé un texte extrêmement intéressant, mais malheureusement trop long pour être intégré dans ce numéro. Aussi, nous reviendrons sans doute très prochainement sur ce sujet.

## CIRCUIT SURUNITAIRE : UN CANULAR ?

Je suis lecteur de *NEXUS* depuis le n° 12. Je reviens à propos d'un schéma électronique de réalisation d'un circuit surunitaire publié en page 5 du n° 116. Je suis d'accord sur le fait qu'il faille faire des recherches intensives sur ce sujet, quoique la physique classique réfute le principe de fonctionnement, mais bon... il y a peut-être d'autres physiques ? Je m'étonne quand même que votre journal publie un article non signé sur un schéma que l'auteur n'a pas expérimenté ! D'autant que le titre du montage est suivi d'un point d'interrogation... Il est proposé deux transformateurs ferrite, quelle ferrite pour quelle fréquence ? Quel diamètre de fil bobiné sur chaque ferrite pour quel courant ? Il est bien entendu que la sortie du circuit est du courant continu : pour quelle tension ? Quelle puissance d'entrée pour quelle puissance de sortie (rapport surunitaire) ? Que dire de la crédibilité de votre journal ? Ou alors serait-ce un canular ? Que cela n'empêche pas les électroniciens de génie de continuer à plancher sur le problème, nous avons besoin d'énergie. Et que cela n'empêche pas *NEXUS* de publier des montages vérifiés. Bien à vous tous.

**Gérard P.**

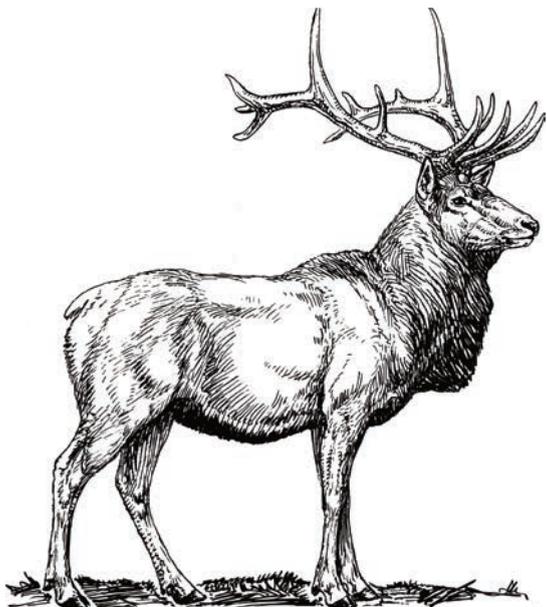
### LA RÉPONSE DE *NEXUS*

Bonjour et merci pour votre message, qui montre la valeur que vous accordez à notre crédibilité. Nous attirons votre attention sur le fait que ce texte n'est pas un article, mais un courrier de lecteur. Il n'est donc pas le fruit d'un travail de journalisme, mais le résultat de la demande d'un lecteur, de longue date comme vous, de partager sa réflexion. Nous l'avons donc publié davantage comme une reconnaissance de sa bonne volonté et une incitation à tout lecteur qui le souhaite d'explorer sa piste. D'autres lecteurs ont réagi à ce courrier. Certains ont pris la peine de commencer des tests, et ont mis en évidence les failles du dispositif. Nous ne pouvons pas publier ici toutes ces réponses, mais nous les remercions chaleureusement de nous en avoir fait part, et nous les transmettons à l'auteur.

## ● ENVIRONNEMENT

# NE ME MANGE PAS SI TU M'ATTRAPES !

C'est officiel, le gibier de nos forêts est intoxiqué, au point qu'il est conseillé d'en consommer avec beaucoup de modération.



L'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a rendu le 15 mars dernier un avis relatif au risque sanitaire lié à la consommation de gibier au regard de certains contaminants chimiques environnementaux. Il en ressort que notre gibier a vraiment de quoi se plaindre, même si l'avis en question peut lui sauver la peau en décourageant les chasseurs.

En effet, le gibier chassé sur le territoire français par les 1 200 000 chasseurs répertoriés en 2016 est exposé aux nombreux contaminants chimiques présents dans les sols, l'air, les eaux et la

végétation de son environnement. Les conclusions ne portent que sur les contaminants pris en compte dans les plans de contrôle du gibier mis en œuvre par la Direction générale de l'alimentation (DGAl) depuis 2007, à savoir le plomb, le cadmium, les dioxines/furanes et les PCB, mais elles sont suffisamment alarmantes pour que l'agence recommande de limiter la consommation de grand gibier sauvage à une fréquence occasionnelle (de l'ordre de trois fois par an), et de l'éviter aux femmes en âge de procréer et aux enfants !

<https://www.anses.fr/fr/system/files/ERCA2015SA0109.pdf>

## LA NATURE A DES DROITS

Au début de cette année, est né [www.droitsdelanature.com](http://www.droitsdelanature.com), un « espace d'information, d'analyse et d'expertise sur les Droits de la Nature », dont Nicolas Blain est le fondateur. Il s'agit du premier site web francophone exclusivement dédié auxdits droits.

Pour mieux saisir l'importance de ce site et des actions qu'il promeut, jetez un coup d'œil sur le tableau qui présente les différences entre droit de l'environnement et droits de la nature : <https://droitsdelanature.com/droit-environnement-et-droits-nature>.

## LE « PLOGGING », VOUS CONNAISSEZ ?

Contraction de *plocka upp* (« ramasser », en suédois) et de « jogging », le plogging consiste à faire son jogging (ou sa marche nordique, ou sa marche déambulatoire !) tout en ramassant les débris qui traînent ici et là. « Un corps sain dans un environnement sain », telle est la devise des ploggeurs.

Le concept n'est pas nouveau, mais les Suédois l'ont remis au goût du jour. Des associations sont nées, spécialisées dans ce nouveau sport. La plus connue d'entre elles, Run Eco Team ([www.runecoteam.fr](http://www.runecoteam.fr)) annonce collecter quelque 20 tonnes de déchets par semaine. Elle est soutenue, entre autres personnalités, par Mark Zuckerberg et le Prince Albert II de Monaco, mais si vous préférez plus d'isolement, n'hésitez pas à profiter de l'été pour plogguer tranquille dans un parc, en forêt ou sur la plage ; une bonne volonté en entraînant une autre...



## ● LANCEUR D'ALERTE

# LE PROFESSEUR HUMBERT CONDAMNÉ

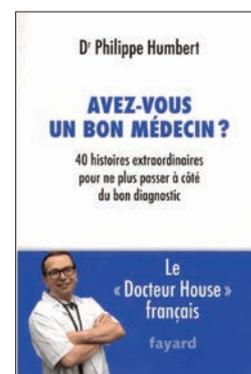
L'ancien chef du service dermatologie du CHU de Besançon paie cher le fait d'avoir dénoncé abus et maltraitements dans ce service.

La chambre disciplinaire de l'Ordre régional des médecins a suspendu pour un an, dont six mois avec sursis, l'ancien chef du service de dermatologie du CHU de Besançon (Doubs), le professeur Philippe Humbert. Celui-ci a fait appel, la décision est donc suspendue, tout comme l'émission médicale hebdomadaire que le professeur animait depuis plusieurs semaines sur France Bleu Besançon. La radio met « fin temporairement aux émissions tout en l'assurant de son soutien ». La bataille juridique a commencé par deux plaintes déposées auprès du conseil régional de l'Ordre des médecins, l'une par le conseil départemental de l'Ordre des médecins

du Doubs (en 2016), l'autre par l'agence régionale de santé (en 2017). On reprochait au professeur d'avoir violé le code de déontologie avec des propos « diffamatoires et injurieux envers des confrères » et de « violation du secret professionnel ».

Recours abusifs à la chimiothérapie, graves dérives, propos « abrupts » envers les patients ou patients privés d'un diagnostic complet, telles sont quelques-unes des accusations que Philippe Humbert porte à l'encontre du service de dermatologie du CHU de Besançon. D'ailleurs, ce dernier a aussi déposé plainte pour diffamation. Affaire à suivre, donc. Dans le livre *Hôpitaux en détresse*,

*patients en danger* (de Christian Marescaux et Philippe Halimi, Flammarion, avril 2018), le Pr Humbert raconte en détail ce qui lui a valu les plaintes déposées contre lui. Ce dernier est également l'auteur de *Avez-vous un bon médecin ? - 40 histoires extraordinaires pour ne plus passer à côté du bon diagnostic* (Fayard, janvier 2018).



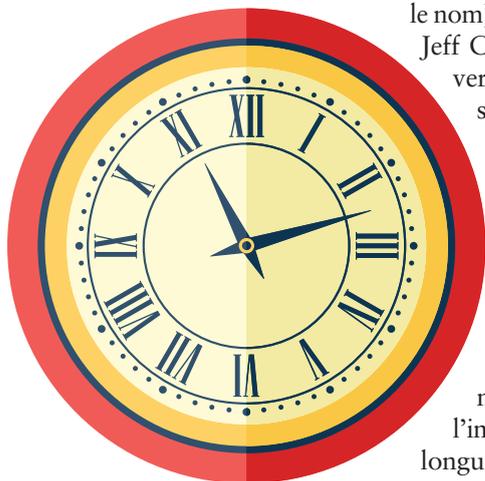
## ● TIC TAC

# ÊTRE EN RETARD FAIT VIVRE PLUS LONGTEMPS

Il ou elle est chroniquement en retard ? Alors, armez-vous de patience parce qu'il ou elle vivra plus longtemps que vous !

L'information n'est pas récente, mais comme nous sommes tombés dessus et qu'elle concerne un membre de notre équipe (dont nous tairons le nom), nous n'avons pas résisté à la partager ! Jeff Conte, professeur de psychologie (université d'État de San Diego), s'est penché sur deux catégories de personnes, les ponctuelles et les retardataires. Il a ainsi déterminé que les premières sont plus compétitives, organisées et impatientes, alors que les secondes sont plus tranquilles, créatives, désorganisées, mais aussi plus optimistes et moins stressées. Comme par ailleurs la zénitude est bonne pour le métabolisme, notamment en boostant l'immunité, la vie des retardataires est plus longue, et comme les optimistes réussissent

mieux en affaires, la boucle est bouclée ! Cela dit, comme l'écrivait la regrettée consultante en management Diana DeLonzor (1956-2014) dans son livre *Never Be Late Again: 7 Cures for the Punctually Challenged* (Post Madison Publishing, 2002), les choses sont un peu plus compliquées. L'anxiété, le manque de sang-froid, la distraction, la tendance à surcharger son emploi du temps ou la recherche de sensations fortes par l'urgence peuvent entraîner une propension à être en retard. De même une perception différente du temps qui s'écoule (dix minutes perçues contre vingt en réalité). Alors, à quelle catégorie votre éternel(le) retardataire appartient-il(-elle) ? Seule la personne concernée pourra répondre... dès qu'elle arrivera, promis, dans un quart d'heure !



## ● PÊCHE ÉLECTRIQUE L'EUROPE EST-ELLE OTAGE OU COMPLICE ?

Bruxelles fait preuve d'une incroyable complaisance à l'égard de cette pratique catastrophique pour l'écosystème marin.

La lecture du compte-rendu (déposé le 8 février 2018) de la Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale<sup>1</sup>, Commission qui s'est opposée au maintien de l'autorisation de la pêche électrique, amène quelques questionnements sur le fonctionnement de l'institution européenne.

Certes, des initiatives comme cette commission et ses propositions ont vraisemblablement joué un rôle dans le vote intervenu le 16 janvier 2018 au Parlement européen, qui acte la stricte interdiction de la pêche électrique (à une très large majorité en plus – 402 voix contre 232). Mais qu'en est-il dans les faits ?

### Dérogations

Comme l'indique Jean Pierre Pont, député du Pas de Calais, rapporteur de ladite commission, l'article 31 du Règlement du Conseil européen avait interdit ce procédé en Europe dès 1998, au même titre que d'autres pêches dites destructrices « *compre-nant l'utilisation d'explosifs, de poi-sons, de substances soporifiques* ». C'était il y a vingt ans.

En 2006, la Commission et le Conseil de l'Union ont autorisé l'octroi d'une dérogation en Mer du Nord permettant aux États membres d'équiper au maximum 5 % de leur flotte de chaluts dotés de perches électriques à des fins d'expérimentation. Oups, une dérogation...

Cette pêche, principalement développée depuis dix ans par les Néerlandais, a bénéficié d'aides publiques du fait de sa qualification de « pêche innovante » (près de 6 millions d'euros de subventions dont les deux tiers proviennent de fonds européens).

Force est de constater, douze ans après, que les Néerlandais ont très largement outrepassé ces dérogations : selon le registre des flottes européennes, 28 % de la flotte néerlandaise est équipée à l'électrique au lieu des 5 % autorisés, soit en 2017, 84 bateaux au lieu de 15.

Les Pays-Bas arguent, pour justifier un tel développement, des accords avec la Commission, accords dont on ne trouve aucune trace officielle.

### Gaspillage et cruauté

Il faut rappeler que l'octroi de dérogation en 2006 s'est fait contre l'avis du Comité scientifique, technique et économique des pêches.

En 2016, un programme d'études sur une période de quatre ans est programmé et doit permettre d'étudier dans quelle mesure le chalut électrique contribue à la diminution de la pêche et quels sont ses effets sur l'écosystème. À noter que cette étude sera lancée et menée par... les Néerlandais. Juges et parties ? À côté des questions écologiques se pose celle des dommages causés aux poissons pêchés sur les chalutiers électriques : ils sont souvent abimés et écorchés, si bien que 250 grands chefs européens ont signé une pétition demandant l'interdiction totale de la pêche électrique<sup>2</sup>. De la même façon, de grands distributeurs refusent la vente de poissons issus de la pêche électrique.

Au-delà de l'aspect inexploitable du poisson en tant que « produit de consommation », il faut savoir que cette pratique provoque chez l'animal des convulsions incontrôlées si violentes que 50 % à 70 % des cabillauds de grandes tailles pré-

sentent, à la suite de la décharge, une fracture de la colonne vertébrale et des hémorragies internes. Cette question de l'extrême souffrance causée à des êtres dont la sensibilité à la douleur est aujourd'hui reconnue, mérite d'être soulignée.

### Désertification marine

Les risques de surpêche et les risques socio-économiques pour nos pêcheurs sont actés et bien réels : les pêcheurs français des Hauts de France, ainsi que leurs homologues belges, hollandais et britanniques constatent un effondrement de la ressource dans la zone concernée, en particulier des stocks de soles et de plies. La raréfaction inquiétante des crevettes sur les côtes belges et françaises est devenue, elle aussi, probante.

Car cette pêche est terriblement efficace... Elle nettoie complètement les fonds marins ! Les pêcheurs des Hauts-de-France sont contraints de descendre plus au sud en Manche pour sauver leur activité, au détriment souvent de celle des pêcheurs locaux. Eh oui : les zones ne sont pas extensibles ! Si cette pêche s'est développée de manière aussi rapide c'est qu'elle se révèle redoutablement rentable dans la mesure où l'économie de gasoil est d'environ 50 % : pas besoin d'aller – retours ni de trainer de très lourds chaluts. Ainsi, aujourd'hui plus de 100 chalutiers à pêche électrique opèrent en Mer du Nord : 84 aux Pays-Bas, 10 au Royaume-Uni, 10 en Allemagne et 2 en Belgique.

La quasi-totalité de ces chalutiers sont sous capitaux néerlandais. C'est également le cas des armements de

## Principe de la pêche électrique

Principalement destinée aux poissons plats et aux crevettes, cette technique associe des impulsions électriques à un chalut de fond. La partie avant du chalut, garnie d'électrodes, engendre un champ électrique conduisant le poisson plat ou la crevette à se décoller du fond pour être ensuite « cueilli » dans le filet qui suit. Le courant électrique utilisé est un courant « impulsif bipolaire », celui des tasers (arme des services de sécurité). Le chalutage, lui, de par le maillage légal imposé, épargne les plus petits poissons tandis que l'impulsion électrique, n'est pas sélective et détruit toutes les espèces benthiques (vivant au fond des mers).

Boulogne-sur-Mer qui sont majoritairement à capitaux étrangers, et, bien entendu, principalement néerlandais. Le risque de surpêche est d'autant plus aigu qu'on parle là d'une pêche non sélective. Selon des études très récentes, cette pratique impliquerait 41 % de taux de rejet contre 8 % avec la pêche traditionnelle<sup>3</sup>.

### Chantage ou négociation ?

Non seulement la Commission européenne propose le maintien du statut dérogatoire actuellement en vigueur mais encore – un comble ! – elle envisage maintenant son extension ! Comment expliquer cet acharnement ? La réponse semble malheureusement évidente : la commission cherche à entériner le non-respect par les Néerlandais de cette règle des 5 % maximum autorisés. Un non-respect dont elle est manifestement complice en la tolérant et, de ce fait, en refusant de la sanctionner comme c'était pourtant son devoir.

Le deal est donc : la dérogation en faveur de la pêche électrique, contre la dérogation relative au maillage des filets. Pour mémoire, on chiffre l'investissement nécessaire à environ 30 000 € par bateau ce qui, bien évidemment constitue une catastrophe économique insupportable pour les petits fileyeurs.

Il faut savoir qu'en Mer du Nord, la pêche à la senne, c'est-à-dire à l'aide de filets rectangulaires utilisés en surface pour encercler des bancs de poissons<sup>4</sup>, est toujours pratiquée, alors qu'elle se révèle peut être encore plus destructrice. À cet égard, les Néerlandais ont menacé de la substituer systématiquement à la pratique de la pêche électrique, si celle-ci venait à être interdite. N'oublions pas : les armateurs néerlandais détiennent nombre de bateaux de haute mer dont certains sont stationnés dans des ports tels que

celui de Boulogne-sur-Mer.

Chantage ou négociation ? À titre d'exemple, la flotte d'un distributeur comme Intermarché est sous armement néerlandais<sup>5</sup>...

On se dirige donc vers un accord donnant-donnant concernant le maintien de la dérogation accordée à la pêche électrique en contrepartie de celle relative à la taille des filets.

Et citons la conclusion du rapporteur : « *Souhaitons que la solution adoptée soit respectueuse du milieu marin et de l'écologie tout en permettant à nos marins pêcheurs de poursuivre leur activité. Quelle que soit la décision finale, il y a malheureusement lieu de s'inquiéter pour la pérennité de l'activité sur les côtes françaises* ». Sans commentaire.

### Notes

1. Rapport de la Commission des affaires européenne, séance du 8 février 2018, <http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/rapports/r0656.pdf>
2. Plus de 200 chefs cuisiniers, parmi lesquels de nombreuses grandes toques, ont signé un manifeste, relayé par l'association Bloom, contre la pêche électrique en Europe, s'engageant « à n'acheter aucun produit de la mer issu de cette méthode de pêche ».
3. Pour 100 kg pêchés, 50 à 70 kg de poissons morts sont rejetés en mer dont des plies, des soles et des limandes. En comparaison, les fileyeurs ne rejettent eux que 6 kg de poissons pour 100 kg pêchés. Par ailleurs, les taux de survie mesurés pour plusieurs espèces rejetées sont très faibles, en particulier pour les juvéniles : 15 % pour les plies, 29 % pour les soles et 16 % pour les limandes. Source : [http://www.assemblee-nationale.fr/15/rapports/r0656.asp#P126\\_20461](http://www.assemblee-nationale.fr/15/rapports/r0656.asp#P126_20461)
4. Les sennes tournantes peuvent dépasser une longueur d'un kilomètre et demi pour une hauteur moyenne de 225 mètres. Le principe de la senne est d'encercler le banc de poissons préalablement détecté au sonar. À la fin de l'encercllement et pour éviter la fuite des poissons par le fond, le filet est fermé par le bas. La poche fermée ainsi constituée est ensuite réduite progressivement pour pouvoir prélever la capture. Source : Jean-Marc Hamon in « Les conditions d'encadrement de l'usage de la senne de fond dans les eaux du Golfe de Gascogne », rapport de l'Inspection générale des affaires maritimes).
5. Rapport de la Commission des affaires européenne, séance du 8 fév 2018, <http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/rapports/r0656.pdf>, page 24.

### Pour aller plus loin

<https://www.bloomassociation.org/peche-electrique-trilogie-a-commence/>

● DIVULGATION

# PROGRAMMES ARMÉE-OVNIS : LA FRANCE AUSSI MÈNE SES RECHERCHES

Il y a quelques mois, les États-Unis et la Grande-Bretagne reconnaissaient l'existence de programmes secrets d'État relatifs aux ovnis. Qu'en est-il de la France ? L'Hexagone est-il également concerné par ce type de programmes ?

Par Pierre Philby

En décembre dernier, on apprend que le Pentagone a, durant cinq ans, financé un programme secret destiné à récolter et analyser les rapports ovnis américains. Cela s'est passé au sein du département américain de la Défense. L'opération, nommée Advanced Aerospace Threat Identification Program (AATIP – programme avancé d'identification des menaces aérospatiales) avait été lancée par le sénateur Harry Reid et son financement avait atteint 22 millions de dollars. L'AATIP a été stoppé en 2012 : « *Il y avait d'autres priorités* ». Pour la commission Sigma2<sup>1</sup>, composée de spécialistes de l'aérospatiale française, « *cela ressemble à une campagne de communication à des fins non encore identifiées, entre les services US et la sphère de la recherche privée* ».

Quelques semaines plus tard, c'est la Défense britannique qui sort du bois. Le 1<sup>er</sup> janvier dernier, son ministère publie des fichiers déclassifiés relatifs aux observations d'ovnis étudiées pendant dix ans. Dans les deux cas, officiellement, le sujet ovni n'intéressait pas les ministères de la Défense.

La France serait-elle en reste ? Tout semble indiquer qu'en dehors du

Groupe d'études et d'information des phénomènes aérospatiaux non identifiés (Geipan), basé au sein du Centre national d'études spatiales de Toulouse (Cnes), aucune autre structure officielle n'est en charge du dossier ovni. Le ministère de la Défense, quand on l'interroge, renvoie systématiquement vers le Cnes/Geipan, qui a recueilli en quarante ans près de 8 000 témoignages. La réalité est tout autre suivant la lecture que l'on en fait.

## Les gendarmes face aux ovnis

Ces dernières semaines, une information est passée inaperçue aux yeux de l'opinion publique. Le Service d'information et de relations publiques des armées – Gendarmerie – a publié dans sa revue *GENDinfo* un article intitulé : « Des gendarmes face aux phénomènes aérospatiaux non identifiés ». L'événement mérite d'être souligné : depuis les années 50, les communications officielles de ce type se comptent sur les doigts d'une seule main. L'article de *GENDinfo* souligne que, chaque année, une quarantaine de témoignages ovnis sont enregistrés au sein des brigades de

gendarmerie. Sans s'aventurer sur le terrain des explications apportées ou non aux observations, l'article précise que « *la prise en compte de ces phénomènes spatiaux non expliqués est traitée avec le plus grand sérieux* ».

## Militaires et ovnis, une vieille histoire

On sait que plusieurs programmes ou rapports ont été pilotés par les autorités françaises, en lien avec la défense nationale<sup>2</sup> : en 1954, il y a eu la création du Cemoc (Commission d'étude des mystérieux objets célestes), suivi, en 1968, du projet initié par le Général de Gaulle, et jamais réalisé, de constituer un groupe de recherche pour « *essayer de comprendre l'intention des phénomènes ovnis dans le ciel français* » selon un source proche du pouvoir de l'époque. En 1976, l'Institut des hautes études de Défense nationale (IHEDN) publie, sous la plume d'anciens membres auditeurs, le « rapport sur les phénomènes aériens non identifiés », qui sera suivi, en 1995, par celui de la Direction du Renseignement militaire : « *Implication militaire du phénomènes ovni* ».

Rappelons que l'ancien directeur du Cnes/Geipan, Xavier Passot, déclarait en 2016 que « plusieurs entités de la Défense nationale interviennent à différents niveaux dans le fonctionnement du Geipan, notamment comme pourvoyeurs d'informations pour les enquêtes<sup>3</sup>. »

## Vos systèmes radars nous intéressent

Un ingénieur en aéronautique nous a confié avoir été auditionné par la Direction générale de l'armement (DGA), sur le sujet ovni. Son histoire est troublante. Cet authentique chercheur, que nous appellerons Daniel, travaillait sur le perfectionnement de systèmes radars. Son étude avait circulé dans les milieux scientifiques, attirant l'attention de la DGA. Celle-ci avait alors invité « discrètement » Daniel à retrouver des fonctionnaires de ce service, d'abord dans une brasserie parisienne, pour un premier contact, puis dans des bureaux dédiés, au sein d'une grande école d'ingénieurs « partenaire de la DGA dans le domaine scientifique et technologique » précise-t-il.

## Deux ans de rendez-vous... puis plus rien !

Ces rencontres ce sont déroulées entre 2009 et 2010. Daniel souligne : « Dans ces réunions, j'exposais mes dernières avancées concernant la détection électromagnétique, qui était susceptible de s'appliquer aux ovnis, et qui s'appuyait sur un système que j'avais créé en 2005. Je détaillais l'aspect des signaux

que recevaient certains radars et l'impossibilité de traiter ces échos avec les systèmes actuels. Fin 2009, j'ai proposé, chiffrages à l'appui, un véritable plan d'observation/détection ovni, via des aménagement sur les radars existants. Ma trouvaille permettait de mettre en évidence des échos véritables d'ovni, souvent attribués à des défauts des radars, et ainsi non pris en compte. La question des finances ne semblait pas importante pour la DGA. L'opération, baptisée Mission Simon Goulard<sup>4</sup>, était programmée sur dix ans. En juin 2010, les rendez-vous ont cessé brusquement. Inquiet, je me suis manifesté, mais me suis heurté à un silence. Depuis, je n'ai eu aucune nouvelle ».

## Des capteurs d'énergie d'ovnis ?

Daniel conclut simplement en disant : « J'espère que mon travail aura été utilement exploité et aura donné des résultats que j'aimerais bien connaître. En fait, je pense que l'intérêt de la DGA pour les ovnis était une approche purement technologique. J'estime qu'il est possible de capter une forme d'énergie lorsque l'on est proche d'une source ovni. Il faudrait mettre au point un capteur, c'est dans nos possibilités actuelles ».

Il ne sera pas possible d'en savoir plus. Dans l'univers militaire, l'omerta est de rigueur. Aujourd'hui à la retraite, Daniel ne souhaite plus agiter cette affaire. Son récit témoigne toutefois de l'intérêt, marqué mais discret, de certaines autorités liées à la défense nationale pour le dossier ovni.

## Notes

1. La commission Sigma 2 est en charge du dossier des phénomènes aérospatiaux non identifiés au sein de l'Association aéronautique et astronautique de France, société savante.
2. Lire NEXUS n° 111, « Dossiers ovnis : que sait le président Macron ? ».
3. Interview de Xavier Passot publiée sur le site IHEDN région lyonnaise.
4. Théologien et humaniste français (1543-1628).

# WIKIPÉDIA

## VEUT ME



# TUER

MISE À JOUR

**Quand vous tapez mon nom dans Wikipédia, voici ce que vous pouvez lire :**

« Mélange de sujets scientifiques détournés, pseudo-scientifiques et conspirationnistes ; Propagande anti-gouvernementale et paramilitariste ; Création d'un sentiment de rejet face aux programmes d'aide gouvernementaux ; Négationnisme et antisémitisme ; Promotion de la pseudo-science »

**Parmi les pépites remarquables de cette page, on peut relever :**

« En 1997, le Stephen Roth Institute (en) a classé le site web international de NEXUS comme l'un des « *principaux sites qui hébergent ou promeuvent activement l'antisémitisme* ».

« Selon l'Association française pour l'information scientifique (AFIS), NEXUS est un "magazine de désinformation et d'apologie sectaire" et "cette revue est en effet spécialisée dans tout ce qui est guerre contre la science, de la physique à la biologie en passant par les pratiques médicales. Elle souscrit à toutes les thèses les plus folles pourvu qu'elles soient contestataires et sectaires, voit des complots partout, mais se targue d'esprit libre". »

Moi, **NEXUS** édition française, je ne suis pas australien mais français. J'ai ma propre identité et mon propre contenu, ce que me refuse Wikipédia avec un art consommé de l'amalgame. J'ai vu le jour en 1999 et me suis progressivement affranchi de l'édition australienne en constituant ma propre équipe rédactionnelle. J'ai toute liberté quant aux choix de mes sujets depuis 2009. Il est arrivé que par manque de discernement, et non par idéologie, le **NEXUS** australien ait publié dans les années 80, des auteurs critiquables. Il n'est pas honnête de m'en attribuer la paternité. Depuis juillet 2017, Marc Daoud a succédé à David Dennery en tant que directeur de la publication. Il poursuit avec la même équipe la ligne éditoriale qui fait mon succès depuis dix-huit ans.

J'ai déposé le 10 février 2017 une plainte contre X et la Wikimedia Foundation avec constitution de partie civile. Le juge d'instruction, en première instance, a identifié l'auteur des propos diffamants. Malheureusement, pour une question liée à la prescription (plainte déposée hors délai), il a ordonné un non-lieu. En appel, la chambre de l'instruction a confirmé le non-lieu.

Mais contre toute attente, la Cour de cassation a décidé, le 10 avril 2018, que la prescription n'était pas acquise à cause d'une publication ultérieure faite par l'auteur des propos. L'affaire est donc renvoyée à la chambre de l'instruction.

### **Notre action a fait jurisprudence !**

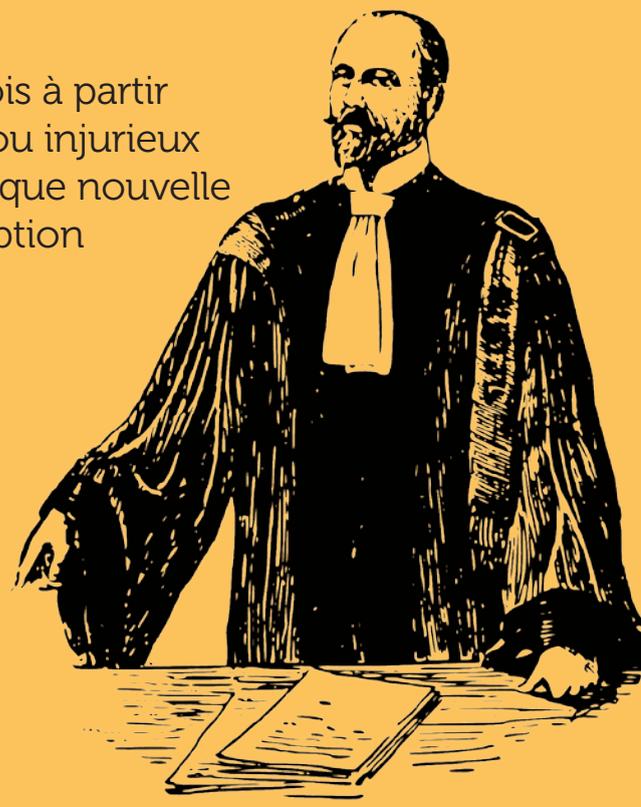
Avant notre affaire, la prescription était de trois mois à partir de la première publication des propos diffamants ou injurieux sur Internet. Dorénavant, grâce à notre action, chaque nouvelle publication fait courir un nouveau délai de prescription de trois mois.

### **Poursuivre Wikipédia, impossible ?**

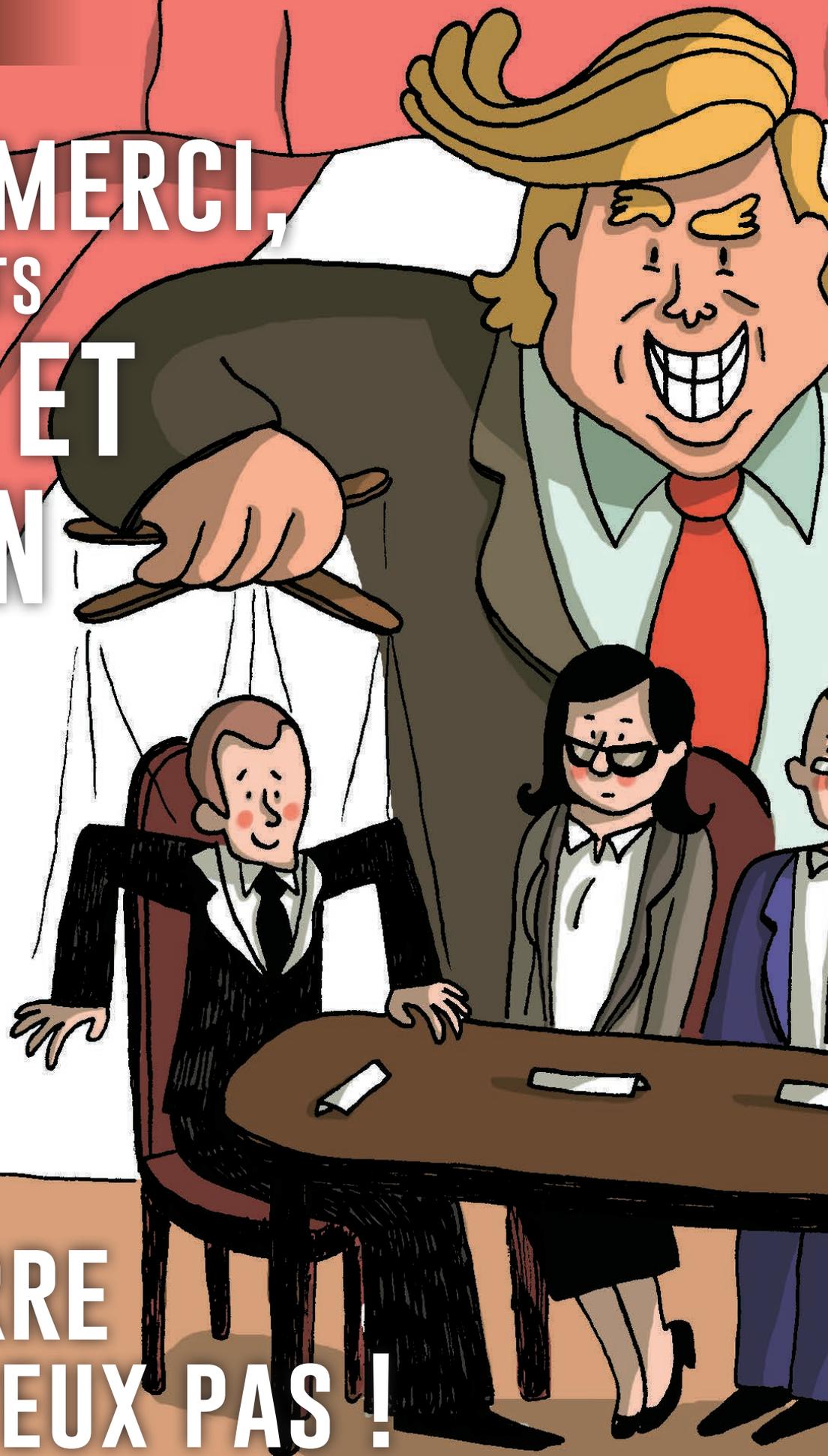
Il sera malheureusement difficile en l'état actuel du droit de la presse de poursuivre la société Wikimedia Foundation alors même qu'elle a fourni le support qui a permis la diffamation.

Affaire à suivre...

Envie de réagir ? Écrivez-nous sur Facebook ou à [contact@nexus.fr](mailto:contact@nexus.fr)



# NON MERCI, PRÉSIDENTS TRUMP ET MACRON



# LA GUERRE JE N'EN VEUX PAS !



La France est-elle encore en mesure de décider de sa politique extérieure ? Peut-elle notamment dire non à une guerre décidée par les États-Unis ? Qu'y vient faire la notion d'extraterritorialité ? Décryptage d'un scandale d'État où se mêlent corruption, iniquité et entre-soi.

Par Kim-Anh Lim

# QUAND LE DROIT EST UNE ARME

On ne peut répondre à la question soulevée par ce dossier sans aborder en premier lieu l'offensive menée presque contre le monde entier sur le terrain judiciaire et économique par les États-Unis. Les entreprises françaises en sont une cible privilégiée, et le nom de l'arme mise au point pour cet affrontement est « extraterritorialité ».



## Tendre le bâton pour se faire battre !

Tout part d'une idée des plus louables : lutter contre la corruption, notamment transnationale, le financement du terrorisme, le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale. La France a des lois anticorruption, mais aussi une tradition solidement ancrée : elle ne les applique pas. Transparency International France fait remarquer que 200 milliards de dollars par an de pots-de-vin sont distribués par certaines entreprises pour conclure des marchés à l'étranger, mais « en 15 ans, la France n'a prononcé qu'une condamnation pénale pour des faits de corruption d'agent public étranger...<sup>1</sup> ». Mais que certains, et pas d'autres, puissent en corrompant gagner des marchés crée une concurrence déloyale que

dénoncent les États-Unis, qui affirment que ses entreprises respectent les lois anticorruption.

## Zorro est arrivé

À ce sujet, Leslie Varenne et Éric Denécé, dans un rapport du Centre français de recherche sur le renseignement (Cf2R), soulignent qu'en 1996 le Trade Promotion Coordinating Committee (TPCC) a évalué à 11 milliards de dollars les contrats perdus par les États-Unis du fait de cette concurrence déloyale<sup>2</sup>, mais pour ce qui est du respect des lois anticorruption, les deux auteurs sont plus sceptiques : « ... si les multinationales d'outre-Atlantique sont bien plus rarement prises en flagrant délit de corruption que leurs homologues européennes, ce n'est pas parce qu'elles ne recourent pas à

ces pratiques. C'est simplement parce que, depuis le milieu des années 1990, elles ont su mettre en place des techniques de corruption élaborées difficilement décelables, en s'inspirant des techniques de blanchiment des capitaux utilisées par les cartels de la drogue sud-américains. »

Bref, les États-Unis ont décidé de mettre de l'ordre dans tout cela, à l'échelle mondiale, et se sont dotés pour ce faire des mesures juridiques nécessaires et des moyens de les appliquer. Ces procédures sont légitimées par la Convention de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales de 1997, que les États-Unis, mais aussi la France, ont signée<sup>3</sup>.



## L'extraterritorialité

Pour ce qui est des moyens, nous allons y revenir, ils sont colossaux. Quant aux textes juridiques, ils font appel à l'extraterritorialité, c'est-à-dire à l'application du droit d'un pays en dehors de ses propres frontières. Pour ne pas être taxés d'antiaméricanisme, rappelons que d'autres pays, y compris la France, ont des lois d'extraterritorialité. Elles sont indispensables dans un monde globalisé, et elles ne sont pas mauvaises en soi quand leur application est bien définie et équitable, et c'est là aussi que le bât blesse.

## Deux poids, deux mesures

Sur le territoire étasunien, la délinquance économique est lourdement sanctionnée ; jusqu'à quinze ans de prison et des amendes qui peuvent être considérables. Cependant, comme le remarque le rapport parlementaire sur l'extraterritorialité de la législation américaine, présidé par le député Pierre Lellouche (LR), avec Karine Berger (PS) comme rapporteur, « l'on constate une surreprésentation évidente des entreprises européennes dans les dossiers relatifs à l'application de certaines lois américaines, qu'il s'agisse de celles punissant la violation des embargos financiers internationaux des États-Unis (les banques européennes ont payé pratiquement toutes les plus grosses amendes américaines à ce titre) ou

*encore de la corruption internationale (les entreprises européennes ont versé les deux tiers des plus grosses amendes à ce titre)<sup>4</sup> »*. On a ainsi le cas de General Motors qui, en 2015, n'a déboursé que 900 millions de dollars à cause d'un défaut de ses véhicules ayant entraîné 124 décès, alors qu'en 2014, Toyota a versé 1,2 milliard de dollars pour 89 accidents de la route mortels et que pour l'affaire du « dieseltgate », Volkswagen a déboursé 14,7 milliards de dollars, pour des conséquences qui n'ont pas entraîné directement la mort et qui ne concernaient que 500 000 véhicules.

Il y a cependant des rescapés à ces offensives : les économies émergentes comme la Chine (même si ZTE, le géant chinois des télécoms, qui représente 80 000 emplois, a été condamné par la justice américaine pour son commerce avec l'Iran) et l'Inde, des marchés « où, qu'on le veuille ou non, les affaires continuent à se faire dans une certaine opacité et avec des pratiques condamnables...<sup>5</sup> ».

## Des moyens colossaux

Pour arriver à leurs fins, les États-Unis ne lésinent pas sur les moyens. Par exemple, en faisant en sorte que les agences de renseignement et de justice étasuniennes travaillent en coopération et ont des pouvoirs étendus. La Fed (la Réserve fédérale, la banque centrale des États-Unis) lutte contre le blanchiment et la

violation des sanctions financières internationales. La Securities and Exchange Commission (SEC – organisme fédéral américain de réglementation et de contrôle des marchés financiers) s’occupe aussi de la corruption internationale : « *La SEC est dans le monde l’une des rares autorités de régulation boursière à avoir une compétence disciplinaire quant à la corruption*<sup>6</sup>. » Intervient naturellement le Department of Justice (DoJ), mais aussi, selon les cas, des instances locales comme l’État de New York. Pour les violations des sanctions internationales, c’est l’Office of Foreign Assets Control (OFAC),

rattaché au département du Trésor, qui se mêle à la danse. De plus, le FBI (Federal Bureau of Investigation) a pour seconde priorité, après la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la corruption. L’agence y affecte environ 800 agents, qui travaillent pour la plupart sur le territoire américain, en plus d’une trentaine d’agents chargés de la corruption transnationale présents dans plus de 80 postes diplomatiques américains. Tout ce petit monde bénéficie d’informations remontant de tous les services de renseignement étasuniens (il y en a 17, dont la CIA, la NSA, etc.). Par ailleurs, ainsi que le détaille le

rapport sur la politique industrielle de l’État au regard des fusions Alstom, Alcatel et STX, présidé par Olivier Marleix, député LR<sup>7</sup>, la section « fraude » du département de la Justice ne comptait pas moins de 159 procureurs en 2015. La section spécifiquement dédiée à la lutte contre la corruption transnationale dans le cadre du FCPA<sup>8</sup> comprenait 29 procureurs et superviseurs. Outre ces moyens humains, le DoJ a d’importants moyens budgétaires, notamment parce qu’il conserve, pour son propre fonctionnement, le montant des amendes perçues. L’International Corruption Unit (ICU) du FBI, spécifiquement chargée de



## Avec une transaction, les entreprises perdent l'occasion de mettre au jour d'éventuels abus d'extraterritorialité, et ce d'autant plus qu'il leur est interdit de communiquer sur l'affaire.

conduire les enquêtes dans le cadre du FCPA, comprenait, en 2015, 30 agents dédiés à ces enquêtes, et a annoncé depuis lors la création de trois nouvelles brigades spécialisées basées à New York, Los Angeles et Washington.

Par comparaison, en France, le parquet national financier (PNF) compte 16 magistrats, qui ne sont pas spécialisés dans la lutte contre la corruption transnationale, mais traitent aussi, par exemple, la fraude fiscale. L'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales (OCLCIFI) comptait 83 personnes au 1<sup>er</sup> mars 2018, en baisse de 13,5 % par rapport à juin 2014. Parmi elles, 4 se consacrent au renseignement et à l'analyse criminelle, 33 à la lutte contre la corruption et la criminalité financière (BNLCCF), et 43 à la délinquance fiscale (BNRDF). En revanche, au Royaume-Uni, le Serious Fraud Office (SFO) comptait 400 employés sur l'année 2016-2017. En Espagne, le Parquet national anticorruption et criminalité organisée dispose de près de 120 collaborateurs, et ainsi de suite<sup>9</sup>.

### Le renseignement économique

Le rapport parlementaire précité souligne que « rapporté au PIB, l'effort américain de renseignement est environ sept fois plus élevé que l'effort français...<sup>10</sup> ». À cela s'ajoute

ce que l'on appelle pudiquement les « lanceurs d'alerte ». « Ces individus, relèvent Varenne et Denécé, ne sont pas tous des personnages intègres et idéalistes, ils sont souvent aussi des délateurs rémunérés au pourcentage du montant de l'amende infligée<sup>11</sup>. » Depuis 2011, la SEC a établi un programme de rémunération qui permet aux lanceurs d'alerte de percevoir 10 % à 30 % des amendes collectées.

### Transiger et se taire

Face à cette armada, pour éviter un procès long, onéreux et aux sanctions incertaines, nombre d'entreprises décident de passer un accord. Il en existe trois niveaux selon la gravité des faits : le Non-Prosecution Agreement (NPA) pour le moins grave ; le Deferred Prosecution Agreement (DPA), ou accord de report des poursuites, la procédure la plus courante – les entreprises reconnaissent alors les faits, admettent leur responsabilité, mais pas leur culpabilité, et les poursuites sont suspendues le temps qu'elles se mettent en conformité sous la surveillance d'un moniteur externe à l'entreprise (nous allons revenir sur ce point) – et le Guilty Plea State, le plaider-coupable, souvent utilisé dans les affaires de corruption impliquant des personnes physiques. Parfois, les entreprises préfèrent une transaction, même si elles se savent innocentes. C'est une bonne affaire pour les États-Unis,

car cela les exonère « de toutes sortes de règles de droit contraignantes (prescription, justification de la compétence territoriale, recours éventuel à la coopération interétatique pour recueillir des éléments à l'international, etc.). Un bon observateur du système a en conséquence estimé devant la mission que les autorités américaines elles-mêmes, conscientes de ces avantages, veillaient à ne pas trop en "abuser" et à toujours proposer des compromis acceptables aux entreprises, sauf dans quelques cas particuliers<sup>12</sup>. »

Cependant, avec une transaction, les entreprises perdent l'occasion de mettre au jour d'éventuels abus d'extraterritorialité, et ce d'autant plus qu'il leur est interdit de communiquer sur l'affaire. C'est ainsi que s'explique l'anonymat des témoignages qui arrivent à filtrer ici ou là sur ce qui a pu se passer de l'intérieur pour régler ces litiges.

### Avant tout, s'aligner !

L'amende ne suffit pas. Les entreprises doivent aussi se mettre en conformité (compliance) avec les standards de la réglementation étasunienne et mettre sous surveillance leur activité par des *corporate monitors*. Toutes ces mesures peuvent coûter plusieurs fois l'amende. Dans le cas de BNP Paribas, par exemple, la banque (dont les effectifs affectés aux missions de « conformité » sont passés de 1 700 à 3 500 per-

## Sous couvert de lutte contre la corruption ou le terrorisme, les États-Unis s'attaquent aux entreprises pour éliminer des concurrents et s'approprier des marchés mondiaux.

sonnes) doit « *financer des équipes de plusieurs dizaines de contrôleurs délégués par les différentes institutions américaines suite à la transaction passée, ce pendant cinq ans. Le représentant d'une entreprise industrielle au périmètre plus modeste, mise en cause pour une affaire de corruption internationale, a indiqué que le contrôle qui lui avait été imposé avait pu représenter un coût d'une dizaine de millions d'euros*<sup>13</sup>. »

### Espionnage sous couvert de légalité

La présence de ces moniteurs, que l'entreprise choisit mais dont l'approbation revient aux États-Unis, pose un problème de taille, comme l'explique l'ancien député PS Jean-Jacques Urvoas : « *Le moniteur aura accès à l'intégralité des informations de l'entreprise afin de rédiger un rapport annuel extrêmement détaillé. Or, grâce au Foreign Intelligence Surveillance Act, les services de renseignement américains peuvent solliciter toute information nécessaire, y compris les rapports de monitorat. De telle sorte que la communauté du renseignement états-unienne, fort impliquée dans la vie économique du pays [...], dispose potentiellement d'informations concurrentielles précieuses*<sup>14</sup> » ; « *un espionnage paré des vertus de la légalité* », ajoute Jean-Jacques Urvoas.

### Cher embargo... unilatéral

Les sanctions découlant de l'extraterritorialité touchent aussi, bien évidemment, les violations d'embargo. Mais qu'est-ce que la France peut bien avoir affaire avec le problème entre les États-Unis et Cuba ? Au nom de quoi la France devrait-elle respecter un embargo décidé unilatéralement par l'oncle Sam ? BNP Paribas, accusé de violation de l'embargo américain contre Cuba, l'Iran et le Soudan entre 2000 et 2010, en a fait les frais. Son amende s'est élevée à 8,97 milliards de dollars. « *Or, depuis le paiement de cette amende, les Américains se sont rapprochés de Cuba et ils ont levé les sanctions contre le Soudan ! Ils devraient nous rembourser ces 9 milliards*<sup>15</sup> », s'indigne Pierre Lellouche.

### Le partage du butin

Plusieurs administrations ou autorités américaines sont sollicitées pour traiter une affaire et elles peuvent se partager le montant des amendes. « *Cette situation contribue probablement à la multiplication des procédures et à l'inflation des montants de pénalités*<sup>16</sup>. » En général, dans les dossiers de corruption internationale, la somme est perçue par la SEC (restitution du montant du profit indu) et le Department of Justice (qui fixe l'amende, en général plus élevée). Pour les banques poursuivies pour violation d'embargo, les cas sont plus variés : Clearstream a versé à l'OFAC 152 millions de dollars en 2014 ; la Deutsche Bank, en 2015, a payé 200 millions de dollars au département des services financiers de l'État de New York et 58 millions à la Fed ; en 2014, BNP Paribas a versé 508 millions à la Fed, 2,243 milliards au département des services financiers de l'État de New York et encore 2,243 milliards au bureau du procureur du district

de New York ; le Crédit Agricole, en 2015, a versé 156 millions au bureau du procureur fédéral du district de Columbia, 156 millions au bureau du procureur du district de New York, 90 millions à la Fed et 385 millions au département des services financiers de l'État de New York.

### Pour un dollar ou un mail

On pourrait penser qu'il serait possible d'éviter les États-Unis, mais ça ne l'est pas à cause des critères de rattachement qui sont on ne peut plus larges. Il suffit en effet qu'une entreprise ait utilisé le dollar dans une transaction, ou un serveur localisé aux États-Unis, ou un iPhone pour que des poursuites puissent être engagées contre elle. Idem si elle est cotée en Bourse à Wall Street ou si elle participe d'une manière ou d'une autre à un marché financier régulé aux États-Unis. Il y a même eu des sanctions contre « *des personnes dont le seul "rattachement" aux États-Unis consistait dans l'acquisition d'un bien ayant appartenu à un Américain, personnes qui en outre n'étaient en rien responsables des faits en cause (les nationalisations du gouvernement cubain)*<sup>17</sup> ».

Comme on le devine, sous couvert de lutte contre la corruption ou le terrorisme, les États-Unis s'attaquent aux entreprises pour éliminer des concurrents et s'approprier des marchés mondiaux. Quant à celles qui ne sont pas poursuivies, elles sont tétanisées et renoncent même à des affaires parfaitement légitimes. De plus, soulignent Lellouche et Berger, « *cette situation a des conséquences macro-économiques perceptibles : le versement de plusieurs dizaines de milliards de dollars, en quelques années, par les entreprises européennes représente un prélèvement significatif sur les économies européennes au bénéfice des finances publiques américaines*<sup>18</sup> », et ce sans contrepartie, est-il précisé plus loin.



## De l'extraterritorialité à la Shoah

Une loi américaine, le Foreign Sovereign Immunities Act (loi sur l'immunité souveraine des États étrangers), stipule notamment qu'un État étranger ne bénéficie pas de l'immunité souveraine en matière de poursuites civiles (indemnitaires) quand ces dernières sont engagées par les victimes, ou leurs ayants droit, d'actes de torture, par exemple, et si ces actes ont été commis ou matériellement soutenus par des agents de cet État dans le cadre de leurs fonctions.

### Des risques en cascade

Avec cette loi, qui date de 1976, la France s'est retrouvée avec des risques certains de poursuites judiciaires aux États-Unis pour sa participation à la déportation durant la Seconde Guerre mondiale. En effet, certains déportés survivants ou leurs ayants droit n'ayant pas eu accès au régime de pensions d'invalidité mis en place en France du fait de leur nationalité, ou à des compensations versées par d'autres États ou institutions, ont tenté à partir des années 2000 d'obtenir réparation. Des projets de loi ont été introduits à la Chambre des représentants et au Sénat étasuniens pour permettre de poursuivre toutes les entreprises ayant joué un rôle dans le transport des victimes de la déportation. La SNCF risquait gros, accusée notamment de complicité de crime contre l'humanité, mais aussi l'État français.

### 60 millions de dollars

C'est ainsi que la France a signé à Washington un accord avec les États-Unis après presque un an de négociations. Dans le décret qui a suivi (n° 2015-1323 du 21 octobre 2015), on peut lire ceci : « *Dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord, le gouvernement de la République française transfère au gouvernement des États-Unis d'Amérique une somme de 60 millions de dollars américains, au bénéfice du gouvernement des États-Unis d'Amérique pour effectuer des indemnisations au titre du présent Accord, dans les conditions prévues à l'article 6. Les Parties conviennent que ce paiement constitue, entre la France et les États-Unis d'Amérique, le moyen définitif, global et exclusif de répondre à toutes demandes au titre de la déportation liée à la Shoah non couvertes par les programmes d'indemnisation existants, qui ont été ou pourraient être formulées à l'encontre de la France aux États-Unis d'Amérique ou en France.* »

Source : Décret n° 2015-1323 du 21 octobre 2015 portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement des États-Unis d'Amérique sur l'indemnisation de certaines victimes de la Shoah déportées depuis la France, non couvertes par des programmes français (ensemble une annexe), signé à Washington le 8 décembre 2014, JORF n° 0246 du 23 octobre 2015 page 19696, texte n° 8. <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/10/21/MAEJ1524557D/jo/texte>

## Une américanisation du droit français

Il existe des solutions. Il est permis de supposer qu'on s'en approche avec la création du parquet national financier en 2013 et le vote en 2016 de la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « loi Sapin 2 »<sup>19</sup>. Cette dernière a pour ambition de doter la France d'une législation répondant « *aux meilleurs standards européens et internationaux en matière de lutte contre la corruption* », mais nos instances dirigeantes sont si peu conscientes des problèmes, ou si laxistes (voir la deuxième partie de ce dossier), que c'est *in extremis* qu'ont été renforcées l'extraterritorialité des poursuites anticorruption et la mesure du plaider-coupable, ou transaction pénale, qui suscite pas mal de controverses. Si cette dernière, sous le nom de « convention judiciaire d'intérêt public » (CJIP), figure toujours dans la loi, c'est sous la forme d'un amendement. Il permet à une personne morale de souscrire une convention qui prévoit le versement d'une « amende d'intérêt public » d'un montant proportionné aux avantages retirés des manquements, dans la limite de

30 % du chiffre d'affaires moyen annuel. La personne condamnée doit également se soumettre à un programme de mise en conformité pour une durée maximale de trois ans sous le contrôle de l'Agence française anticorruption, avec prise en charge par l'entreprise des frais d'expertise et du dédommagement des victimes.

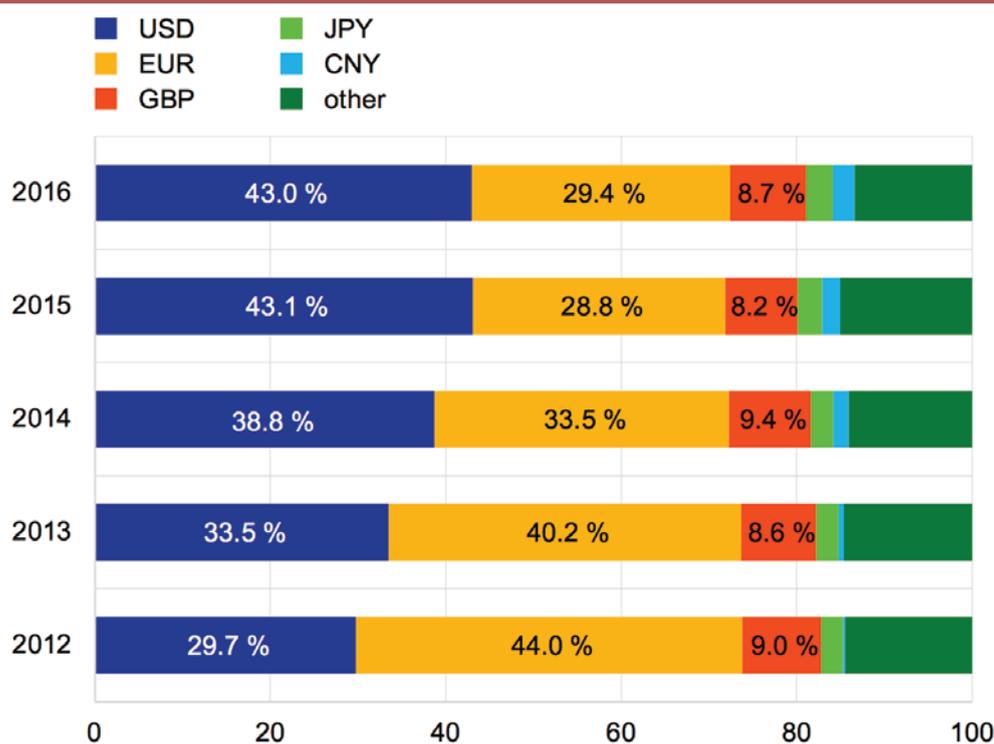
Toujours dans le cadre de la loi Sapin 2 a été créée l'Agence française anticorruption (Afa), qui remplace le Service central de prévention de la corruption (SCPC). Mais que pourra faire cette agence avec ses 70 agents, d'après ce qu'elle annonce<sup>20</sup> ?

## Sur tous les fronts

Pour mettre véritablement un frein aux excès des États-Unis, il faudrait, d'après les experts et entre autres mesures, étendre la portée extraterritoriale de la loi Sapin 2 (notamment pour y intégrer les filiales sur le territoire national de groupes étrangers, mais qui n'ont pas leur siège social en France<sup>21</sup>) ; affecter plus de moyens aux différentes autorités concernées, notamment au rensei-

gnement économique ; améliorer notre appareil judiciaire ; mettre en œuvre une législation économique extraterritoriale et des stratégies de contournement (notamment un usage plus grand de l'euro, qui recule depuis quelques années, cf. encadré en bas de page) ; mettre les moyens de renseignement économique au service des entreprises, notamment pour les aider à s'assurer, par exemple, que dans un cas comme l'Iran (d'avant la dernière intervention de Trump) leurs cocontractants ne sont pas, directement ou indirectement, susceptibles d'être passibles de sanctions ; répliquer fermement à l'échelon gouvernemental par exemple face à la mise en place de « moniteurs » installés dans les entreprises ; accorder autant d'importance à l'intelligence économique<sup>22</sup> qu'à la lutte contre le terrorisme ; exiger la réciprocité dans l'application de certains accords internationaux (la crise des subprimes n'est-elle pas venue de pratiques étasuniennes douteuses ?) ; demander des clarifications de la part des États-Unis en ce qui concerne les sanctions américaines internationales, etc.

Évolution de la part des différentes monnaies dans les paiements internationaux globaux sur la plateforme SWIFT.  
Source : rapport de la BCE sur le rôle international de l'euro, juin 2016.



## David contre Goliath

Nous pourrions aussi penser que l'adversaire est trop grand et trop fort pour nous. Pierre Lellouche ne partage pas cet avis : « *L'Histoire montre que lorsque les Européens, ensemble, ont décidé de dire stop aux États-Unis, cela fonctionne. Ils l'ont fait une fois entre 1996 et 1998, contre la loi Helms-Burton qui portait sur Cuba, et les Américains se sont arrêtés. Plus récemment, il y a l'affaire Apple avec l'Irlande, 13 milliards de dollars qui n'étaient pas dus à l'extraterritorialité mais en raison de la faute de l'Irlande qui autorisait Apple à ne pas payer d'impôt en Europe. Mais quand l'Union européenne a décidé de taper sur Apple, tout de suite le président Obama et le patronat américain se sont mobilisés. Quand l'Europe réagit, il se passe quelque chose. Quand il ne se passe rien et que les Américains ont le sentiment que les dispositifs législatifs européens sont inopérants, alors ils vont faire la police à votre place. Puisque vous ne réprimandez pas la corruption et la fraude, on va le faire à votre place et vos entreprises vont payer*<sup>23</sup>. »

De son côté, Arnaud Montebourg, ancien ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique, a répondu quand on lui a demandé ce qu'on pouvait faire pour se protéger : « *La première chose à faire en pareil cas, c'est de sortir les dirigeants mis en cause – car, à défaut, ils constituent à l'évidence un point faible. Dans l'affaire qui nous intéresse [Alstom], il est à noter qu'une pression physique s'est exercée sur M. Kron [alors P.D.G. d'Alstom], sous la forme d'une menace d'arrestation : plusieurs de ses cadres ont été interpellés à l'aéroport JFK de New York et immédiatement incarcérés à la demande du procureur – et si lui a été laissé libre de ses mouvements, c'était pour*

*lui permettre d'aller négocier la vente d'Alstom ! On voit bien ici la collusion entre les intérêts de la justice et les intérêts économiques de l'entreprise General Electric. [...] Ensuite, il ne faut pas hésiter à ouvrir nous-mêmes des procédures en France, afin que les procédures ouvertes à l'étranger ne nous soient pas opposables. Bien sûr, c'est un dilemme, parce que cela implique d'ouvrir des procédures contre nos propres entreprises – ce que nous n'avons jamais voulu faire. Nous avons les mêmes textes que les Américains, mais pas le même système judiciaire*<sup>24</sup>. »

Kim-Anh Lim

### Notes

1. <https://transparency-france.org/actu/transaction-penale/>
2. Varenne Leslie et Denécé Éric, *Racket américain et démission d'État. Le dessous des cartes du rachat d'Alstom par General Electric*, Rapport de recherche n° 13, décembre 2014, Centre français de recherche sur le renseignement-Cf2R.
3. [www.oecd.org/fr/corruption/conventionsurluttecontrelacorrupciondagentspublicsetrangersdanslestransactionscommercialesinternationales.htm](http://www.oecd.org/fr/corruption/conventionsurluttecontrelacorrupciondagentspublicsetrangersdanslestransactionscommercialesinternationales.htm)
4. Lellouche Pierre et Berger Karine, *Rapport d'information en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 3 février 2016 sur l'extraterritorialité de la législation américaine*, 5 octobre 2016, p. 9 et 10. <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i4082.asp>
5. *Ibidem*, p. 37
6. *Ibidem*, p. 61
7. Rapport n° 897 sur la politique industrielle de l'État au regard des fusions Alstom, Alcatel et STX, présidé par Olivier Marleix, Tome I – Dix axes de travail pour une politique industrielle conquérante, p. 176 (mis en ligne le 24 avril 2018 à 12 h 50). <http://www.assemblee-nationale.fr/15/rap-enq/r0897-tl.asp>
8. Le Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) est une loi étasunienne de 1977 essentielle dans la lutte contre la corruption. Elle est surtout connue pour deux de ses dispositions : 1) Les dispositions anticorruption, qui interdisent aux sociétés, ou à leurs intermédiaires, de verser des pots-de-vin ou d'offrir un quelconque objet de valeur à un « fonctionnaire » dans le but de l'influencer ou d'en tirer un « avantage indu ». Il faut également noter que le groupe de personnes considérées comme « fonctionnaires » selon la FCPA est relativement large et peut notamment comprendre les travailleurs de la santé exerçant dans les pays où le gouvernement veille à la fourniture de soins de santé. En outre, il n'existe aucun concept quantitatif pour l'évaluation destinée à déterminer si le montant offert ou dépensé constitue un pot-de-vin. 2) Les dispositions comptables, qui exigent des sociétés la tenue précise de livres et de registres devant refléter les transactions effectuées avec les fonctionnaires, ainsi que le maintien d'un système approprié de contrôle interne de ces transactions. Source : <http://www.memofin.fr/glossary/terms/Foreign+Corrupt+Practices+Act>
9. *Idem* note 4, p. 176 et 177.
10. *Idem* note 4, p. 9 et 10.
11. *Idem* note 2, p. 14.
12. *Idem* note 4, p. 64.
13. *Ibidem*, p. 69 et 70.
14. Rapport relatif à l'activité de la délégation parlementaire au renseignement pour l'année 2014, par M. Jean-Jacques Urvoas, député.
15. <https://www.franceinter.fr/emissions/secrets-d-info/secrets-d-info-20-janvier-2018>
16. *Idem* note 4, p. 61.
17. *Ibidem*, p. 77.
18. *Ibidem*, p. 9. Les auteurs du rapport précisent également (p. 35) : « *En l'espace de quelques années, les entreprises européennes ont versé plus de 20 milliards de dollars de pénalités diverses aux administrations américaines pour les seuls motifs de corruption internationale et de violation des sanctions économiques des États-Unis. En ajoutant celles fondées sur d'autres motifs, on serait même probablement facilement au double. Tout cela représente un véritable prélèvement, sans contrepartie, sur les économies européennes et le niveau de vie de leurs citoyens.* »
19. Disponible en ligne : [www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033558528&dateTexte=&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033558528&dateTexte=&categorieLien=id)
20. [https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/afa/Prevention-corruption.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/afa/Prevention-corruption.pdf), p. 5.
21. *Idem* note 7, Tome I – Dix axes de travail pour une politique industrielle conquérante, p. 178 et 179.
22. L'intelligence économique est l'ensemble des activités coordonnées de collecte, de traitement et de diffusion de l'information utile aux acteurs économiques. Elle englobe la surveillance d'entreprises concurrentes tout comme les démarches d'influence économique de la France. Ces activités visent à préserver ou à améliorer les atouts compétitifs des entreprises. On notera, à cet égard, que les Anglo-Saxons utilisent le terme de *competitive intelligence*. *Idem* note 7, p. 185. Le rapport de M. Henri Martre (février 1994), acte fondateur d'une doctrine opérationnelle française de l'intelligence économique, insiste, dans sa définition de « l'intelligence économique » sur la nécessité d'un dispositif coordonné et le recours à des méthodes légales de collecte du renseignement, de façon à distinguer la notion de l'espionnage économique : « *On ne voulait pas, en France, utiliser le terme "renseignement" à cause de ses connotations policières ou militaires, ni le terme "intelligence", car, si dans la culture française, il exprime uniquement la capacité de comprendre, dans les pays anglo-saxons, il fait référence aussi à la notion d'espionnage (2)* ». *Idem* note 7, p. 186.
23. *Idem* note 4, p. 147.
24. *Idem* note 7, Tome II – Dix axes de travail pour une politique industrielle conquérante.

**« L'Histoire montre que lorsque les Européens, ensemble, ont décidé de dire stop aux États-Unis, cela fonctionne. »  
Pierre Lellouche**

# ALSTOM ET L'AMNÉSIE MACRONIENNE

On a raconté pas mal de salades aux Français pour leur faire croire que la vente du pôle énergie d'Alstom à l'américain General Electric était à peu près équitable. Il n'en est rien, une récente enquête parlementaire le prouve, mais surtout met au jour des pratiques hallucinantes de la part de nos décideurs.



## Appel à l'indépendance Macron, l'amnésique

En recevant le 10 mai dernier de la chancelière allemande Angela Merkel le prix Charlemagne, qui récompense les personnalités les plus engagées dans la construction européenne, le président Emmanuel Macron a insisté sur la nécessaire souveraineté européenne. « *Qui doit décider de nos choix commerciaux ? a-t-il scandé, qui ? Ceux qui nous menacent ? Ceux qui nous feraient du chantage en expliquant que les règles internationales qu'ils ont contribué à élaborer ne valent plus parce qu'elles ne sont plus à leur avantage<sup>1</sup> ?* » Il faisait ainsi référence à son ami le président Donald Trump qui, deux jours plus tôt, officialisait le retrait des États-Unis de l'accord sur le nucléaire iranien et menaçait de sanctions toute entreprise qui commercerait avec l'Iran.

En se faisant le chantre de l'indépendance de l'Europe – ce qu'il a réitéré à Saint-Petersbourg le 24 mai – notre président semble oublier le coup qu'il lui a porté en soutenant activement la vente des activités énergie d'Alstom à l'américain General Electric. Un rapport, présidé par le député LR Olivier Marleix et mis en ligne le 24 avril dernier sur le site de l'Assemblée nationale, peut lui rafraîchir la mémoire. C'est de ce rapport, qui porte sur « *la politique industrielle de l'État au regard des fusions Alstom, Alcatel et STX<sup>2</sup>* », que vient l'essentiel des informations traitées ici, et que nous limiterons au dossier pôle énergie d'Alstom.

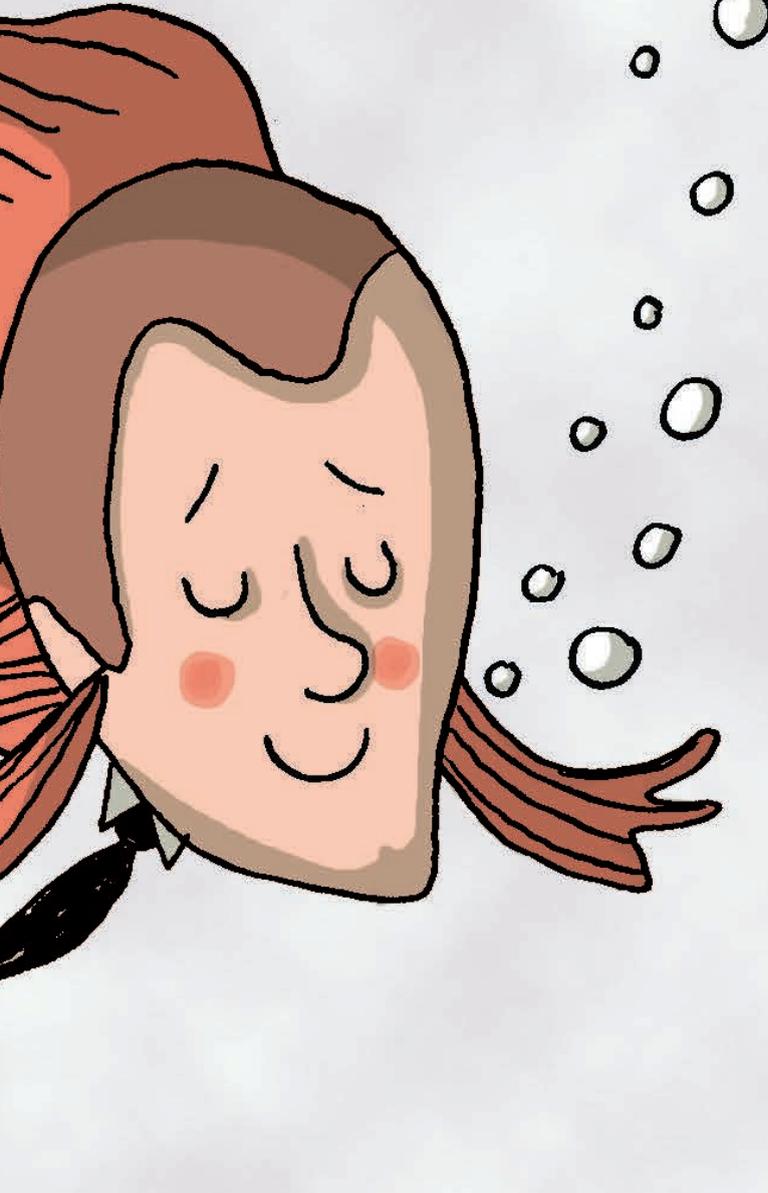
Le 4 novembre 2014, Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique (de 2014 à 2016), valide le

rachat de l'activité énergie d'Alstom par l'américain General Electric (GE). Un dossier qu'il connaît bien, puisqu'il l'a déjà traité en tant que secrétaire général adjoint de l'Élysée (ce qu'il fut de 2012 à 2014).

## Une entreprise hors norme

Dans son Rapport financier annuel 2013/14, Alstom annonçait que son pôle énergie disposait de la plus grande expérience nucléaire au monde. Ce n'était pas du bluff. Alstom était également présent dans toutes les technologies de production d'électricité (charbon, gaz, fuel, nucléaire, hydroélectricité, éolien, géothermie, biomasse, solaire).

De plus, comme le souligne le document parlementaire précité, « *Alstom était très présent dans le domaine de la propulsion navale. Ses activités défense concernaient*



## Un dossier qu'Emmanuel Macron connaît bien, puisqu'il l'a déjà traité en tant que secrétaire général adjoint de l'Élysée (ce qu'il fut de 2012 à 2014).

### Un choix de raison ?

Malgré tout, l'entreprise se portait mal... de l'avis de Patrick Kron, le président-directeur général, et ses perspectives n'étaient pas encourageantes. En conséquence, il lui apparaissait qu'il n'avait d'autre choix que de s'adosser à un partenaire d'envergure mondiale. Patrick Kron expliquait que « le marché des turbines à gaz [...] était à l'époque de 300 à 400 unités par an [...], il est maintenant de 100 turbines, avec une capacité de production mondiale

de 400 unités<sup>4</sup> » ; mais, réplique Olivier Marleix, Patrick Kron oublie de dire que ce secteur ne représente que 8 % de son chiffre d'affaires et que la vraie valeur ajoutée d'Alstom réside dans les turbines vapeur (30 % de son activité) et le nucléaire où il est leader mondial avec 23 % des parts de marché en 2013<sup>5</sup>. Le groupe Les Républicains précise également : « ... dans le marché des turbines à gaz, il y a plusieurs segments, GE étant présent sur l'ensemble et Alstom uniquement sur les turbines de grande puissance (évidemment bien moins souvent vendues que celles d'une petite puissance). Il faut donc comparer ce qui est comparable. Et si le marché mondial des turbines à gaz commençait à se réduire [...] un partenariat avec GE ou Siemens au travers d'une co-entreprise était tout à fait envisageable [...] L'argument de la taille critique [...] ne justifiait en aucun cas un élargissement d'une théorie simpliste à l'ensemble des

le maintien en condition opérationnelle des turbines de puissance fournies au porte-avions Charles de Gaulle, l'étude et la fourniture de motopompes pour les systèmes de sous-marins, les services de maintenance pour les systèmes de contrôle de vitesse des turbines vapeur du porte-avions et des sous-marins, pour le système de stabilisation des plateformes du porte-avions...<sup>3</sup>. »

Tout cela, ainsi que Satellite Tracking Systems, une filiale d'Alstom rattachée au pôle énergie spécialisée dans le suivi et le repérage de satellites, et qu'utilisent notamment les services de renseignement, est maintenant entre les mains de General Electric.

Cela dit, ce dernier est un fournisseur de la Marine nationale (turbines pour la propulsion des sous-marins nucléaires français) depuis le rachat à Framatome de sa filiale Thermodyn en 2000.

activités Énergie d'Alstom dont l'analyse concurrentielle s'effectue au cas par cas sur plus d'une vingtaine de marchés bien distincts<sup>6</sup>. »

### Question de taille et de place

Devant l'argument, souvent avancé par Patrick Kron, de la taille critique d'Alstom face à ses principaux concurrents, le même groupe explique qu'« il faut distinguer la taille globale d'un groupe aux multiples activités et la place que l'entreprise occupe dans chacun de ses marchés. La première permet de déterminer la capacité d'une entreprise à équilibrer ses différents secteurs au sein d'un conglomérat, la meilleure situation de l'un pouvant compenser une défaillance de l'autre [...]. La seconde détermine la réelle capacité de l'entreprise à se positionner face à ses concurrents dans un secteur donné et donc à pouvoir être rentable. [...] l'intérêt de GE pour les activités Énergie d'Alstom résidait dans la position majeure et extrêmement rentable d'Alstom dans la maintenance d'équipements de centrales électriques, en particulier en Europe. C'est donc bien GE, en dehors du marché des turbines à gaz, qui n'avait pas la taille critique dans les centrales thermiques à vapeur et le transport d'électricité, et qui recherchait depuis un certain temps à absorber un concurrent<sup>7</sup>. »

### Des condamnations à la chaîne

Les faits d'armes de Patrick Kron, président-directeur général d'Alstom de 2003 à 2016, ne se sont pas arrêtés à la vente d'Alstom, mais aussi à sa fragilisation. La corruption chez Alstom relevait de la politique d'entreprise. Elle était

antérieure à l'arrivée de Patrick Kron, mais, sous ses bons auspices, elle a longtemps perduré malgré les condamnations qui tombaient déjà en pluie : en 2007, au Mexique ; au Royaume-Uni, condamné une première fois en juillet 2004, condamnation confirmée le 11 juillet 2007 ; en 2008, en Italie ; en 2010, la Banque mondiale a radié deux filiales ; en 2011, une procédure est ouverte en Suisse ; au Royaume-Uni, sept cadres sont mis en examen en mai 2015. Alstom est impliqué dans des affaires au Brésil, en Tunisie, en Hongrie, en Pologne, en Indonésie, en Arabie Saoudite, en Slovaquie, en Égypte où le versement de pots-de-vin s'est poursuivi, d'après le DoJ (United States Department of Justice, le département de la Justice des États-Unis), jusqu'à 2011<sup>8</sup>.

### Une corruption institutionnalisée

Pierre Laporte, ancien cadre d'Alstom « Grid » et de GE Medical Systems France, rajoute : « ... la décision du DoJ mentionne de nom-

*breuses fraudes comptables, une falsification des livres et des registres comptables, y compris dans les filiales, la création de faux rapports pour cacher les paiements illicites et la certification de l'organisation compliance par le cabinet ETHIC Intelligence, qui peut s'assimiler à une certification de complaisance eu égard à l'existence concomitante des pratiques illicites. À mes yeux, la corruption chez Alstom était systémique, encouragée par les instances dirigeantes – on ne pouvait pas faire chez Alstom une carrière de commercial sans appliquer ces procédures – et elle est étroitement corrélée aux processus d'organisation du groupe<sup>9</sup> ». On pourrait croire que c'est parce qu'il ignorait l'éventualité d'autres sanctions – ce qui serait aberrant de la part d'un grand capitaine d'industrie – que Patrick Kron n'a pas mis fin à cette situation, mais non. Depuis début 2010, explique Pierre Laporte, il était au courant d'une enquête du DoJ. « Fred Einbinder [ancien directeur juridique du groupe] a été licencié avec "un coup de pied au derrière" parce qu'il recommandait*

*ne souhaitait pas M. Kron, jusqu'à ce qu'un cadre proche de lui soit arrêté<sup>10</sup>. »*

### Une décision sous influence

Droit dans ses bottes, le PDG d'Alstom a toujours clamé haut et fort que s'il a vendu l'entreprise, ce n'était en aucun cas sous la pression de la justice étasunienne. Les commentaires qui avancent le contraire sont, aux dires de l'intéressé, « *complotistes* », ainsi qu'« *obscènes et absurdes*<sup>11</sup> ». Arnaud Montebourg, ancien ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique, qui s'était battu à l'époque contre cette vente, affirme pourtant « *qu'une pression physique s'est exercée sur M. Kron, sous la forme d'une menace d'arrestation : plusieurs de ses cadres ont été interpellés à l'aéroport JFK de New York et immédiatement incarcérés à la demande du procureur – et si lui a été laissé libre de ses mouvements, c'était pour lui permettre d'aller négocier la vente d'Alstom<sup>12</sup> !* » D'autres témoignages confirment ces pressions. Lors d'une audition devant la commission des affaires économiques, le ministre de l'Économie qu'était alors Emmanuel Macron a répondu : « *S'agissant de l'enquête de la justice américaine, j'ai posé la question de manière très*

*de coopérer avec les autorités américaines, ce que*



## Rappelons que le banquier de Bouygues est Rothschild, et qu'Emmanuel Macron est un ancien de Rothschild. Voilà un amnésique fidèle en amitié, que ce soit celle de Rothschild ou de Bouygues. C'est le « nouveau monde ».

directe à M. Kron. À titre personnel, en effet, j'étais moi-même persuadé du lien de cause à effet entre cette enquête et la décision de M. Kron, mais nous n'avons aucune preuve. M. Kron m'a assuré que cette procédure n'avait eu aucune influence. Je ne dirai pas que ma conviction intime ne rejoint pas la vôtre sur certaines de vos interrogations, mais, je le répète, nous n'avons aucun moyen de l'établir<sup>13</sup>. »

Olivier Marleix fait aussi remarquer que « ... conclure un accord de non-poursuite quand vous risquez plusieurs années de prison, c'est un élément de contexte qui peut peser... Nous ne sommes donc pas totalement dans la fantasmagorie<sup>14</sup>. » Et cela sans parler de la perspective d'une amende d'un milliard de dollars (ramenée finalement à 772 millions), alors que la trésorerie d'Alstom était d'à peine 1,5 milliard d'euros.

### Le dossier secret de Macron

Mais revenons au rôle d'Emmanuel Macron. Lors d'une audition en mars 2015 devant la commission des affaires économiques, Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie, affirme au sujet de l'achat d'Alstom par GE que « le Gouvernement a été mis devant le fait accompli [...] Le projet de rachat des activités énergétiques d'Alstom par General Electric a été révélé le mercredi [NDLR : il y a une erreur dans le rapport : le 24 avril 2014 était un jeudi] 24 avril 2014, alors que les entreprises discutaient depuis plusieurs mois dans le plus grand secret. [...] cependant l'entreprise, sans en informer personne, sinon ses seuls actionnaires, avait engagé des négociations avec General Electric, lui donnant même une option. [...] Le Gouvernement s'est aussitôt mobilisé avec force pour renverser la situation et arrêter le

processus...<sup>15</sup>. » Là encore, l'inquiétante amnésie de notre président se manifeste. Cette déclaration a été faite en 2015, mais ce qu'a découvert par hasard la commission d'enquête parlementaire sur Alstom, c'est qu'à l'automne 2012, Emmanuel Macron, alors secrétaire général adjoint de l'Élysée, avait commandé sans en avertir quiconque, notamment Arnaud Montebourg, une étude qui mérite l'attention : « Nous avons appris lors de l'audition de M. David Azéma, ancien directeur général de l'Agence des participations de l'État (APE<sup>16</sup>), l'existence d'une étude commandée par l'APE au cabinet A.T. Kearney le 23 octobre 2012 dans le cadre d'une procédure d'urgence, avec mention du secret. La lettre de commande était ainsi rédigée : "Le groupe Bouygues pourrait vouloir céder sa participation au capital d'Alstom." Il est alors demandé "d'évaluer les avantages et inconvénients résultants d'un changement d'actionnaire pour l'entreprise, pour l'industrie française et pour l'emploi". En clair, la commande passée à A.T. Kearney n'est pas celle d'une analyse théorique du marché des turbines pour s'interroger sur la stratégie d'Alstom mais repose bien sur une information précise relative à un changement d'actionnaire de référence », souligne Olivier Marleix<sup>17</sup>.

### Des noms de code

En fait, le groupe Bouygues est en difficulté et cherche de l'argent ; or, il a une participation de 30 % dans Alstom, soit plus de 3,5 milliards d'euros immobilisés, dont il veut se défaire, mais qui n'intéresse pas grand monde. C'est pourquoi,

quand GE fait une offre « irrésistible », dicit David Azéma, les intérêts de l'État passent après ceux des actionnaires.

Mediapart a eu connaissance du rapport commandé par Emmanuel Macron à A.T. Kearney, et qui devait rester secret. Bouygues est appelé « OU » et Alstom « Lewis ». « Même si les activités d'Alstom y sont largement décrites, précise Martine Orange, de Mediapart, dans son excellent article sur le sujet, ce sont d'abord les intérêts de Bouygues qui y sont défendus. Aucune allusion n'est faite aux mécanismes, aux moyens que pourrait mettre en œuvre l'État pour aider Bouygues à vendre sa participation, tout en préservant Alstom. Il est encore moins envisagé que l'État se substitue à lui. À ce moment-là, Emmanuel Macron agit-il en banquier d'affaires ou au service de l'État<sup>18</sup> ? » Rappelons que le banquier de Bouygues est Rothschild, et qu'Emmanuel Macron est un ancien de Rothschild. Voilà un amnésique fidèle en amitié, que ce soit celle de Rothschild ou de Bouygues. C'est le « nouveau monde ».

### Les bons comptes font une grande famille

Bouygues voulait sortir d'Alstom sans perdre un fifrelin ? Macron l'aura exaucé. Les recommandations du rapport A.T. Kearney seront appliquées. Les ventes, à GE ou à Siemens (pour la partie ferroviaire), le versement de dividendes exceptionnels, etc., conduiront « à une opération financière blanche entre son investissement en 2006 et le départ d'Alstom Transport

## Un choix bien récompensé

L'activité énergie d'Alstom a donc été vendue, et cela a fait des heureux. Lors de son départ, Patrick Kron a bénéficié d'un parachute doré de 6,5 millions d'euros, alors que 62 % des actionnaires d'Alstom, dont l'État, s'y étaient opposés !... on n'est pas à un scandale près. Le conseil d'administration d'Alstom, en passant outre le vote négatif des actionnaires, remerciait en réalité l'ex-président pour les milliards qu'a rapporté aux actionnaires la vente des activités énergie d'Alstom. Sur le prix de vente de 12,5 milliards d'euros, Alstom a versé un dividende exceptionnel de 3,5 milliards d'euros à ses actionnaires, dont 1,6 milliard à Olivier Bouygues... qui fait partie du conseil d'administration.

en 2018-2019. À noter que Henri Poupart-Lafarge, président d'Alstom Transport puis d'Alstom après la vente à GE, est le fils d'Olivier Poupart-Lafarge, ancien directeur financier puis numéro deux du Groupe Bouygues et actuel conseiller de Martin Bouygues », souligne le groupe Les Républicains<sup>19</sup>. Le monde est petit, que voulez-vous.

### Des fortunes en conseillers et experts

Pour mettre au point la fusion, Alstom a déboursé 262 millions d'euros, dont une partie serait de la fiscalité et des taxes. « Comme l'a indiqué Patrick Kron lors de son audition devant la commission d'enquête, plusieurs dizaines de millions d'euros de commissions ont été versés aux quelques banquiers d'affaires impliqués dans la cession d'Alstom "Énergie" à General Electric. Idem pour les communicants et lobbyistes engagés par Alstom et General

Electric », rappelle le groupe Les Républicains<sup>20</sup>. Côté Alstom : dix cabinets d'avocats, deux banques-conseils (Rothschild & Co, Bank of America Merrill Lynch) et deux agences de communication (DGM et Publicis). Côté General Electric : trois banques-conseils (Lazard, Crédit Suisse et Bank of America), l'agence de communication Havas et de nombreux cabinets d'avocats. Le gouvernement français a commandé une étude sur l'avenir d'Alstom qui a coûté 299 000 €. C'est l'étude commandée par Arnaud Montebourg au cabinet Roland Berger et qui « demandait explicitement de n'étudier que les scénarios dans lesquels Alstom restait une entreprise française<sup>21</sup> ».

### Prison

Alors que Patrick Kron, qui a plaidé coupable, est en liberté et jouit de son parachute doré, un autre, un

simple exécutant, mais quand même vice-président d'une filiale d'Alstom, croupit en prison de l'autre côté de l'Atlantique pour les mêmes faits. Le 15 avril 2013, Frédéric Pierucci est cueilli et envoyé directement en prison pour purger 14 mois de détention préventive « dans des conditions déplorables visant à le pousser à bout », affirmait sa famille<sup>22</sup>. Depuis, il a été jugé et condamné à 30 mois de prison, moins les 14 de préventive, plus une amende de 20 000 dollars<sup>23</sup>. Le jeune père de famille purge donc actuellement encore sa peine. Patrick Kron l'a licencié pour abandon de poste et a même refusé de financer sa défense au motif qu'il avait plaidé coupable pour avoir notamment corrompu un membre du Parlement et obtenu ainsi un contrat de 118 millions de dollars. Cependant, aux questions qui lui



sont posées sur ces faits, Patrick Kron affirme qu'« à partir de son arrestation, qui nous a surpris et choqués, nous avons fait tout ce qu'il était possible de faire pour l'aider à se défendre. Nous avons proposé de recourir à un avocat de très haut niveau et, contrairement à ce qui a été dit, parfaitement indépendant d'Alstom et qui n'avait à rendre compte qu'à M. Pierucci. Nous avons pris en charge les coûts correspondants. Nous avons proposé de payer la caution pour sa libération, mais les procureurs l'ont refusé. Nous avons dû interrompre cette prise en charge et mettre fin à son contrat de travail quand il a plaidé coupable. En effet, le droit des sociétés, aux États-Unis, ne permet pas de continuer à défendre et à payer un salarié quand il reconnaît qu'il est coupable de violation de la loi. [...] J'ai fait ce qu'il était possible de faire. Nous ne pouvions ni maintenir son contrat de travail ni payer les frais de sa défense<sup>24</sup>. »

## Et maintenant, Airbus ?

« Je vous mets en garde : la prochaine étape sera la mise en cause d'Airbus. Le groupe se trouve pris exactement dans le même processus », déclare lors de son audition le journaliste Jean-Michel Quatrepoint, auteur de *Alstom, scandale d'État* (Fayard, 2015). « Nous en sommes, poursuit-il, au stade où Tom Enders [président d'Airbus de 2007 à 2012] s'est auto-dénoncé à la justice britannique et à la justice française, en espérant échapper à une offensive du département de la Justice américain en vertu de la règle qui veut qu'on ne puisse être poursuivi pour le même motif dans plusieurs pays différents. À ceci près qu'il semblerait que le Serious Fraud Office britannique travaille toujours main dans la main avec le DoJ...

*Certains prétendent même qu'ils se partagent les amendes à parts égales – mais cette affirmation demande à être vérifiée. [...] Airbus a fait entrer plusieurs cabinets anglo-saxons pour préparer les dossiers de défense ; ils ont donc accès à tous les documents. Les avocats disent qu'ils ne sont pas obligés de transmettre les informations au gouvernement américain, mais les Big Four, c'est-à-dire les quatre plus grands cabinets d'audit internationaux, y sont obligés. Airbus est dans une situation telle qu'il n'a plus rien de secret. De surcroît, tous les agents commerciaux ont été liquidés, ce qui est source de grandes difficultés car de multiples procès sont en cours. »*

## Conclusion...

Airbus n'est pas la seule entreprise française actuellement dans le viseur des États-Unis. Alors, au vu de tous ces faits, peut-on dire non à une guerre décidée par les États-Unis ? La réponse va, hélas ! de soi. Ce sera très difficile. La diplomatie semble bien avoir été vaincue par la guerre économique. Le président Jacques Chirac a dit non à une guerre injustifiée contre l'Irak en 2003. Déjà, à l'époque, l'administration Bush ne s'est pas laissé faire et a fait payer 5,5 milliards de dollars (4 milliards d'euros) à la France comme prix de sa « trahison »<sup>25</sup>. Aujourd'hui, l'indépendance de la France est encore moindre. « Si l'on est arrivé à une telle défaillance de l'État à protéger ses intérêts fondamentaux, c'est par cécité, imprévision et entre soi », affirme Olivier Marleix<sup>26</sup>. Ne reste plus qu'à adopter au plus vite les préconisations émises par nos parlementaires, au moins pour éviter une guerre.

Kim-Anh Lim

## Notes

1. Discours du président de la République lors de la remise du prix Charlemagne, 10 mai 2018 – Aix-la-Chapelle (Allemagne). <https://en-marche.fr/articles/discours/discours-president-remise-prix-charlemagne>
2. Rapport n° 897 sur la politique industrielle de l'État au regard des fusions Alstom, Alcatel et STX, présidé par Olivier Marleix, Tome I et Tome II – Dix axes de travail pour une politique industrielle conquérante (mis en ligne le 24 avril 2018 à 12 h 50). <http://www.assemblee-nationale.fr/15/rap-enq/r0897-tl.asp> et <http://www.assemblee-nationale.fr/15/rap-enq/r0897-tl.asp>
3. *Idem* note 2, Tome I – Dix axes de travail pour une politique industrielle conquérante, p. 42.
4. *Idem* note 2, Tome II – Dix axes de travail pour une politique industrielle conquérante, p. 662.
5. *Idem* note 2, Tome I – Dix axes de travail pour une politique industrielle conquérante, p. 13.
6. *Ibidem*, p. 260.
7. *Ibidem*, p. 259.
8. *Idem* note 2, Tome II – Dix axes de travail pour une politique industrielle conquérante, p. 493.
9. *Ibidem*, p. 494.
10. *Ibidem*, p. 493.
11. *Ibidem*, p. 655.
12. *Ibidem*, p. 139.
13. Commission des affaires économiques, compte rendu n° 41, séance de 18 h 15, sous la présidence de François Brottes, 11 mars 2015. <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-eco/14-15/c1415041.asp>
14. *Idem* note 2, Tome II – Dix axes de travail pour une politique industrielle conquérante, p. 461.
15. Commission des affaires économiques, *idem* note 13.
16. « À noter qu'à la suite de l'annonce par Bloomberg du projet de vente, l'APE est étonnamment nommée par l'Élysée en charge du dossier pour l'ensemble de l'administration, reléguant les ministères de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Armement à un rôle secondaire (malgré les enjeux stratégiques dans ces 3 domaines). L'APE est dirigée depuis août 2012 par David Azéma, qui quittera l'Agence en juillet 2014 juste après la signature de l'accord entre GE, Alstom et l'APE. Celui-ci rejoint Bank of America, en tant que vice-président pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique, "pour gagner de l'argent" (Philippe Jacqué et Cédric Pietralunga, "David Azéma, de la banque d'affaires de l'État à Bank of America", *Le Monde*, 14 juillet 2014). Bank of America s'avère être la banque d'affaires, aux côtés de Rothschild, qui appuie Patrick Kron dans l'opération de vente à GE. De son côté, outre l'action de sa représentante en France, Clara Gaymard (désormais au conseil d'administration de Bouygues), GE s'appuie sur le banquier d'affaires du Crédit Suisse François Roussely, ancien PDG d'EDF, et le conseiller en communication et en influence Stéphane Fouks, ami très proche du Premier ministre Manuel Valls », Rapport n° 897 sur la politique industrielle de l'État au regard des fusions Alstom, Alcatel et STX, présidé par Olivier Marleix, Tome I p. 264.
17. *Idem* note 2, Tome I – Dix axes de travail pour une politique industrielle conquérante, p. 16.
18. Martine Orange, « Les non-dits d'Emmanuel Macron dans l'affaire Alstom », [www.mediapart.fr](http://www.mediapart.fr), samedi 21 avril 2018.
19. *Idem* note 2, Tome I – Dix axes de travail pour une politique industrielle conquérante, p. 263.
20. *Ibidem*, p. 264.
21. *Ibidem*, p. 32.
22. *Ibidem*, p. 267.
23. [www.law360.com/articles/967275/judge-sends-message-in-ex-alstom-exec-s-bribery-sentence](http://www.law360.com/articles/967275/judge-sends-message-in-ex-alstom-exec-s-bribery-sentence)
24. *Idem* note 2, Tome II – Dix axes de travail pour une politique industrielle conquérante, p. 657 et 658.
25. Vincent Nouzille, *Dans le secret des présidents*, éd. Fayard/Les Liens qui Libèrent, 2010, et aussi un article paru dans Rue89 : « Le "non" à la guerre en Irak a coûté 4 milliards à la France », <https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-monde/20101011.RUE8916/le-non-a-la-guerre-en-irak-a-coute-4-milliards-a-la-france.html>

# ROUGEOLE, FAUT-IL CRAINdre DE NOUVELLES ÉPIDÉMIES ?

C'est ce que voudraient nous faire croire les autorités de santé. À y regarder de plus près, s'il survenait de telles épidémies, ce ne serait pas à cause de la baisse de la couverture vaccinale, mais bien des campagnes de vaccination elles-mêmes...

Par Senta Depuydt

## À PROPOS DE L'AUTEURE

Senta Depuydt est diplômée en communication et journalisme à l'université catholique de Louvain et a travaillé plusieurs années dans des multinationales, tout en explorant des domaines parallèles. Confrontée à l'autisme, elle a mis en place de nouvelles approches médicales et éducatives, afin d'aider son fils à retrouver un développement optimal. Elle a ensuite approfondi et partagé ces informations dans de nombreuses conférences ou articles, notamment lors du congrès Sortir de l'autisme, abordant aussi des sujets controversés comme l'impact des facteurs environnementaux ou de la vaccination.



« **D**es maladies que l'on croyait éradiquées se développent à nouveau sur notre territoire, des enfants meurent de la rougeole aujourd'hui en France... Dans la patrie de Pasteur, ce n'est pas admissible ». C'est en ces termes qu'Édouard Philippe lance la campagne de communication « alerte à la rougeole » devant les membres de l'Assemblée nationale<sup>1</sup>.

Nul doute, qu'au-delà des dividendes de Sanofi, le prestige de la science et l'honneur de la France sont en jeu lorsqu'il s'agit d'imposer de nouvelles obligations vaccinales aux Français. Avec une moyenne d'un décès annuel, certes regrettable, la rougeole n'est pas une urgence sanitaire. Mais la stratégie fut payante. Loin d'être un problème « franco-français », cette communication autour des « nouvelles épidémies de rougeole » cache des racines et des enjeux qui dépassent la seule gestion d'une maladie, somme toute banale. Six mois plus tôt, lorsque le Conseil d'État met en demeure le gouvernement de remettre à disposition des vaccins contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP), conformément aux obligations en vigueur, les Français n'imaginent pas que ce seront bientôt onze vaccins qui seront imposés aux nouveau-nés. De nombreux médecins et experts prévoient alors la fin de la vaccination obligatoire, comme dans la plupart des pays d'Europe, à l'exception des anciens régimes communistes.

### « Restaurer la confiance »

Alors que la question est clairement à l'agenda d'un nouveau gouvernement, la vaccination est pratique-

ment absente des débats électoraux. Le programme de Macron se contente d'évoquer « l'importance de la prévention », se gardant bien de préciser qu'il s'agit de l'extension des obligations vaccinales.

L'ancienne ministre de la Santé, Marisol Touraine, a pourtant proposé d'adapter les obligations aux produits existants, puisque les laboratoires français se sont curieusement déclarés « incapables » de remettre rapidement un vaccin DTP sur le marché. Tout en se réclamant d'une « proposition émanant du rapport Fischer visant à restaurer la confiance des Français dans la vaccination », proposition qui ne reflétait pas l'avis des jurys consultés<sup>2,3</sup>, elle répète que « la vaccination, ça ne se discute pas ». Sans doute commode, mais difficile à faire passer, lorsque l'on n'a aucune formation médicale<sup>4</sup>.

S'écartant résolument de toute démarche scientifique intrinsèquement nourrie par le principe d'incertitude, et bafouant le respect des droits fondamentaux des médecins et des patients, cette pathétique « pédagogie de l'autorité » ne pourra l'emporter que par l'instauration d'un climat de peur face à des sanctions et d'urgence face « au retour possible des épidémies ».

### Empathie et menace

Telle un véritable Janus aux deux visages, la nouvelle ministre de la Santé, Agnès Buzyn distille avec un sourire affable un double discours d'empathie et de menace. « Côté sanctions pour les parents récalcitrants, je ne suis pas là pour donner des amendes, ni engager des poursuites, mais pour redonner confiance. » Les sanctions sont

pourtant bien réelles et alourdies. Non seulement, il faudra désormais onze vaccins pour entrer en collectivité, mais la ministre laisse planer le doute quant à l'application de l'article 227-17 du Code pénal qui précise que « le fait, par le père ou la mère, de se soustraire, sans motif légitime, à ses obligations légales au point de compromettre la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de son enfant mineur est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende<sup>5</sup> ».

Quant aux médecins, ils seront tout bonnement menacés de radiation par le président de l'Ordre. Dans une interview au *Généraliste*, celui que ses détracteurs surnomment « l'imam Bouet » prêche et menace à son tour : infraction déontologique, poursuites judiciaires, radiation. Il espère « vivement » celle du professeur Henry Joyeux qui a « désinformé les Français au sujet de la vaccination ». « Il n'y a pas de débat, c'est une responsabilité médicale... Que feront ces médecins demain quand il y aura une épidémie d'encéphalite rougeoleuse ?<sup>6</sup> » Leitmotiv de chaque discours : la rougeole, la rougeole encore et toujours la rougeole.

### Notes

1. [http://www.liberation.fr/france/2017/07/04/discours-edouard-philippe-des-annonces-fortes-sur-la-sante-publique\\_1581524](http://www.liberation.fr/france/2017/07/04/discours-edouard-philippe-des-annonces-fortes-sur-la-sante-publique_1581524)
2. <https://blogs.mediapart.fr/jeremynoumea/blog/051217/vaccins-obligatoires-une-justification-trompeuse>
3. Kim-Anh Lim, « Big ou Bad pharma, un rapport stupéfiant », *NEXUS* n° 113, nov.-déc. 2017, p. 30-34.
4. [http://www.liberation.fr/debats/2017/10/13/l-extension-de-l-obligation-vaccinale-ca-se-discute\\_1602411](http://www.liberation.fr/debats/2017/10/13/l-extension-de-l-obligation-vaccinale-ca-se-discute_1602411)
5. [http://www.alterinfo.net/Vaccination-obligatoire-les-sanctions-seront-plus-lourdes-\\_a133930.html](http://www.alterinfo.net/Vaccination-obligatoire-les-sanctions-seront-plus-lourdes-_a133930.html)
6. [https://www.legeneraliste.fr/actualites/article/2017/11/08/des-medecins-ne-peuvent-pas-jeter-le-trouble-les-vaccins-sauvent-des-vies-clame-le-dr-bouet-president-de-lordre\\_312613](https://www.legeneraliste.fr/actualites/article/2017/11/08/des-medecins-ne-peuvent-pas-jeter-le-trouble-les-vaccins-sauvent-des-vies-clame-le-dr-bouet-president-de-lordre_312613)

# ÉTAT D'URGENCE ET ALERTE À LA ROUGEOLE

**E**n quelques décennies, nous sommes donc passés des « goûters rougeole » à la persécution des non-vaccinés. Considérée auparavant comme bénigne, la rougeole est aujourd'hui présentée comme une « grande tueuse ». En témoigne, par exemple, une vidéo emblématique réalisée en janvier 2016 par « État d'Urgence Production », une association de l'Inserm, l'Institut Pasteur, la Fondation Mérieux et Médecins Sans Frontières<sup>1</sup>.

« État d'Urgence », le nom de la production reflète bien la stratégie mondiale élaborée et mise en œuvre dans le cadre du GHSA, l'Agenda global pour la sécurité sanitaire. Cette initiative, lancée par les États-Unis en 2014, a pour objectif de protéger la population contre la menace des maladies infectieuses, d'accélérer l'adoption d'un règlement sanitaire mondial et de procéder à sa mise en œuvre dans les législations nationales. Plus de 50 pays y participent, en partenariat avec de nombreux organismes internationaux, l'OMS en tête, mais aussi la FAO, l'Union européenne, ou Interpol par exemple.

## Vacciner 90 % de la population mondiale

Le programme prévoit onze plans d'actions spécifiques. Parmi ceux-ci, la vaccination, la sur-

veillance sanitaire, notamment à travers un carnet de vaccination électronique, et la modification des législations nationales. Pour l'immunisation, l'objectif prioritaire est la vaccination mondiale contre la rougeole, avec une couverture de 90 % de la population au-dessus de 15 mois<sup>2</sup>.

L'intérêt des notions d'urgence et de sécurité, mises en avant par le GHSA, est de fournir un prétexte à la mise en place d'une politique d'obligations, prévalant sur le respect des droits individuels et des libertés fondamentales.

C'est une adaptation de la stratégie de la pandémie, développée lors de l'épisode H1N1 où l'on a dépensé une fortune pour une menace qui n'existait pas. Transposée à une maladie bénigne, mais « *virtuellement dangereuse* » comme la rougeole, elle devient donc permanente. Un glissement s'opère également de la surveillance épidémiologique, où il s'agit de détecter des foyers de maladie, au contrôle permanent des citoyens par le carnet de vaccination électronique.

## L'Italie, première de la classe

Lors de ce premier sommet mondial du GHSA à la Maison-Blanche, le 27 septembre 2014, l'Italie est désignée comme le pays précurseur

pour la mise en place de l'agenda. Beatrice Lorenzin, ministre de la Santé italienne, confirme qu'il s'agira non seulement de « *développer une collaboration, mais aussi un leadership fort et des stratégies de communication en faveur de la vaccination, notamment en ce qui concerne la rougeole*<sup>3</sup> ».

Menace sanitaire, rougeole, leadership, communication « *en faveur de la vaccination* », tout est dit. Elle lance dès son retour une campagne médiatique pour préparer le terrain et lors d'une émission sur la chaîne publique Rai Uno, on la voit déplorer l'existence « *de milliers de sites sur Internet qui font de la désinformation totale à propos des vaccins, alors que l'an dernier à Londres 270 personnes sont mortes de la rougeole* ».

En réalité, on ne compte en 2013 qu'un seul décès de la rougeole en Grande-Bretagne, sur un total de quatre en une décennie<sup>4</sup>.

Inaugurant en beauté la bataille des « *fake news* » avec cette fable éhontée, la campagne du retour de la rougeole en Europe est lancée : « *Des enfants meurent de la rougeole, la vaccination est en baisse, c'est à cause de la désinformation des anti-vaccins sur les réseaux sociaux.* »

Avec plus d'un million d'autistes aux USA, plus de 700 000 en France, et des milliers de témoignages de régression post-vaccinale, on aurait donc tort de poser ces questions et d'étudier la sécurité des vaccins?

## ROR et autisme, une mauvaise pub

Effectivement, Internet y est pour beaucoup, car la Toile a permis à des milliers de victimes d'accidents post-vaccinaux, non reconnues par le corps médical, de s'exprimer et de s'associer. Au premier rang, celles qui estiment avoir vu leur enfant tomber malade, présenter des troubles intestinaux et régresser vers l'autisme après un triple vaccin Rougeole-oreillons-rubéole. Ce vaccin aurait dû être retiré après avoir provoqué des épidémies de méningite au Canada (Pluserix), mais on l'a renommé et remis sur le marché sans sourciller en Grande-Bretagne, avec des conséquences catastrophiques.

La suite est – plutôt mal – connue sous le nom de « l'étude frauduleuse du *Lancet* » ou « l'étude Wakefield », d'après le nom du médecin qui a attiré l'attention sur cette question et que l'on vilipende depuis deux décennies. S'il est impossible de résumer ici cette saga de vingt années, l'on retiendra simplement que depuis le jugement en cours d'appel du 7 mars 2012 dans une action intentée par le responsable principal de l'étude, le professeur John Walker-Smith, la preuve qu'il n'y a jamais eu de fraude dans cette étude et que ses auteurs n'ont pas eu « une mauvaise conduite » est incontestable<sup>5</sup>.

## Affaire Wakefield

Les détails de cette affaire sont brillamment exposés dans l'article

de Vera Sharav, intitulé « L'affaire Wakefield : les nuances de Dreyfus et la descente du *BMJ* dans la science tabloïd » (traduction en français sur le site). Non seulement cet opus réfute un à un les mensonges diffusés dans les médias à l'aide des témoignages et des documents officiels du procès, mais il révèle aussi l'étendue du réseau d'influence qui maintient toujours le silence sur la question de l'autisme et de la vaccination<sup>6</sup>.

Si l'on en revient à « l'affaire Wakefield », ce n'est pas tant pour prouver l'innocence d'un homme, mais parce que l'autisme et la vaccination sont le talon d'Achille de la colossale industrie pharmaceutique. Les chiffres de l'autisme ont explosé avec près d'un enfant sur 36 aux États-Unis<sup>7</sup> et un coût annuel minimal de 500 milliards de dollars dès 2025<sup>8</sup>. Reconnaître que la vaccination peut contribuer à l'incidence de l'autisme signifierait probablement la fin de la vaccination et des géants de l'industrie pharma, tout comme celle des nombreux instituts de santé complices.

## Les révélations de *Vaxxed*

C'est ce qui aurait pu se passer en août 2014, lorsque William Thompson, expert au CDC et auteur de la principale étude réfutant un lien statistique sur l'autisme et le ROR, a finalement avoué avoir menti et manipulé les données sur ordre de ses supérieurs, afin de cacher un risque très élevé associé au vaccin ROR. Mais si l'affaire a été étouffée

par les médias au moment des aveux de Thompson, elle a commencé à s'ébruiter dès avril 2016, avec la sortie du film *Vaxxed* qui révèle tous les détails de la fraude. (Voir l'article « Autisme, vaccin et politique, tout sur un sale business » dans le n° 109 de *NEXUS* et l'encadré page 49).

On comprend donc que la fable « *des fausses informations sur l'autisme et la vaccination* » soit constamment utilisée comme argument pour imposer les obligations vaccinales, car il s'agit de répéter le mensonge autant que nécessaire pour tenter d'en faire une vérité.

Buzyn citera par exemple cette « fraude scientifique » dans l'émission « Les 4 vérités » sur France 2 et ne cessera d'évoquer « *les morts de la rougeole* » pour justifier l'extension des obligations<sup>9</sup>.

Mais l'on retrouve même les « *fausses informations sur le ROR* » dans un encadré à la fin du rapport de la Cour des comptes sur la vaccination paru en décembre<sup>10</sup>. En Belgique, il figure dans le rapport du comité d'éthique de la Haute autorité de la Santé belge comme « mauvais exemple », au Parlement européen dans la motivation de la résolution sur « *les réticences à la vaccination et la baisse de la vaccination en Europe* » votée en avril<sup>11</sup> et, bien entendu, on le retrouve encore à l'OMS.

## L'OMS papesse de la science...

Sur son site Internet et dans la résolution de 2014 sur l'autisme<sup>12</sup>, l'Organisation mondiale de la santé

décrit les causes de l'autisme comme génétiques et environnementales. Si aucune proposition n'a jamais été faite pour se pencher sur les causes « environnementales », le rapport s'empresse par contre de réfuter tout lien plausible avec la vaccination. « *Les données épidémiologiques disponibles montrent de manière concluante qu'il n'y a pas de lien de causalité entre le vaccin ROR et les troubles du spectre autistique. Les études précédentes donnant à penser qu'un tel lien existait présentaient en réalité d'importantes lacunes méthodologiques.* » Les deux seules références de l'OMS pour appuyer ses certitudes sont : la rétraction de la publication de l'étude du *Lancet* (suite au jugement de 2012, il devrait pourtant être republié) et un document du professeur Daniel Floret<sup>13</sup>, qui résume, traduit et commente les articles du journaliste Brian Deer, celui qui a élaboré sur commande, « *toute l'histoire de la fraude sur l'étude du Lancet* » ! Clairement, Floret n'a pas consulté la décision de la Cour d'appel de Londres qui blanchit l'étude six mois plus tôt. Mais surtout, on relèvera ces commentaires hallucinants dans ses conclusions : « *Les systèmes de pharmacovigilance ont été, à tort, mis à contribution pour identifier des cas... Les agences d'enregistrement des produits de santé ont été, à tort, alertées sur les risques du vaccin ROR... Les industries pharmaceutiques ont été, à tort, sollicitées pour démontrer l'absence de lien et démontrer la sécurité de la vaccination*<sup>14</sup> ».

Avec plus d'un million d'autistes aux États-Unis, plus de 700 000 en France, et des milliers de témoignages de régression post-vaccinale<sup>15</sup>, on aurait donc tort de poser ces questions et d'étudier la sécurité des vaccins ?

Ce serait risible, si ce n'était pas aussi tragique et si l'OMS ne jouait pas un rôle d'autorité, tant en ce qui concerne la sécurité de la vaccination, qu'en matière de recommandation des politiques de santé.

## De la « fantascience » !

Mais, il y a encore un autre point essentiel sur lequel l'OMS semble faire autorité, c'est celui de l'objectif de couverture vaccinale pour atteindre l'élimination de la maladie. C'est l'argument du progrès et de la solidarité. En se vaccinant, on protège les autres et une couverture de 95% de vaccinés permettrait d'atteindre « l'immunité collective ». Cet objectif, à nouveau invoqué dans toutes les politiques de vaccination, est peut-être louable, mais tient de la pure spéculation. En réalité, ce chiffre de 95% est une pure projection mathématique, qui est contredite par de nombreux rapports épidémiologiques. Dans une interview récente, le professeur Didier Raoult, un des plus grands spécialistes mondiaux des maladies infectieuses, ancien rédacteur en chef de plusieurs revues médicales, l'a d'ailleurs qualifié de « *fantascience*<sup>16</sup> ».

Certes, le vaccin « immunise », au sens où il produit des anticorps, et l'on voit globalement moins de cas de rougeole depuis que l'on vaccine, mais le diable se cache dans les détails. Lorsque l'on a pris la décision de commercialiser le vaccin aux États-Unis en 1961, l'on pensait éradiquer la maladie en une année seulement. L'on imaginait que le vaccin était efficace pour tous et qu'il offrait une protection durable. L'histoire a prouvé le contraire. De 2 à 10 % des sujets ne répondent pas à la vaccination, et, problème majeur, l'efficacité du vaccin diminue avec le temps. C'est la raison pour laquelle, après les premières campagnes de vaccination, l'on a administré une deuxième dose et que l'on parle à présent d'une troisième vers l'âge adulte.

## Épidémies d'ici trois à dix ans

Ainsi, selon Poland et Jacobson, consultants chez Merck et éditeurs de la revue *Vaccine*, « *la question reste ouverte quant à savoir si les*

*vaccins actuels sont suffisamment efficaces pour permettre une éradication de la maladie, même en considérant que la rougeole puisse être contrôlée et éliminée dans certaines régions durant un certain laps de temps. En réalité, on ne peut savoir si l'élimination peut effectivement être atteinte et maintenue*<sup>17</sup>. »

Plus inquiétante encore l'hypothèse de Heffernan selon laquelle une diminution constante de l'efficacité du vaccin pourrait mener à des cycles d'épidémies à grande échelle. Celles-ci devraient commencer à se produire environ cinquante-deux ans après le début des programmes de vaccination, c'est-à-dire en ce qui nous concerne d'ici trois à dix ans<sup>18</sup> !

Mais si des épidémies à grande échelle reviennent, il y a fort à parier que ce n'est pas à la vaccination que l'on en attribuera la cause...

## Notes

1. <https://www.inserm.fr/actualites-et-evenements/actualites/dans-actu-rougeole>
2. <https://www.ghsagenda.org/package>
3. [http://www.salute.gov.it/portale/news/p3\\_2\\_4\\_1\\_1.jsp?lingua=italiano&menu=salastampa&p=comunicaistampa&id=4366](http://www.salute.gov.it/portale/news/p3_2_4_1_1.jsp?lingua=italiano&menu=salastampa&p=comunicaistampa&id=4366)
4. <https://www.bmj.com/content/358/bmj.j3429/rr-7>
5. <http://ahrp.org/wp-content/uploads/2017/10/APPENDIX-1.pdf>
6. <http://ahrp.org/laffaire-wakefield-shades-of-dreyfus-bmj-descent-into-tabloid-science/>
7. <http://www.ageofautism.com/2017/12/autism-1-in-36-asd-rate-set-a-new-record-high-in-2016.html>
8. <https://www.ucdmc.ucdavis.edu/publish/news/newsroom/10214>
9. <https://www.youtube.com/watch?v=vJDeCelBjsw>
10. Rapport Public Annuel de la Cour des Comptes – février 2018, p. 232, <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/06-politique-vaccinale-Tome-1.pdf>
11. Résolution du Parlement européen du 19 avril 2018 sur la réticence à la vaccination et la baisse des taux de vaccination en Europe (2017/2951(RSP))
12. OMS, Troubles du spectre autistique, 4 avril 2017 <http://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/autism-spectrum-disorders>
13. Daniel Floret, *La Presse Médicale*, Volume 41, n° 9P1, pages 827-834 (septembre 2012).
14. [www.vaxxed.com](http://www.vaxxed.com)
15. <https://www.youtube.com/watch?v=gssKVHpKBwk>
16. G. A Poland and R. Jacobson « The re-emergence of measles in developed countries: time to develop the next-generation measles vaccines » (*Vaccine*, 30, 2012, p. 103-104)
17. J. M Heffernan, « Implications of Vaccines and Waning Immunity », *Proc. Biol. Sci.*, 2009 June 7, 276, 2071-2080
18. J. Whitaker, I. Ovsyannikova, G. Poland, « Adversomics, a new paradigm for vaccine safety and design », *Expert Rev Vaccines* 2015 Jul; 14(7): 935-947.

# LA ROUGEOLE DANS LE MONDE

**L**a maladie semble avoir disparu en Amérique du Sud. Des facteurs génétiques pourraient contribuer à ce résultat, sans que l'on sache précisément lesquels. Les nouvelles disciplines de « vaccinomique » ou « adversomique » dont on parle encore peu, étudient actuellement les différences de réponse à la vaccination, notamment en fonction de la génétique, et les compagnies pharmaceutiques envisagent des nouveaux vaccins inspirés de ce type de recherches<sup>1</sup>.

En contraste avec l'Amérique du Sud, la Chine où la population est vaccinée à 99 %, ne parvient pas à éliminer la rougeole et les épidémies se succèdent<sup>2,3</sup>.

## En Afrique

Il est difficile d'évaluer l'impact de la vaccination contre la rougeole en Afrique où la maladie reste en effet « une grande tueuse ». Les problèmes de malnutrition, d'accès à l'eau potable, mais aussi la pro-

miscuité qui augmente l'intensité d'exposition, ou l'accès à des soins médicaux doivent évidemment être pris en compte pour évaluer la mortalité dans ces régions. D'autres problèmes spécifiques comme le nombre de personnes infectées par le virus HIV (sida) compliquent encore la donne<sup>4</sup>.

Une étude récente sur les campagnes de vaccination massives dans la région des Grands lacs, où les foyers sont les plus importants, révèle qu'après plusieurs années de diminution drastique de l'incidence de la rougeole (entre 2001 et 2008), les chiffres sont à nouveau fortement à la hausse. Ce phénomène de « lune de miel », où s'installe une première phase de faible incidence, suivie d'une série d'épidémies récurrentes, est bien connu<sup>5</sup>. Il est intéressant de noter que cette résurgence intervient au bout de 7 ans, lorsque le taux d'anticorps généré par la vaccination est généralement en baisse.

Remarquons aussi que, dans la fameuse étude Thompson-Stefano

Montanari, qui fait l'objet du film *Vaxxed*, un risque d'autisme trois fois plus élevé est noté pour la population afro-américaine<sup>6</sup>.

Il est donc possible qu'un facteur génétique puisse également moduler la réponse des populations africaines, tant au virus sauvage de la rougeole qu'à sa forme vaccinale.

## En Europe

La situation est fort différente. Selon un rapport de l'European Forum for Vaccine Vigilance<sup>7,8</sup>, qui analyse les chiffres du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), 17 pays ont un taux de vaccination supérieur à 95 % alors que la maladie circule encore dans la plupart de ces pays. Par ailleurs, si certaines épidémies touchent surtout les non-vaccinés comme en France (73% des cas pour les 6 derniers mois), d'autres se répandent parmi des populations que l'on croyait immunisées. Lors d'une épidémie au Portugal en mars dernier, 80 % des sujets étaient en

## Moins de rougeole, mais plus d'hospitalisations et de décès

Un problème supplémentaire est posé par le fait que les nourrissons ne bénéficient plus d'une protection maternelle suffisante, comme celle acquise par les mères qui avaient contracté la maladie. Tout en inhibant l'action d'un vaccin précoce, les anticorps placentaires et le lait maternel ne les protègent plus aussi bien. D'un cas à l'autre la protection et le risque sont donc différents, ce qui complique encore une politique de vaccination éventuelle<sup>1</sup>.

Résultat : la vaccination a déplacé les risques vers les nourrissons et les adultes, c'est-à-dire les catégories qui sont les plus susceptibles de souffrir de complications. Ce phénomène est confirmé et s'observe dans tous les rapports épidémiologiques de tous les pays, notamment en Afrique où c'est susceptible de poser des problèmes importants<sup>2</sup>. Ainsi nous verrons, d'ici quelques années, les premières générations de seniors n'ayant pas eu cette maladie d'enfance. On ignore tout à fait s'ils seront encore protégés par leurs vaccins ou même si un vaccin à cet âge sera efficace ou au contraire dangereux.

1. [http://www.infovaccin.fr/zoom\\_rougeole.html](http://www.infovaccin.fr/zoom_rougeole.html)

<https://www.efv.eu/wp-content/uploads/2018/04/No-7-Measles-Briefing-document.docx.pdf>

2. J. Goodson *et al.*, « Changing epidemiology of measles in Africa », *Journal of Infectious Disease*, vol. 204, Issue sup. 1, 1 July 2011, p. 205-214.

« ordre de vaccination ». Ce fut aussi le cas à Disneyland en 2014 (estimation de 90 % de vaccinés), ou au Québec en 2011 (95 %)<sup>7,8</sup>.

### Plus à l'Est

La situation de l'Ukraine est particulièrement intéressante. En 2006, le taux de vaccination s'élevait à 98 %, malgré quoi l'on comptait encore 42 742 cas de rougeole. Avec la crise politique, la couverture vaccinale y a fortement baissé durant plusieurs années, chutant à 31 % en 2016. Étonnamment, on ne rapporta que 50 à 90 cas annuels. Mais c'est en juillet dernier, lorsqu'une campagne de « rattrapage urgent » a permis de remonter le taux à 90 %, qu'une importante épidémie s'est déclarée dans les deux semaines suivant la vaccination, avec 12 000 cas répertoriés jusqu'ici. De quoi s'interroger sérieusement sur l'efficacité du vaccin, voire même sur la capacité de ce dernier à propager la maladie<sup>9</sup>. En effet, tout comme pour d'autres

vaccins à virus vivants, la rubéole, la varicelle ou le vaccin oral de la polio, l'on suspecte que le virus de la rougeole puisse survivre chez son hôte environ trois semaines après la vaccination, avec un risque possible de contamination de l'entourage. Ceci expliquerait pourquoi l'on assiste parfois à des épidémies de rougeole peu après des campagnes de vaccination. C'est un point qu'il est urgent d'éclaircir, puisqu'il est aujourd'hui possible de déterminer l'origine « sauvage » ou « vaccinale » d'une maladie par génotypage. Des recherches systématiques en ce sens devraient être menées dans de tels cas, et leurs résultats communiqués, plutôt que de simplement s'acharner à vacciner encore plus.

### En France

On a compté plus de 2 200 cas de rougeole dans les six derniers mois : 51 % des cas étaient âgés de plus de quinze ans et 8 % de moins d'un an. Le nombre d'hospitalisations

est particulièrement élevé, avec 22 % et 1 décès dû à un défaut de prise en charge médicale rapide, un jeune tzigane en provenance de Roumanie<sup>9</sup>.

### Notes

1. J. M. Heffernan, « Implications of Vaccines and Waning Immunity », *Proc. Biol. Sci.*, 2009 June 7, 276, 2071-2080.

2. J. Whitaker, I. Ovsyannikova, G. Poland, « Adversomics, a new paradigm for vaccine safety and design », *Expert Rev Vaccines*, 2015 Jul; 14(7): 935-947.

3. Zhifang Wang *et al.*, « Difficulties in Eliminating Measles and Controlling Rubella and Mumps: A Cross-Sectional Study of a First Measles and Rubella Vaccination and a Second Measles, Mumps, and Rubella Vaccination ».

4. Y. Zhang « Monitoring progress toward measles elimination by genetic diversity analysis of measles viruses in China 2009-2010 », *Clinical Microbiology and Infection*, Volume 20, Issue 9, September 2014, pages 0566-0577.

5. [https://en.wikipedia.org/wiki/List\\_of\\_countries\\_by\\_HIV/AIDS\\_adult\\_prevalence\\_rate](https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_countries_by_HIV/AIDS_adult_prevalence_rate)

6. S. Takahashi *et al.*, « The geography of measles vaccination in the African Great Lakes Region », *Nature Communications* 8, 25 mai 2017.

7. <http://www.vaxxed.com/thompson-file-releases/>

8. <https://stichtingvaccinwrij.nl/outbreak-of-over-12000-cases-of-measles-in-ukraine-is-caused-by-recent-vaccination-campaign/>

9. *Bulletin épidémiologique rougeole*. Données de surveillance au 14 mars 2018, Institut de veille sanitaire.

# FUITE EN AVANT VS RÉVOLTE CITOYENNE





**N**ul n'est en mesure de prédire l'évolution de la situation, mais il semble que la vaccination ait créé une situation bien plus délicate en Europe que celle qui la précédait.

Dans les pays scandinaves, on comptait un décès sur un million de cas avant la vaccination, alors qu'aujourd'hui la mortalité augmente. À ce stade, il serait impératif d'engager une réflexion sur la gestion de la rougeole et les campagnes de vaccination et, de manière plus large, sur d'autres moyens permettant de renforcer le système immunitaire.

La plupart de ces faits et questions sont connus des experts, tout comme d'une partie du public qui a aujourd'hui accès à de nombreuses études via Internet. Mais entre la vérité scientifique et le discours public, le décalage est gigantesque et surtout, les profits de l'industrie sont menacés. Car avec des médicaments classiques en perte de vitesse (limites des antibiotiques, concurrence des génériques, coût des innovations), les vaccins constituent les produits les plus rentables. Devant la perspective des obligations et le développement de nouveaux vaccins, toutes les compagnies pharmaceutiques investissent actuellement dans la branche, dont le marché mondial devrait rapporter 80 à 100 milliards d'ici à 2025.

### Censure et protestations

Qu'il s'agisse de chercheurs, de médecins, d'avocats, de parents ou de victimes, peu importe les arguments, il ne reste plus qu'à faire taire toutes les voix qui protestent contre les obligations vaccinales, par des lois de censure et une tentative de prise de contrôle des réseaux sociaux.

Dans son discours de nouvel an, Emmanuel Macron promet de « libérer » les Français des *fake news*, notamment « celles qui ont circulé lors du vote des obligations vaccinales » avec une loi de contrôle de l'information qui sortira dans l'année. Agnès Buzyn, récemment interrogée à propos de l'audition du professeur Henry Joyeux devant l'Ordre des médecins, a renchéri : « Il va y avoir une loi sur les fake news en politique, c'est aujourd'hui un enjeu majeur de citoyenneté et une responsabilité collective, que de faire réapparaître la rationalité et la vérité dans le débat public<sup>1</sup>. »

### Parfum d'inquisition

La Commission européenne a déjà diffusé de novembre à février un scandaleux questionnaire sur « la désinformation en ligne » à l'intention des professionnels de l'information, afin d'enquêter sur la manière d'enrayer les « fake news », notamment « en matière de santé » : fermeture de site, de comptes de réseaux sociaux, « drapeaux fake news », obligations de renvoyer à des sources « autorisées », chacun est invité à exprimer ses moyens de censure favoris : le temps de l'Inquisition et de l'imprimatur approche<sup>2</sup>.

De son côté, le Parlement européen a préparé le terrain par une résolution sur les réticences à la vaccination condamnant « la propagation d'informations non fiables, fallacieuses ou sans caractère scientifique sur la vaccination, aggravée par les controverses dans les médias, le sensationnalisme des médias et le journalisme de piètre qualité. Le Parlement invite les États membres et la Commission à prendre des mesures efficaces pour lutter contre la propagation de telles informations trompeuses, etc<sup>3</sup>. » Il semble que le débat n'aura pas lieu.

Tout comme dans d'autres domaines, si les partis qui ont fondé la démocratie ne sont plus en mesure de la défendre convenablement, la crise est assurée.

## Les Italiens dans la rue

Vaccination forcée, interdiction d'accès aux collectivités, radiation des médecins, censure, c'est un lourd tribut pour quelques cas de rougeole. Faut-il s'étonner si partout en Europe des citoyens se révoltent ? La politique de contrainte menée avec arrogance par la ministre de la Santé italienne et son parti, en dépit de dizaines de manifestations (80 000 personnes à Pesaro le 8 juillet 2017), leur a valu une raclée aux élections<sup>4</sup>. Les partis séparatistes sortants ont inclus la suppression de la loi Lorenzin dans leur programme, plaidant pour le libre choix vaccinal ou le retour à la situation antérieure, et dans tous les cas, la suppression de l'interdiction d'accès aux collectivités pour les enfants non vaccinés. Tout comme dans d'autres domaines, si les partis qui ont fondé la démocratie ne sont plus en mesure de la défendre convenablement, la crise est assurée.

## Mobilisation mondiale

Lors des 2 et 3 juin, pour la journée internationale des victimes de la vaccination, ce sont à présent des

milliers de personnes qui défilent à travers le monde. Les actions « Light a candle » (allumons une bougie)<sup>5</sup> des années précédentes font place à de réelles manifestations. Le mouvement « International Revolution for Choice », né à l'initiative de l'association polonaise Stop Nop, rassemble des manifestations en Pologne, Italie, Allemagne, Ukraine, Bulgarie, Argentine, Australie, et aux États-Unis. En Serbie, le 19 mai, 2 000 familles ont protesté en dépit d'une interdiction de la police, et à Varsovie, début juin, ils étaient plus de 20 000<sup>6</sup>.

Quant aux Italiens, ils maintiennent la pression sur la nouvelle ministre de la Santé Giulia Grillo, qui a promis d'annuler la loi Lorenzin.

## La marche des cobayes français

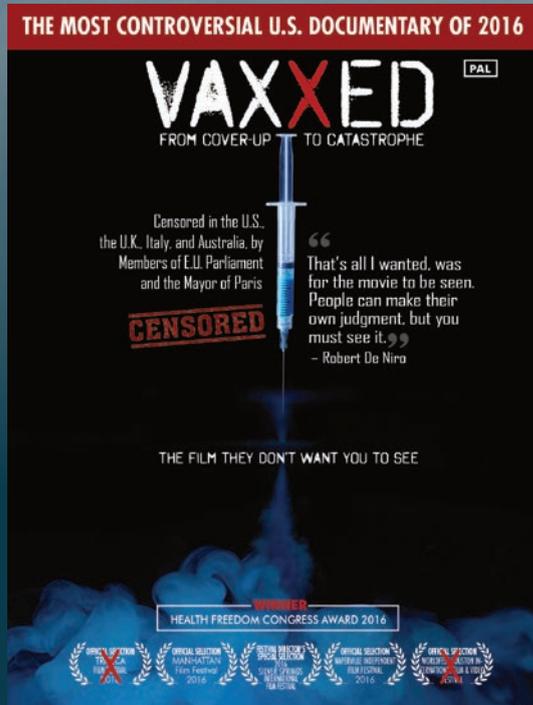
En France, la Ligue nationale pour la liberté des vaccinations et le Réseau des victimes de la vaccination ont rejoint la « Marche des Cobayes<sup>7</sup> » organisée par la députée EELV Michèle Rivasi, afin d'exprimer leur ras-le-bol face au racket des labos et au mépris des

politiques. Malgré de nombreuses pétitions réclamant la fin des obligations, totalisant près de 2 millions de signatures, dont 8 000 médecins, le gouvernement est jusqu'à présent resté sourd à la volonté du peuple. La stratégie de la contrainte et la menace de la rougeole passent sans doute mieux dans la patrie de Pasteur qu'en Italie, mais dans l'immédiat, c'est surtout la démocratie qui semble malade.

Senta Depuydt

## Notes

- [1. https://www.legeneraliste.fr/actualites/article/2018/05/24/auditionne-par-lordre-pour-sa-petition-antivaccin-le-pr-joyeux-bientot-fixe-sur-sa-radiation\\_314889?tor=EPR-2-%5BNL\\_info\\_du\\_jour%5D-20180524&utm\\_campaign=NL\\_infodujour&utm\\_source=gene&utm\\_content=20180524&utm\\_medium=newsletter](https://www.legeneraliste.fr/actualites/article/2018/05/24/auditionne-par-lordre-pour-sa-petition-antivaccin-le-pr-joyeux-bientot-fixe-sur-sa-radiation_314889?tor=EPR-2-%5BNL_info_du_jour%5D-20180524&utm_campaign=NL_infodujour&utm_source=gene&utm_content=20180524&utm_medium=newsletter)
- [2. https://ec.europa.eu/info/consultations/public-consultation-fake-news-and-online-disinformation\\_en#questionnaire](https://ec.europa.eu/info/consultations/public-consultation-fake-news-and-online-disinformation_en#questionnaire)
- [3. https://leginfo.législature.ca.gov/faces/billTextClient.xhtml?bill\\_id=201720180SB1424](https://leginfo.législature.ca.gov/faces/billTextClient.xhtml?bill_id=201720180SB1424)
- Manifestation à Pesaro [https://www.youtube.com/watch?v=\\_ufnK6VZJK8](https://www.youtube.com/watch?v=_ufnK6VZJK8)
- [www.lightacandle.eu](http://www.lightacandle.eu)
- Protestation à Belgrade, Serbie : [https://www.youtube.com/watch?feature=share&v=ODKF5Ulx\\_fA&app=desktop](https://www.youtube.com/watch?feature=share&v=ODKF5Ulx_fA&app=desktop)
- [www.marchedescobayes.org](http://www.marchedescobayes.org)



## Vaxxed, le film qui bouscule

*Vaxxed*, de la dissimulation à la catastrophe<sup>1</sup> est LE film qu'il faut voir pour comprendre les enjeux liés au vaccin ROR<sup>2</sup>. Dans ce documentaire exceptionnel réalisé par Andrew Wakefield, William Thompson, un expert du Centers for Disease Control américain passe aux aveux et dévoile comment les autorités de santé ont préféré falsifier une étude et laisser courir un risque d'autisme 7 fois plus élevé, que de remettre en question leur politique vaccinale.

Sorti en avril 2016, le film a été censuré un peu partout, notamment à l'occasion d'un événement qui devait se dérouler au Parlement européen, à Bruxelles et à Paris. L'équipe de *Vaxxed* a ensuite entamé une tournée à travers le monde dans des projections privées organisées par des familles et des associations. Durant leur périple, ils ont enregistré les témoignages de milliers de victimes d'accidents vaccinaux – à ce jour 6 849 – mais aussi des médecins, infirmières et chercheurs sortent du silence. Des centaines de vidéos sont en ligne, classées par type de vaccin ou de maladie<sup>3</sup>.

### Deux ans plus tard, que sont-ils tous devenus ?

William Thompson est toujours officiellement au CDC et n'a jamais été convoqué par le Congrès américain. En revanche, Judith Gerberding, directrice du CDC responsable à l'époque de la fraude et aujourd'hui à la tête de la division vaccin de Merck, est célébrée comme « femme de l'année » par la Healthcare Business Association. De l'autre côté, *Vaxxed* a donné lieu à un mouvement *grassroots* initiant un lobby politique. Del Bigtree, le producteur, a créé l'association Informed Consent Action Network<sup>4</sup>. Quant à Andrew Wakefield, il a fait l'objet d'un film portrait *The Pathological Optimist*, réalisé par Miranda Bailey et il travaille à la réalisation de nouveaux documentaires, dont une série d'exposés sur « l'immunologie et la vaccinologie de la rougeole ».

Enfin le film, en vision gratuite pour son deuxième anniversaire en avril dernier, a été partagé à plus d'1,5 million de contacts en France et vu plus de 135 000 fois en deux semaines. Devenu une arme politique, il a également été envoyé par courrier électronique à des listes d'élus : membres de l'Assemblée nationale, eurodéputés, et plusieurs centaines de journalistes qui continuent de se taire. La bataille de l'information continue...

1. NEXUS lui a consacré un article : « Autisme, vaccin et politique, tout sur un sale business », Senta Depyudt, NEXUS n° 109, mars-avril 2017.

2. Voir le film en VO sous-titré en français [www.vaxxedthemovie.com/fr](http://www.vaxxedthemovie.com/fr)

3. Témoignages et interviews : [www.vaxxed.com](http://www.vaxxed.com)

4. [www.icandecide.org](http://www.icandecide.org)





# UNE HISTOIRE D'OS CONTRE L'ASTHME, LES ALLERGIES, L'ECZÉMA...

---

Et s'il y avait d'autres pistes contre l'asthme que l'administration à vie d'aérosols ou l'éviction dans l'alimentation et l'environnement d'un nombre considérable de substances ? C'est ce qu'a proposé Jacques Gesret avec un protocole comprenant des mobilisations ostéo-articulaires aux résultats étonnants.

Par Kim-Anh Lim

D'après les estimations de l'OMS, il y a actuellement 235 millions d'asthmatiques dans le monde. C'est la maladie chronique la plus courante chez l'enfant et, contrairement à ce que l'on pense généralement, elle sévit dans tous les pays, quel que soit le niveau de développement, mais plus de 80 % des décès dus à l'asthme sont enregistrés dans les pays à revenu faible ou intermédiaire<sup>1</sup>.



## Une médecine des structures

Après le traumatisme causé par la perte de son fils asthmatique le jour même où il fêtait ses dix ans, Jacques Robert Gesret (1941-2016) a consacré sa vie à combattre cette maladie. Pour comprendre la cause de ce décès, il étudie l'acupuncture et la neurophysiologie. En 1984 ses recherches l'amènent à conclure que les asthmatiques ont tous en commun un déséquilibre du squelette, et qu'il en est de même pour les personnes souffrant d'allergies, d'eczéma et de psoriasis. Est-ce son passé d'ingénieur, c'est-à-dire d'homme habitué à analyser et corriger les structures, qui le conduit à cette constatation ? Toujours est-il qu'il comprend dès lors que la médecine officielle s'égare en ne voyant en l'asthme qu'une fonction respiratoire déficiente, sans jamais

se poser la question de la structure qui sous-tend cette fonction. Cette même médecine ne propose dès lors que des traitements chimiques pour résoudre un problème mécanique. Ces traitements, qui ne peuvent que masquer des symptômes, augmenter les compensations et dégrader l'organisme, ont certes sauvé des vies et en ont amélioré d'autres, mais sans jamais s'attaquer aux causes. D'ailleurs, est-ce que l'industrie pharmaceutique désire que cela change ? Les malades chroniques sont les seuls à être véritablement rentables. Alors, Jacques Gesret, qui livre ses « *informations sur l'asthme sans contrepartie, simplement dans l'espoir de sensibiliser des chercheurs, des praticiens de santé, des patients...*<sup>2</sup> », n'est certes pas le bienvenu.

## Tout décalé

Quels sont les désordres notés par Gesret ? Un bassin de travers qui maintient une attitude compensatrice du haut du thorax. Dans plus de 90 % des cas, les asthmatiques présentent, en position couchée, un volume de la cage thoracique dissymétrique et la partie droite du thorax décalée par rapport à la partie gauche, la première étant bien plus basse que la seconde. Cette dissymétrie est d'ailleurs facile à constater<sup>3</sup>. Il suffit de coucher le sujet sur le dos et de placer ses mains sur le thorax, en haut et bien à plat. On voit alors non seulement qu'un côté est positionné beaucoup plus bas que l'autre, mais aussi que l'amplitude lors de l'inspiration est très différente.

## Le point des asthmatiques

À l'aide de l'index, on peut sentir la présence de la subluxation<sup>4</sup> costale, du côté enfoncé (en marche d'escalier), et le faire confirmer par le sujet, car l'endroit est douloureux. Il ne faut surtout pas appuyer, ni fort ni longtemps, sur ces subluxations, au risque de déclencher presque immédiatement une crise. D'ailleurs, sous l'aisselle du côté opposé à la subluxation, entre les côtes, il y a un point douloureux à la pression, qui provoque en appuyant dessus un réflexe de grimace et d'évitement. Un massage lent et légèrement appuyé sur ce point, pendant des inspirations profondes, fait cesser quasi instantanément la crise d'asthme.

## À ne pas confondre

Si la majorité des asthmatiques présentent ces anomalies costales, en plus d'un bassin déstabilisé, Jacques Gesret tenait à souligner qu'il existe deux formes de difficultés respiratoires parfois confondues : l'une à l'expiration, l'autre à l'inspiration. La première est de l'asthme, la seconde est due à un spasme du larynx, qualifié à tort d'asthme dans plus de 50 % des cas. Cette difficulté à inspirer se caractérise par des irritations dans la gorge, qui vont provoquer une petite toux sèche réflexe, surtout nocturne (vers minuit ou deux heures du matin), et se poursuivre par un violent spasme de la zone laryngo-pharyngée qui freine brutalement l'air à l'inspiration. Ce problème est dû à une irritation d'un nerf (glossopharyngien) provoquée par une mauvaise position de la première vertèbre cervicale, l'atlas. Il est d'ailleurs possible, chez ces sujets, de provoquer le déclenchement de

la toux à l'aide d'un coton-tige que l'on introduit à l'entrée du conduit auditif d'une oreille et pas de l'autre. Ce spasme disparaît avec la méthode Gesret®. S'il perdure, c'est que le déséquilibre cervical est encore là. Cependant, le spasme ne disparaît pas instantanément, il faut quelques heures à quelques jours en fonction de l'irritation du nerf glossopharyngien. Un point d'arrêt dans le nez permet aussi d'apaiser, voire de supprimer ce spasme.

## Quelle explication ?

Pour Jacques Gesret, l'asthme est une réaction normale de l'organisme en réponse à des informations anormales provoquées par des compressions articulaires sur des fibres nerveuses. Ces compressions envoient des messages perçus à tort par le système nerveux central comme provenant de zones agressées. En réaction, l'organisme se défend, ce qui entraîne une inflammation. En d'autres termes, si l'on irrite une fibre nerveuse à un endroit ou à un autre de son trajet, les sensations sont perçues comme provenant des terminaisons de cette fibre. Dans le cas de l'asthme, ces informations anormales sont produites par des subluxations articulaires de certaines côtes (1, 2 et 3) qui sont enfoncées du côté droit dans 90 % des cas. La technique de mobilisations de Jacques Gesret repose donc sur un rééquilibrage articulaire, costal et vertébral qui entraîne une réinformation du système nerveux central en supprimant notamment les faux messages et qui, comme nous allons le voir, régule par voies nerveuses les réactions immunitaires de certaines pathologies.

## La méthode Gesret® en pratique

Le protocole s'organise à raison de trois séances avec un intervalle d'une à deux semaines, puis d'une quatrième séance un mois plus tard. L'arrêt de certains sports traumatiques (judo, rugby, etc.) est conseillé, sinon les corrections réalisées ne peuvent pas se maintenir. Les signes d'amélioration peuvent apparaître dès la première séance chez l'enfant comme chez l'adulte, mais, chez ce dernier, il faut tenir compte de l'âge et de l'ancienneté des blocages. Quoiqu'il en soit, si dans quelques rares cas les résultats ne sont pas complets, la qualité de vie s'améliore. Il est ensuite conseillé de consulter son praticien deux fois par an.

Cette thérapie manuelle peut être pratiquée par n'importe quel praticien familial des mobilisations articulaires, après une formation courte intensive comprenant notamment l'équilibration du bassin et de la cage thoracique, et le positionnement de la première cervicale, suivis de tous les tests prouvant la réalité du travail.

Les techniques sont adaptées pour supprimer également les causes d'un eczéma, d'un reflux gastro-œsophagien ou d'un torticolis chez un nourrisson de quelques semaines.

Après leur formation, les praticiens sont inscrits dans l'annuaire [www.methode-gesret.org](http://www.methode-gesret.org) et suivent une formation permanente (une première année pour être évalués par les instructeurs, puis une formation continue annuelle obligatoire). Une formation complémentaire est exigée pour intégrer les techniques de travail sur les nourrissons et les enfants en dessous de 5 ans.

Il est arrivé, et il arrive encore, que certains praticiens perdent leur agrément et soient radiés du site, comme en témoigne le site d'Asthma Reality. Ainsi, ce formateur qui laissait ses élèves sans application pratique et qui, lui-même, prenait toutes les libertés avec la méthode jusqu'à ne pas la suivre ! Le nombre de plaintes a été tel que deux praticiens (Anne-Laure Moraux et Sébastien Bouchet) ont pris la décision d'aller soigner gratuitement les personnes flouées, démontrant ainsi que le problème venait des praticiens et non de la méthode.

## Dans le cas de l'eczéma et du psoriasis, le bassin, le premier et le neuvième étage thoracique ne sont pas à leur place, mais ce qui distingue l'eczéma du psoriasis, c'est le côté droit ou gauche de la jambe courte !

### Allergies

Dans un livre publié en 1996<sup>5</sup>, Jacques Gesret démontrait la relation entre le dérèglement mécanique du premier étage thoracique, son influence sur le ganglion stellaire<sup>6</sup>, dont le rôle est soupçonné depuis longtemps par de nombreux praticiens, et le dérèglement des réponses du système immunitaire conduisant aux réactions allergiques. La normalisation de cet étage supprime les informations erronées perçues par le ganglion stellaire et les réponses immunitaires se normalisent en quelques semaines.

### Eczéma et psoriasis

Là encore, les informations émises par des compressions articulaires sur des fibres nerveuses font croire au système nerveux central que des zones cutanées sont agressées. Dans le cas de l'eczéma et du psoriasis, le bassin, le premier et le neuvième étage thoracique ne sont pas à leur place, mais ce qui distingue l'eczéma du psoriasis, c'est le côté droit ou gauche de la jambe courte ! En effet, dans le cas de l'eczéma, la jambe courte (vraie ou fausse) est celle de droite, le bassin est abaissé à droite, le neuvième dorsale perturbe les fibres nerveuses du foie et la première côte est postériorisée à droite.

Dans le cas du psoriasis, c'est le contraire : la jambe courte est celle de gauche, et le neuvième dorsale perturbe les fibres nerveuses du pancréas. Ces constatations sont systématiques. Quant au tronc com-

mun entre eczéma et psoriasis, il existe bien puisqu'un eczéma peut être psoriasiforme, et un psoriasis eczématiforme. Dans ces cas, la neuvième dorsale perturbe inégalement les fibres nerveuses du foie et du pancréas. Les moyens d'intervention sont identiques à ceux de l'asthme. L'eczéma se résorbe plus rapidement que le psoriasis, environ trois semaines. Le psoriasis, suivant son importance, demande un premier cycle de trois séances à une semaine d'intervalle et, si nécessaire, des séances mensuelles supplémentaires tant que les lésions ne régressent pas.

### Testé pour vous

Prompte à donner mon corps à la science, j'ai testé pour vous la méthode Gesret® ! Mais avant toute chose, en aucun cas vous ne devez changer ou réduire les médicaments qui vous sont prescrits sans auparavant consulter votre médecin traitant.

Pour ma part, je compte des décennies d'asthme et d'aérosols, des ascendants souffrant d'asthme et d'eczéma, et heureusement un régime alimentaire ayurvédique qui m'a considérablement aidée à améliorer un état qui était, il y a quelques années, déplorable. Les signes d'amélioration avec la méthode Gesret® ont été rapides.

En plus, j'ai eu la chance de tomber sur un amour de praticienne, Marion Mayonove, aussi compétente que patiente et attentive.

Je n'ai pas regretté les quatre heures de transport aller-retour pour

rejoindre son cabinet. La méthode étant structurelle, elle enchaîne des étirements et des compressions. Le travail sur les côtes peut être désagréable, mais ça passe. Le soir et le lendemain, mon ossature m'a fait savoir qu'on l'avait triturée. Du fait de mon âge et de celui de la maladie, il n'a pas été étonnant que les premiers signes d'amélioration ne soient apparus qu'après la deuxième séance.

J'ai noté également que les progrès se poursuivaient entre chaque séance, même entre la troisième et la quatrième, pourtant espacées d'un mois. À l'heure actuelle, j'ai diminué par trois ma prise d'aérosol... à suivre.

Kim-Anh Lim

### Notes

1. <http://www.who.int/respiratory/asthma/fr/>
2. <http://www.asthma-reality.com/francais.htm>
3. Cela est particulièrement mis en évidence dans une vidéo disponible sur le site consacré à la méthode Gesret <http://www.asthma-reality.com/francais.htm>, notamment à 7 min 30 s.
4. Une subluxation est une luxation incomplète caractérisée par le déplacement d'un seul des deux os composant une articulation. En cas de subluxation, l'articulation n'est plus correctement alignée et la perte de contact entre les surfaces articulaires n'est que partielle (contrairement à une luxation).
5. Jacques Gesret, *Asthme. Nouvelle approche thérapeutique des pathologies immunitaires*, Éd. de Verlaque. Ce livre a été la première version de *Asthme. Recherche fondamentale et nouvelles thérapeutiques des pathologies du système immunitaire*, Éd. de Verlaque, Aix-en-Provence, décembre 2001.
6. Le ganglion stellaire est une partie du système nerveux sympathique. Il se situe au niveau de la septième vertèbre cervicale.

### Pour en savoir plus

- Sur Internet : [www.asthma-reality.com/francais.htm](http://www.asthma-reality.com/francais.htm)  
Annuaire : [www.methode-gesret.org](http://www.methode-gesret.org)  
- Livre : Jacques R. Gesret, *Asthme. Recherche fondamentale et nouvelles thérapeutiques des pathologies du système immunitaire*, Éditions de Verlaque, décembre 2001.



Anne-Laure Moraux,  
instructrice et praticienne  
de la méthode Gesret®

**nexus** Jacques Gesret souhaitait présenter ses travaux sur l'asthme devant une commission composée de pneumologues, allergologues, dermatologues et spécialistes en neurophysiologie pour évaluer sa méthode (guérir un asthmatique en trois à quatre séances d'une heure de thérapie manuelle). Est-ce que de récentes recherches en France ou ailleurs se sont penchées sur cette thérapie ?

**Anne-Laure Moraux :** Malheureusement, non. Jacques n'a jamais obtenu de considération de la part des instances, même si des études réalisées par le passé ont montré les bienfaits de sa méthode. Ce qui n'a jamais empêché certains médecins convaincus par les résultats de diriger leurs patients vers les praticiens méthode Gesret agréés. Le fait est que de plus en plus de personnes se tournent vers cette pratique pour sortir de l'état chronique dans lequel elles se trouvent.

**A-t-elle plus de succès à l'étranger ?**  
Non. La méthode Gesret® est française et compte le plus gros réseau en France, mais progressivement,

elle se développe un peu partout : Belgique, Italie, Suisse...

**Vous faites soigneusement attention à ne pas prononcer le mot « ostéopathie » ; pourtant, il serait plus évocateur que « mobilisations ostéo-articulaires ». Pourquoi ce vocabulaire ?**

Pour ne pas induire les gens en erreur. L'un et l'autre n'ont rien à voir. C'est comme mettre dans le même panier ostéo, chiro, kiné,

**Aucune thérapie manuelle n'a jamais permis d'atteindre les résultats obtenus sur l'asthme par la méthode Gesret®.**

rebouteux... sous prétexte qu'ils travaillent tous sur le corps. Les gestes de la méthode Gesret® sont différents de l'ostéopathie, l'approche également. Jacques Gesret n'était pas ostéopathe et ne l'a jamais été. Aucune thérapie manuelle n'a jamais permis d'at-

teindre les résultats obtenus sur l'asthme par la méthode Gesret®. Cette différenciation est par conséquent capitale pour les personnes souffrantes, afin qu'elles ne soient pas induites en erreur.

**Vous avez un code déontologique que doivent respecter les praticiens. Pouvez-vous nous en dire plus ?**

Aujourd'hui, nous allons même plus loin. Un contrat, qui comporte de forts principes déontologiques, est signé par le praticien qui souhaite rejoindre le réseau méthode Gesret®. Nous travaillons en réseau, ce qui signifie que nous nous concertons sur les cas les plus difficiles. Parfois, un formateur reçoit l'un de ses anciens stagiaires avec son consultant ; dans d'autres cas, les instructeurs se déplacent pour traiter la personne au cabinet du praticien. Cette organisation est unique dans les thérapies manuelles et très appréciée. Ce mode de fonctionnement est un des points forts inscrits dans notre code déontologique.

Propos recueillis par Kim-Anh Lim

**« Les personnes se tournent vers cette pratique pour sortir de l'état chronique dans lequel elles se trouvent. »**

# COMPTEURS LINKY : COMMENT S'EN PROTÉGER ?

Malgré une opposition citoyenne croissante, le déploiement du Linky se poursuit. Quels sont les risques électromagnétiques connus ? Que faire une fois les Linky installés ? D'ingénieurs électroniciens ont développé des filtres « anti-Linky » pour réduire les risques sanitaires et techniques. En quoi ces filtres consistent-ils ? Quelles sont les preuves de leur efficacité ? Notre spécialiste des ondes a mené l'enquête.

Par Charles-Maxence Layet



#### À PROPOS DE L'AUTEUR

Ethnologue de vocation et journaliste par passion, Charles-Maxence Layet explore depuis plus de vingt ans les nouvelles technologies de l'énergie, le cosmos électromagnétique et les influences invisibles. Auteur de plusieurs ouvrages et films documentaires, pionnier d'une information écologique et socialement responsable, il est à l'origine du « mook » arts et sciences *Orbs, l'autre Planète*, qui rassemble éclaireurs et visionnaires du monde d'aujourd'hui ([www.orbs.fr](http://www.orbs.fr)), et travaille à Bruxelles, au sein du Parlement européen.



**L'**arrivée des compteurs électriques communicants Linky ne cesse de défrayer la chronique et de susciter l'opposition d'une frange croissante d'usagers. En décembre 2017, Enedis, filiale d'EDF, dénombrait plus de 7,3 millions de compteurs Linky installés dans plus de 4 200 communes. « *Aujourd'hui on pose 28 000 compteurs par jour et on a 3 000 installateurs sur le terrain* », a détaillé à l'AFP Bernard Lassus, le responsable du programme Linky chez Enedis. Promettant d'atteindre les 16 millions de compteurs installés fin 2018. Soit près de la moitié de l'objectif des 35 millions de compteurs Linky déployés en 2021.

La contestation s'est maintenant déplacée sur le terrain comptable et juridique, avec notamment la mise en évidence des mauvais calculs avancés par Enedis. Des calculs trompeurs dénoncés non seulement par les associations anti-Linky, mais aussi par le médiateur de l'énergie en mai 2017. Ou

encore par la Cour des comptes en février 2018, dont le rapport a pointé un dispositif « *coûteux pour le consommateur mais avantageux pour Enedis* », au financement « *assuré par les usagers* » et demandant à revoir les « *généreuses* » conditions de rémunération d'Enedis. En parallèle, des actions collectives juridiques ont fleuri ces derniers mois, localement, entamées en particulier par les avocates Corinne Lepage et Blanche Magarinos-Rey (cf. encadré page 67).

Au-delà de ces actions en justice, des inconnues pesant sur les données de consommation récoltées ou encore des incendies de compteur rapportés par la presse – des incendies électriques dus à des poses de compteur Linky faites dans la précipitation, par des personnels sous-traitants formés à la va-vite, cumulant ainsi les risques de faux contact et de problèmes d'installation électriques –, la question de la pollution électromagnétique causée par le Linky reste entière.

**La contestation s'est maintenant déplacée sur le terrain comptable et juridique, avec notamment la mise en évidence des mauvais calculs mis en avant par Enedis.**

## Linky, quels rayonnements finalement ?

À première vue, les avis concordent. La technologie Linky rayonnerait peu, très peu. Pas vraiment plus en tout cas que la batterie d'appareils électriques ou électroménagers parsemant nos quotidiens. Le rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) de décembre 2016 rassemble les résultats des nombreuses mesures d'exposition faites maintenant à proximité d'un Linky. Certaines faisant le comparatif avec d'autres appareils comme les chargeurs, les babyphones, les lampes fluocompactes, les écrans, les plaques à induction...

Ainsi, à 30 cm de distance, dans la bande des 1,2 kHz (kilohertz) jusqu'à 100 kHz, qu'il s'agisse du champ électrique ou magnétique, les compteurs Linky « sont à l'origine d'une exposition comparable à celle d'autres équipements électriques déjà utilisés dans les foyers depuis de nombreuses années ».

Les émissions sont non négligeables,

mais pas exceptionnelles non plus. Les rayonnements électromagnétiques du Linky sont de trois types. Ceux tout d'abord émis via le circuit électrique proprement dit : les fils, les prises, les appareils qui y sont branchés. Puis ceux émis par le compteur en lui-même et qui se mesurent avec des sondes placées à proximité du compteur. Et enfin les rayonnements produits lors de la remontée des données, via les transmissions sans fil ponctuelles et situées dans des gammes de radiofréquences proches de certaines fréquences des antennes relais de la téléphonie mobile.

D'autres mesures, méticuleusement réalisées en juillet 2016 dans le centre d'expérimentation Linky en Alsace, en reproduisant les conditions d'une pièce d'habitation équipée comme un studio, ont montré qu'en situation normale, avec des échanges durant moins d'un dixième de seconde,

l'appareil de mesure ne réagit pas entre 2 kHz et 400 kHz. « Seul le "forçage" d'une émission continue CPL au niveau du compteur a permis d'effectuer une mesure de champ magnétique et de champ électrique », signale le principal expérimentateur, un électronicien indépendant et diagnostiqueur en pollution électromagnétique depuis 2009.

Les valeurs observées avec des appareils en fonctionnement, une ampoule à incandescence et un transformateur, donnent des champs de 2,5 nT (nanotesla) maximum au contact du fil de phase, là où circule l'électricité, et 0,3 volt/mètre à 20 cm du même fil. C'est-à-dire des valeurs très inférieures aux valeurs limites données dans des directives officielles, avec des valeurs dix fois plus élevées. Quantitativement, le constat semble sans appel. Enfin, presque.



## Le Linky en technique ?

« Le compteur d'électricité Linky utilise le courant porteur en ligne (CPL) – superposition au courant électrique alternatif 50 Hz d'un signal à plus haute fréquence et de faible énergie – pour échanger des données et des ordres avec un concentrateur. Les compteurs de type G1 utilisent les fréquences 63,3 kHz et 74 kHz pour communiquer. Les compteurs de type G3 utilisent la bande de fréquences comprises entre 35,9 kHz et 90,6 kHz. [...] L'ajout de fonctionnalités passera à court ou moyen terme par un équipement radio (émetteur radio Linky ou ERL) qui peut être adjoint au compteur Linky. Cet équipement permettra l'envoi périodique de données permettant de fournir l'état de sa consommation électrique ou sa grille tarifaire, en pratique en temps réel. Deux bandes de fréquences sont notamment envisagées pour cet émetteur radioélectrique, une basée sur la bande 868 MHz et une autre à 2,4 GHz. »

Source : Anses, rapport de décembre 2016.

## Une question d'onde porteuse

La technologie du courant porteur en ligne (CPL) permet de transformer le réseau électrique d'un domicile ou d'un bâtiment en une sorte de réseau informatique permettant de transporter et d'échanger des données. Comment ? En superposant des signaux « haute fréquence » généralement situés dans la gamme de 10 à 150 kHz, parfois supérieure sur le courant 50 Hz « basse fréquence » circulant dans les câbles électriques de l'habitation. L'électricité domestique devient ainsi une « onde porteuse » d'informations et de données traduites, encodées, en une flopée de variations de la tension électrique. Des variations extrêmement brèves mais continues, de l'ordre de 15 000 va-et-vient par seconde pour une modulation haute fréquence à 15 kHz, par exemple. Les modulations haute fréquence du Linky constituent autant de pics très difficiles à capter par les appareils de mesures habituels, inadaptés à la mesure de pics si rapides, et dont les affichages ne peuvent indiquer ces pics... Seules des sondes avec enregistrement sur la durée permettent de les observer, ou des appareils dédiés, ou oscilloscopes. Chaque prise électrique, à l'aide d'un adaptateur CPL dédié, devient ainsi une porte d'entrée et de sortie du réseau informatique local, permettant alors la connexion Internet, le partage de fichiers et l'accès à des périphériques tels que l'imprimante ou le scanner, jusqu'à la mise en réseau de la télévision ou de la console de jeux.

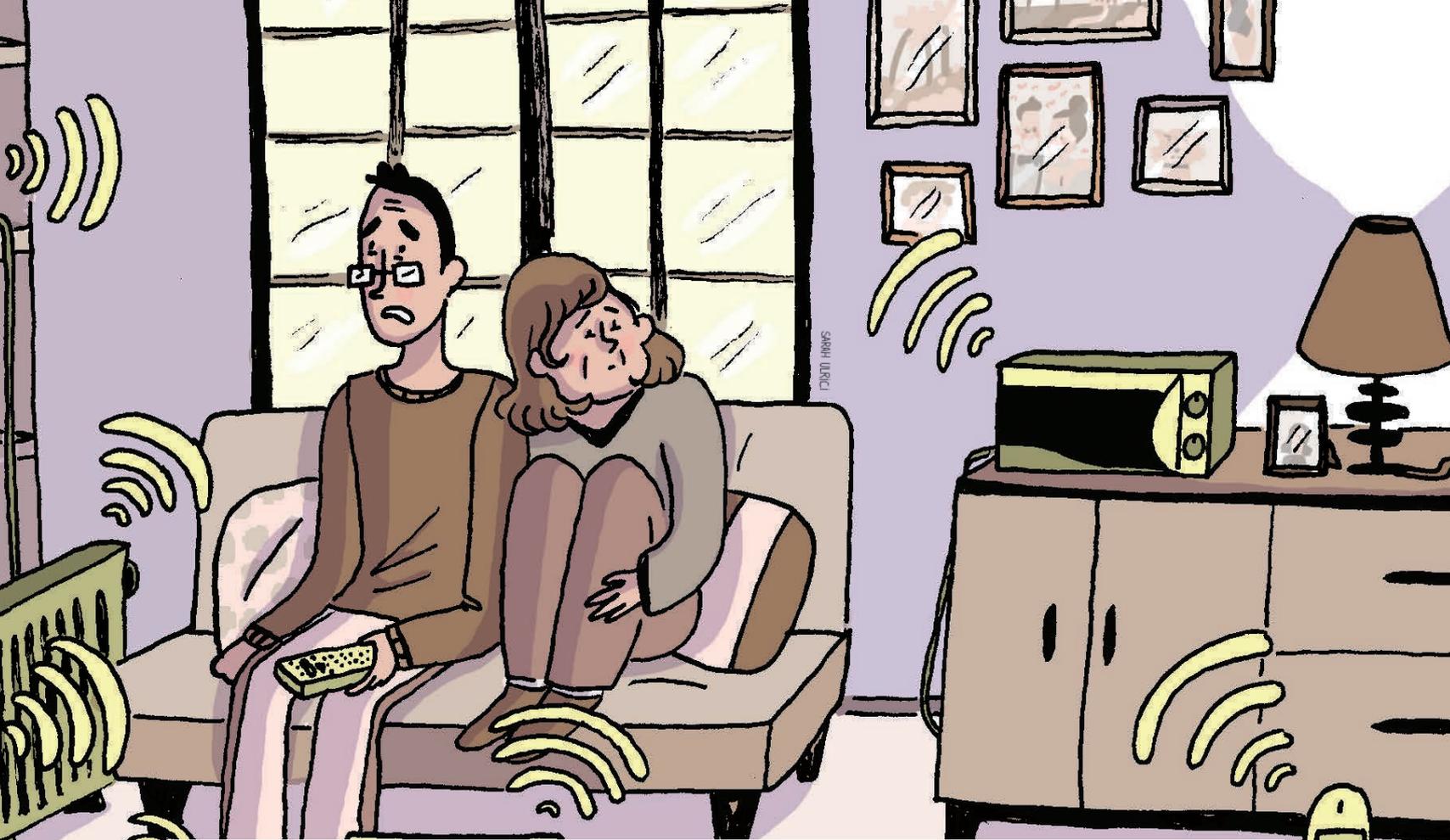
## Un surcroît d'interférences

Datée du milieu des années 1990, commercialisée depuis le milieu des années 2000, la technologie CPL est désormais rodée et bien plus commune qu'on ne le pense. De nombreux hôtels et appartements ont trouvé avec le CPL une alternative pratique, simple et efficace à la pose de câbles réseau. La solution CPL, qui plus est, s'avère plus rapide et mieux sécurisée que les accès sans fil comme le Wifi.

Le revers de la médaille tient au surcroît d'interférences électriques hautes fréquences que génère le CPL. Ce phénomène clé, jusqu'ici largement méconnu du grand public, est connu du monde industriel sous le nom de hautes fréquences transitoires. Ces hautes fréquences transitoires – on parle aussi de HFT, de courants transitoires ou de « transients » – sont des interférences électromagnétiques circulant sous forme d'émissions sans fil (mesurées dans la gamme des kilohertz) et qui, comme des éclairs invisibles à l'œil nu, viennent cisailer, parasiter, le courant 50 Hz circulant dans les fils, les lignes et les câblages électriques. Les dernières générations des CPL 1200 et CPL 2000, pour augmenter encore les débits de transferts de données jusqu'à 1,2 ou 2 Giga/seconde, occupent les trois fils électriques de la maison : la tension, le neutre et la terre. Tout l'ensemble de l'installation électrique et des appareils reliés à la terre s'en trouve perturbé. Un comble, alors que la terre est utilisée par les EHS (électrohypersensibles) et les personnes utilisant des protections contre les ondes pour évacuer ces pollutions !



**Le revers de la médaille tient au surcroît d'interférences électriques hautes fréquences que génère le CPL.**



## Une exposition massive aux HFT

La qualité de l'installation électrique, la longueur des câbles, l'emploi des multiprises, la qualité des branchements CPL eux-mêmes influent sur la qualité de la transmission CPL. Avec l'essor du CPL domestique, l'exposition aux HFT, jusqu'alors ponctuelle et accidentelle, devient chronique, continue, massive... Une situation qui se voit malheureusement renforcée par le déploiement des « compteurs communicants » comme le Linky. On parle ainsi d'une « électricité sale », ou dirty electricity outre-Atlantique, polluée et traversée d'une multitude d'interférences, de grésillements, de bugs, d'infimes courts-circuits. Présentes autant dans les câbles électriques qui circulent dans les murs que dans les champs électriques et magnétiques émis dans l'atmosphère par les appareils et câbles électriques, « ces ondes sont générées par divers appareils : gradateurs d'éclairage, moteurs électriques à vitesse variable, lampes halogènes et fluocompactes, téléviseurs plasma, ordinateurs, photo-

*copieuses, etc. – ainsi que par divers problèmes électriques –, mise à la terre déficiente, arcs électriques causés par de mauvaises connexions, et difficultés avec les transformateurs ainsi que les lignes de transmission et de distribution ». Tel est le portrait-robot des HFT brossé dès 2008 par la revue québécoise *La Maison du 21<sup>e</sup> siècle*, dans l'un des rares articles de vulgarisation abordant le sujet.*

Les interférences ou parasites électriques naissent du passage d'un courant instable et fluctuant. Tout fonctionnement d'un appareil électrique avec un moteur – comme un robot ménager ou un aspirateur – ou électronique – comme une télévision, une console de jeux ou une box Internet – s'accompagne de variations de son activité électrique. Ces interférences se retrouvent aussi émises, outre le CPL, par les onduleurs des panneaux photovoltaïques, les transformateurs basse tension, les interrupteurs électriques, les télécommandes... Ce sont les parasites que l'on peut entendre sur une télé ou une chaîne hi-fi lorsqu'un autre appareil fonctionne à proximité, ou l'effet de scintillement presque

imperceptible qui accompagne l'allumage d'une lampe halogène ou fluocompacte. Ces variations de l'activité électrique correspondent à une suite de très faibles surtensions et sous-tensions électriques. Les variateurs lumineux, par exemple, ajoutent une centaine d'impulsions par seconde (100 Hz) sur le réseau électrique. Tandis que les ampoules fluocompactes injectent près de 20 000 impulsions par seconde. Ces émissions, variées et variables, interagissent.

## Mesurer la densité des HFT

Ces surtensions incessantes sont autant de micro-sauts de courant. Ces variations sont sources de micro-émissions électromagnétiques, naturellement captées par les câblages et les systèmes des appareils alentour, sur lesquels ces micro-fluctuations induisent ces micro-parasites et interférences électriques qui sautent, sans fil, d'un système à l'autre et se propagent le long des circuits conducteurs : câblages électriques, plomberie. Plus il y a d'appareils en fonction-

## Comment réduire son exposition aux HFT ?

- Évitez d'utiliser toute technologie intégrant le courant porteur de ligne (CPL).
- Restez le plus possible à plus d'un mètre des appareils et des câbles électriques.
- Coupez les circuits électriques non essentiels au moment de vous coucher.
- Branchez les lampes et les autres appareils sur des prises de courant reliées à la terre.
- Évitez les abat-jour et les réflecteurs métalliques qui concentrent les rayonnements.
- Posez des filtres anti-HFT sur les prises électriques utilisées afin de barrer la route à la propagation des HFT sur les câbles électriques.
- Privilégiez la pose de câbles électriques blindés en cas de travaux d'installation ou de rénovation électriques.

nement dans un même lieu, plus la quantité d'interférences augmente. Et leurs harmoniques polluantes également.

Un appareil existe pour mesurer la densité des parasites HFT : le MicroSurge Meter II, un petit boîtier inventé par Martin Graham, un professeur émérite de génie électrique de l'université de Berkeley, en Californie. Branchée dans une prise électrique, la sonde mesure le nombre de parasites HFT émis dans la gamme des 4 à 150 kHz, et exprime en général cette quantité par une valeur comprise entre 0 et 1 999 unités Graham-Stetzer (GS) ; une unité propre aux co-inventeurs de cet appareil, Martin Graham et Dave Stetzer, consultant en électropollution du Wisconsin (É.-U.). Hormis les normes internationales appliquées par l'industrie pour évaluer « la compatibilité » et « l'immunité » électromagnétiques, c'est-à-dire la résistance des appareils électriques et électroniques aux survoltages et aux instabilités électriques, seule l'approche

Graham-Stetzer fait office de méthode *ad hoc* pour comptabiliser les HFT dans l'environnement quotidien.

Voilà pour la technique. En matière de santé publique, il semble que les HFT posent un sacré problème. Carrément suspectées d'être des agents « cancérogènes universels » par les auteurs de l'une des rares études pointant explicitement l'impact des HFT sur la santé.

### Périls en la demeure

Neuf fois plus de cancers de l'utérus que la norme, dix fois plus de mélanomes malins, treize fois plus de cancers de la thyroïde... Telles sont les sinistres statistiques du triste record établi à l'école de La Quinta, en Californie, où 16 enseignants sur 137 – c'est-à-dire un enseignant sur neuf – ont été touchés par 18 formes de cancer entre 1988 et 2005. Soit trois fois plus que le taux de cancer observé dans la population en général. Pour Samuel Milham et Lloyd Morgan, les deux auteurs de cette

étude épidémiologique parue en mai 2008 dans l'*American Journal of Industrial Medicine*, l'apparition des trois cancers de la thyroïde, de la peau et de l'utérus est fortement corrélée à l'exposition à des niveaux très élevés de HFT.

Ainsi, dans 13 des 52 salles de classe de La Quinta, les HFT des prises dépassaient les 1 999 GS affichés par le MicroSurge Meter II, contre un niveau moyen de 750 GS au sein des autres classes. Là, après une seule année passée dans l'une de ces classes où les HFT dépassaient les 1 999 GS, le risque de cancer augmentait de 26 %. « Près de 70 % des enseignants qui ont travaillé plus de 10 ans dans une des 13 salles problématiques ont fait un cancer, un taux 7 fois plus élevé que la norme. Les résultats de l'étude furent aussi corroborés par une analyse indépendante effectuée par deux chercheurs de l'École de santé publique de l'université de Pittsburgh », résume André Fauteux dans son article de *La Maison du 21<sup>e</sup> siècle*.

## Insoupçonnées mais incessantes, ces interférences parasites croissantes empoisonnent notre quotidien.

De son côté, en 2003, « la chercheuse Magda Havas, qui donne un cours sur les effets biologiques des champs électromagnétiques à l'université Trent, en Ontario, a étudié l'impact de 50 filtres Stetzer posés à l'insu du personnel et des étudiants de l'école Willow Wood de Toronto, rappelle également André Fauteux. Trois semaines plus tard, les enseignants étaient moins fatigués et irritables et ils éprouaient moins de maux de tête et autres douleurs. De plus les écoliers étaient plus calmes et concentrés. Le Dr Havas a aussi remarqué que ces filtres avaient un effet équilibrant sur la glycémie des diabétiques et qu'ils réduisaient également les symptômes – respiratoires, musculo-squelettiques, neurologiques, gastro-intestinaux et dermatologiques – d'hypersensibilité électromagnétique. »

### Les HFT, agents cancérogènes universels ?

La découverte de ces études sur les effets sanitaires des HFT évoque d'autres observations, faites dix ou quinze ans plus tôt, au début des années 1990, lors de la première étude épidémiologique d'envergure sur le risque cancérogène professionnel de l'exposition aux rayonnements basse fréquence des lignes électriques. La première aussi à pointer le rôle nocif des transitoires. Lancée en 1987 et menée entre 1990 et 1994, l'étude EDF, Hydro-Québec et Ontario Hydro, du nom des trois opérateurs électriques qui l'ont financée, est entrée dans l'histoire. Signée par onze coauteurs, parmi lesquels deux membres d'EDF, deux membres de l'Inserm Paris, et coordonnée par le docteur Gilles Thériault de la faculté de médecine de l'université McGill à Montréal, cette étude a suivi plus de 223 000 salariés (dont 170 000 employés

d'EDF) sur une période comprise entre 1970 et 1989.

En matière de leucémie, l'étude a montré deux risques statistiquement significatifs pour la leucémie aiguë non lymphoïde et la leucémie myéloïde aiguë. Ces risques ont en général doublé chez les salariés dont l'exposition moyenne annuelle dépasse 200 nT. Une autre conclusion a porté sur un risque de cancer inattendu : celui du cancer du poumon. Un risque plus que triplé dans le sous-groupe de salariés le plus fortement exposé... aux hautes fréquences transitoires !

Ce lien entre l'exposition aux HFT et le cancer du poumon, 6 à 7 fois plus élevé que la normale et distinct de tout autre facteur (dont le tabac), fit l'objet d'une vive polémique lors de sa parution dans un article dédié et signa la fin du financement de cette recherche. Les compagnies électriques considéraient que cette observation était due au hasard et ne justifiait pas un article. Et encore moins une publication. Les épidémiologistes dirigeant l'étude étaient d'un avis contraire. Cette parution non autorisée des puissances électriques sonna le glas de l'étude franco-canadienne. Et aussi, accessoirement, de la carrière du Canadien Gilles Thériault.

### Des filtres « intelligents » sur le marché ?

Insoupçonnées mais incessantes, ces interférences parasites croissantes empoisonnent notre quotidien. Aujourd'hui, malgré les courriers de refus, les saisines, les scandales, les mobilisations locales, près de 30 000 compteurs Linky sont raccordés par jour. L'installation du Linky ajoute une couche supplémentaire de courants tran-

sitoires. La couche de trop, sans doute ? Son intensité, très faible, vient s'ajouter au bruit de fond ambiant du nuage des pollutions électromagnétiques dans lequel nous évoluons. Ce bruit de fond peut paraître quasi inaudible par des appareils de mesure conventionnels ; il est pourtant là et – encore une fois – les plus électrosensibles d'entre nous ont été les premiers à tirer la sonnette d'alarme. Comment s'en protéger ? Comment faire pour nettoyer son réseau de ces HFT qui nous infestent ?

Plusieurs solutions de filtres anti-Linky sont maintenant disponibles sur le marché\*. La technologie la plus connue, la plus simple à mettre en place, est celle des filtres américains Stetzerizer. « Mes mesures à l'oscilloscope complétées d'un filtre pour visualiser les harmoniques présentes sur les réseaux électriques des installations domestiques et professionnelles ont attiré mon attention sur les bandes des hautes fréquences comprises entre 1 et 100 kHz et j'ai cherché une solution pour les réduire », explique le Belge Benoît Louppe, du cabinet Études et Vie qui vend des filtres Stetzerizer sur son site en ligne. « Notre corps est une véritable éponge qui absorbe l'ensemble des fréquences, principalement là où l'on passe beaucoup de temps. Facile d'usage et moins onéreux que d'autres systèmes arrivés plus tard sur le marché ou qu'une installation par un électricien professionnel, l'expérience de plus de 30 ans des filtres des Américains Graham et Stetzer est précieuse, car nul en Europe n'était en mesure de répondre à cette problématique des effets biologiques. Ils présentent aussi l'avantage d'éliminer les harmoniques polluantes des autres appareils branchés par les usagers sur les prises... »

## 15 filtres pour nettoyer une maison

Jusqu'aux années 2010, seuls les filtres Stetzerizer étaient commercialisés en compagnie du MicroSurge Meter, pour évaluer l'efficacité des filtres et leur emplacement optimal. « J'ai déjà obtenu une fois une réduction record de 96 % des pics CPL Linky et de l'électricité sale en général avec deux filtres », témoigne Éric, conseiller en hygiène électromagnétique avec Bruno Geissert chez geotellurique.fr, basé près d'Albertville. « Dans la même configuration, le niveau d'efficacité atteint entre 80 et 90 % d'atténuation. »

Il faut habituellement 15 filtres pour « nettoyer » efficacement une maison européenne moyenne, indique le mode d'emploi des filtres Stetzerizer visible sur le site de Benoît Louppe. Plus il y a d'appareillages, plus il y a besoin de filtres. Le MicroSurge Meter, le mesureur de microsurtensions de Graham et Stetzer, calcule l'ampleur moyenne de la variation de la tension électrique en fonction du temps (dV/dt). Ce taux de variation du voltage dans le temps s'exprime en unité « GS ». Le mesureur et le filtre fonctionnent ensemble : le MicroSurge donne la valeur en GS de la prise électrique testée. Branchez ensuite un filtre Stetzerizer sur cette même prise. Si l'appareil affiche une valeur d'au moins 20 % de pollution en moins, laissez le filtre sur cette prise et allez tester la suivante. Si ce chiffre reste identique, retirez le filtre. Il ne sert à rien de le laisser là.

## Validé par les électrosensibles

« Bruno Geissert utilise chez lui de tels filtres depuis des années, et il a reçu de nombreux retours favorables du ressenti de personnes électrosensibles. À titre personnel, j'étais sceptique au début, avoue Éric. Mon scepticisme s'est ensuite estompé par la pratique des

mesures et les retours des clients EHS qui sentaient une nette amélioration de leur ressenti par rapport à la problématique des CPL Linky. »

« Mes observations complètent celles de Magda Havas sur les personnes EHS, atteintes de diabète ou de sclérose en plaques, complète Benoît Louppe. À savoir un meilleur sommeil, moins de stress au travail ou en milieu domestique, avec un résultat rapide en quelques heures à peine et une stabilité de l'état des personnes après quelques jours, y compris des animaux de compagnie ! »

## DE2 et ZenProtect

Autre filtre robuste et éprouvé : le ZenProtect. « Suite aux nombreux témoignages de clients et de clientes électrohypersensibles se plaignant de nouveaux symptômes apparus suite à l'installation des compteurs Linky, nous avons suivi en 2017 une batterie de tests effectués par des spécialistes de notre réseau sur les filtres de différentes marques et avons retenu deux solutions supplémentaires, DE2 et ZenProtect, aux côtés des filtres Stetzerizer, raconte Éric. Le ZenProtect est particulièrement performant sur les pollutions entrantes, placé directement après le compteur dans le tableau électrique, tandis que les deux autres peuvent être positionnés à différents endroits, au plus proche des sources de perturbations identifiées. C'est, de plus, le seul filtre pour lequel le fabricant nous a fourni des tests réalisés par un laboratoire indépendant appliquant un protocole de mesure officiel. » Cette méthode standard de mesure des caractéristiques d'antiparasitage des dispositifs de filtrage porte un nom : CISPR 17:2011.

## En finir avec l'« électricité sale »

« Ces trois filtres sont compatibles et complémentaires, insiste

le spécialiste de géotellurique. fr. Il n'y a pas d'effet magique. C'est de l'électronique pure, sur des principes simples et efficaces. »

La problématique du CPL Linky peut d'ailleurs être traitée de bien d'autres manières que par la filtration électronique : avec des câbles blindés, des mises à la terre, des mises hors tension via des circuits interrupteurs automatiques de courant (IAC) et par toute autre mesure de réduction de notre exposition de proximité aux champs électriques basse fréquence...

Le compteur Linky avec sa technologie CPL, en ajoutant des ondes sur les ondes, va amplifier les situations de pollutions électromagnétiques existantes, en fabriquant une « électricité sale », une électricité polluée qui va révéler, en les aggravant, les « électrosmog » ambiants. « Au-delà d'une nouvelle source de nuisance électromagnétique, il s'agit souvent d'un révélateur d'une exposition chronique à des champs électromagnétiques hautes et basses fréquences en tout genre. Les personnes qui perçoivent le plus mal les CPL du Linky habitent souvent dans des logements collectifs qui les exposent à une plus grande récurrence de pics CPL, mais surtout à un environnement électromagnétique bien plus chargé, remarque Éric. Les CPL du Linky sont une voie d'entrée pour sensibiliser les personnes, mais le Wifi, le DECT et toutes les sources importantes de pollutions électromagnétiques restent des priorités. »

Charles-Maxence Layet

- \* Prix des filtres anti-Linky :
- DE2 : environ 55 € l'unité
- Stetzerizer : environ 60 € l'un, et 840 € la mallette des quinze filtres
- Mesureur Stetzerizer : 130 € env.
- Zen-Protect : 600 €

## Contacts

Benoît Louppe, Etudes et Vie : [www.etudesetvie.be](http://www.etudesetvie.be)  
Bruno Geissert : [www.geotellurique.fr](http://www.geotellurique.fr)

## Collectivités locales : de nouvelles pistes de recours

Elles sont maintenant plus de 650 communes à dire non. Ces villes et villages gaulois multiplient les délibérations et les arrêtés anti-Linky. La mairie de Bovel en Ille-et-Villaine est la première en France à tenter la cour administrative d'appel après avoir vu son arrêté contre les compteurs Linky annulé par le tribunal administratif de Rennes. En cause : la propriété des compteurs et leur élimination. « *Le remplacement des compteurs existants par les nouveaux compteurs Linky, sans le consentement préalable des communes – lesquelles malgré des transferts de compétence à des établissements publics sont restées propriétaires des compteurs –, intervient souvent au mépris des règles de la domanialité publique* » expliquent les avocats du cabinet Artemisia dans sa note, très précise, destinée aux communes. Après la loi du 5 avril 1884, qui a confié aux communes la compétence d'organiser le service public de distribution d'électricité, la loi du 15 juin 1906 les a reconnues propriétaires du réseau en moyenne tension (HTA) et basse tension (BT). Les compteurs électriques, qu'ils soient Linky ou électro-mécaniques, appartiennent au domaine concédé. Ils constituent dès lors, en raison de leur affectation au service public de la distribution d'électricité, des biens inaliénables du domaine public. Ce faisant, les communes sont en droit de s'opposer à « l'aliénation » des anciens compteurs, c'est-à-dire à leur dépose et leur élimination. Il faut d'abord acter un déclassement, qui reste du ressort des communes. Une nuance juridique dont les futures jurisprudences donneront une portée décisive.

### Bibliographie

Fauteux A., « Épidémie de cancers : l'électricité « sale » comparée à la radioactivité », *La maison du 21<sup>e</sup> siècle*, automne 2008.

Milham S., Morgan L. L., « A new electromagnetic exposure metric: high frequency voltage transients associated with increased cancer incidence in teachers in a California school », *American Journal of Industrial Medicine*, Vol. 51, n° 8, mai 2008.

Havas, M., « Dirty Electricity Elevates Blood Sugar Among Electrically Sensitive Diabetics and May Explain Brittle Diabetes », *Electromagnetic Biology and Medicine*, Vol. 27 (2), p. 135-146. 2008.

Havas, M. *et al.*, « Teacher and student response to the removal of dirty electricity by the Graham/Stetzer filter at Willow Wood School in Toronto, Canada », *Biological Effects of EMFs*, 3<sup>rd</sup> International Workshop, Kos, Greece, 4-8 October 2004, pp. 311-317.

Havas, M., Stetzer D., « Graham/Stetzer filters improve power quality in homes and schools, reduce blood sugar levels in diabetics, multiple sclerosis symptoms, and headaches », *International Scientific Conference on Childhood Leukaemia*, London, 6<sup>th</sup>-10<sup>th</sup> September, 2004.

Skotte J. H., « Exposure to high-frequency transient electromagnetic fields », *Scand J Work Environ Health*, 1996 Feb;22(1):39-44.

Theriault G. *et al.*, « Association between exposure to pulsed EMF and cancer in electric utility workers in Quebec, Canada and France », *American Journal of Epidemiology*, Vol. 140, n° 9, 1994.

**AUTONOMIE**

# **LE GRAAL DU GRAIN ET DU PAIN PARFAITS**



---

**Au cœur de la vallée du Tarn, à la croisée du visible et du non-visible, rencontre avec Jacques Antonin, paysan-boulangier céleste, chercheur et penseur de la nature nourricière et guérisseuse.**

Édouard Ballot

**À PROPOS  
DE L'AUTEUR**

Édouard Ballot est journaliste et écrivain, économiste de formation. Il affectionne les enquêtes autour de l'économie, de la nature et des sociétés alternatives.

La quête de la graine idéale, interface entre les mondes visible et invisible, et du pain parfait, fruit mythique de l'homme, constitue un point d'ancrage dans le cheminement arborescent de Jacques Antonin, paysan air-sol et penseur cosmo-tellurique. Ancrage à partir duquel ses réflexions inclassables sur la nature du vivant – libres de l'académisme de la science et de l'industrie – peuvent être abordées avec le cœur altruiste : qu'est-ce qui nourrit et soigne l'homme ? Et ainsi, qu'est-ce qui sème le trouble ?

### En quête de l'être souverain

Alors que je suis en train d'incorporer lentement son pain au petit épeautre, au goût fumé, que j'ai le sentiment de déguster un fruit complet, archétype de l'homme éternel, Jacques Antonin dit : « Tu vois que fin XIX<sup>e</sup> début XX<sup>e</sup>, on était dans une découverte du monde vivant, avant la Première Guerre mondiale, avec une capacité de vivre en paix sur Terre et avec la capacité de l'abondance alimentaire partout. »

Après une telle assertion, dois-je raconter que l'homme a été militaire plusieurs années ? Je sais que nous vivons plusieurs vies au cours d'une même vie, mais l'homme devant moi se situe aux antipodes des forces de l'ordre-là. Il suffit, pour s'en convaincre, non seulement de l'écouter mais de passer un moment dans sa ferme, une sorte de hameau d'une époque indéterminée, où le temps semble ne pas s'écouler selon les canons des fréquences contemporaines. Je n'y décèle aucune once de ce qui a fait l'ordre occidental : la programmation méticuleuse de la fabrication et de la destruction. Dans l'ordre occidental : *exit* la génération spontanée. *Exit* l'artisanat de l'être et des choses. *Exit* les savoirs et pratiques variés incarnés dans une seule personne. *Exit*, en fin de compte, l'art des nuances du monde. Côté profusion désordonnée, je pensais avoir tout vu chez





Maurice Chaudière<sup>1</sup>, mais là, chez Jacques Antonin, je suis monté d'un cran sur l'échelle de la résistance naturelle.

Dans cette performance involontaire, tout est là pourtant, ses documents d'études, ses araignées et leurs toiles antimouches, ses matériels pour le grain et le pain, logés dans un bâtiment en voie de délabrement ; matériels arrangés à ses manières, qui ne payent pas de mine, mais lui permettent de réaliser son pain idéal, concentré d'informations non visibles manifestées dans le visible, comme un pain platonique et réel à la fois où, dans une seule tranche, on dégusterait la bonne Terre et le bon Cosmos.

À l'extérieur, la nature foisonnante surplombe la rivière Tarn, impétueuse en ce mois d'avril. Il me montre le petit espace encore cultivé, quelques-unes de ses expériences végétales, des greffes et de jeunes arbres issus d'une vaste oasis fruitière de l'Hérault : un grenadier de souche sauvage, un asiminier et... un poivrier.

L'instant d'une pensée humide, je songe à Krishnamurti qui, quelques heures avant son décès, était allé passer un moment auprès de son cher vieux poivrier.

Sur ses années militaires, il me répond s'être créé une identité, un double, que son attitude était de nature schizophrénique. Il remercie cependant cette période, « *un cauchemar dont il s'est réveillé* »,

à l'origine de ses interrogations et recherches sur la nature humaine et la propension des hommes à dissocier le « moi » du « soi », en d'autres termes de l'identité spirituelle, non visible, d'une personne. Cette dissociation est à l'origine, selon lui, de toutes sortes de maladies. Il dit même que les gens allergiques au gluten ont tous un trouble identitaire. Toute sa quête est ainsi celle de l'unité de l'être, de l'être souverain<sup>2</sup>.

### Pain bio-ésotérique

« *La graine, si elle est bonne, est capable de ramener le moi vers le soi.* » Le pain idéal n'a donc pas de prix. Un sol idéal, d'abord : où, en agriculture bio et au minimum, on n'ajoute pas d'engrais azoté au printemps, sans quoi on provoque un sérieux conflit au sein de la plante, une poussée tellurique artificielle qui perturbe l'énergie solaire captée par l'épi durant la maturité du grain. La sensibilité énergétique du blé est solaire, élément feu. Ce qui est vrai pour le blé l'est davantage pour le petit épeautre, céréale dont la tige pousse le plus lentement, mais dont le fruit se forme le plus rapidement. De l'engrais azoté au printemps entraîne la dématérialisation du grain de petit épeautre qui était en voie d'apparition... précise-t-il. Les pains dégustés chez J. Antonin étaient tous pur petit épeautre. Je me demande si j'apprécie le person-

nage à cause de son pain ou plutôt l'inverse. Mais, justement, c'est bien le sujet, le rapport entre l'esprit et la matière. Le grain idéal, à présent : le b.a.-ba, ce sont des semences non hybridées type F1 : l'effondrement génétique des deux variétés avant leur hybridation donne une semence performante la première saison, mais d'une forte instabilité par la suite.

Au contraire, le paysan-boulangier trie ses plus beaux grains non hybridés F1 (la trieuse d'Antonin est une ode aux époques parallèles) et les replante ; et au fil des années, la graine absorbe en elle les caractéristiques de l'environnement (épigénétique...).

### Vive la meule en pierre gravée

Vient la question souvent méconnue de la mouture idéale, et là encore, cette étape est critique. Les minotiers industriels fourguent des farines complètes ou semi-complètes reconstituées, sans même parler des blanches dont la panification à l'aide de levure chimique a tendance à absorber les derniers éléments nutritifs subsistant dans ces farines. Or, pour qu'un grain donne le meilleur de lui-même quand il est transformé en farine, il est indispensable de lui ôter le plus possible son enveloppe extérieure (le péricarpe) où se loge l'acide phytique qui rend les molécules de gluten peu digestes ; et va, pour être résorbé, appauvrir en sels minéraux les intestins, c'est-à-dire fragiliser leurs parois. Il est utile, par ailleurs, de conserver l'enveloppe intérieure du grain où se trouve l'assise protéique, de même que la riche huile de germe de blé (environ 3 % du grain), mécaniquement exclues par les moutures industrielles (cylindres en acier ou concasseurs à meule artificielle). Ces deux substances contiennent des enzymes dont la présence dans la farine rend possible une panification au levain

naturel, autrement dit fabriqué à partir de la farine elle-même et d'un peu d'eau de qualité. Cette pâte au levain naturel augmente le potentiel des éléments contenus dans la farine et en fait apparaître de nouveaux, selon des principes comparables à ceux des graines germées. Ce levain fait aussi disparaître une bonne partie des substances indigestes. Si bien que des gens soi-disant intolérants au gluten de l'amande du grain lui ont dit que son pain leur était digeste. Actuellement, le marché de ces farines artisanales moulues à la pierre reste marginal. De surcroît, toutes les techniques à la meule ne se valent pas. Le moulin Astrié<sup>3</sup>, en granit du Sidobre (l'effet piézo-électrique envoie des flashes lumineux à la farine), semble tenir le haut du pavé : son bon rendement est obtenu au terme d'un seul passage, fin et lent, ce qui évite l'oxydation de la farine et permet aux enzymes d'être libérés. Le boulangier pourra alors respecter la vie dans la pâte, ses rythmes naturels, plus lents que la panification à la levure chimique.

### Main à la pâte et ondes de forme

Reste le pétrissage et le pliage idéal à partir du pâton étalé en galette selon des principes essentiels d'ondes de forme : double vortex, carré avec un centre ouvert, hexagone à doubles croix de Saint-André emboîtées... En fin de pliage, la forme de la pâte retrouve la structure du grain de blé. À l'effet structure s'ajoute, dit-il, le geste de la main qui prolonge l'intention du cœur. « *Quand tu es conscient que tu fais ça pour nourrir les gens, tu nourris les gens, je peux te garantir que c'est vrai.* » Il ne suffit donc pas d'exécuter ces pliages. Comme Jacques a pu le constater au cours de ses stages, l'humeur ou l'état d'esprit de celui ou de celle qui pétrit et plie se manifeste extérieurement lors de la cuisson. « *Du pain torturé, j'en vois. Le stress*



**« Du pain torturé, j'en vois. Le stress est transmis par les mains. Autant acheter la baguette du coin. »**

*est transmis par les mains. Autant acheter la baguette du coin.* » Reste, enfin, la cuisson elle-même. Lorsqu'il part donner ses formations avec sa camionnette et Isabelle, son épouse naturopathe chef d'orchestre des jolis repas, il emporte quatre ou cinq fours, dont un à bois qu'il a construit et qu'il fait coulisser vers l'extérieur du véhicule. Il a aussi un cuiseur à la vapeur qui donne un pain sans croûte, cuit à plus faible température. L'ambiance, naturellement, n'est pas neutre. Quand il est seul à la manoeuvre, il écoute souvent de la musique sacrée corse ou de la musique « thérapeutique », comme celle de Denis Fargeot. La pâte, elle aussi, « écoute » – les relations entre les sons et la matière constituent un sujet originel en soi...

Ainsi, dans cette aventure idéaliste du pain parfait, ne faut-il pas rendre



grâce à celles et ceux qui s'affranchissent de l'impossibilité pratique, économique ? Un pain complet, au sens propre et plutôt rare du terme. Réellement nourrissant. Car, au fond, qu'est-ce qui nous nourrit vraiment ? En allant rencontrer Jacques Antonin, le thème de l'article était « ésotérisme des graines et alchimie de la germination », mais l'angle s'est modifié à mesure que je dégustais son pain.

### Souffle essénien

La question du pain, avec sa dimension primordiale et archétypale, nous permet de concentrer ses préoccupations et recherches qui, bien sûr, n'y sont pas réductibles, loin de là. Il a commencé son pain en 1975, à l'époque par goût de l'autonomie et par économie. De retour d'une période africaine, il se met à la botanique goethéenne et dans le sillage biodynamique de *Lettres aux amis des champs et des jardins*. Il « libère » le verger de son père, et sa quête de bonnes farines se poursuit lorsqu'il s'occupe d'une coopérative

bio en Charente. En arrivant dans cette ferme du sud de l'Aveyron au début des années 1990, il trouve une cassette audio abandonnée : l'Évangile essénien de la paix, qu'il écoutera chaque semaine durant plus de vingt ans. « *Sans ça, je serais devenu fou* », lâche-t-il. Les écrits d'Edmond Bordeaux Szekely, tirés des manuscrits de la mer Morte, traduits de l'araméen, ont semblé-t-il changé sa vie. Bordeaux Szekely a développé l'alimentation vivante (biogénique) et a terminé sa vie au Costa Rica, un des rares pays sans armée, me rappelle-t-il. Le premier élan de la philosophie de vie « agriculture biologique » date ainsi des années 1920. Elle n'est pas, en premier lieu, une réaction à l'agriculture agrochimique, mais un mouvement pacifiste au travers de l'alimentation, en réaction à la démence de la Première Guerre mondiale. Les premiers étaient végétariens, à l'image des Esséniens. Cet Évangile essénien est parfois considéré comme le plus vieux traité d'hygiénisme et de naturopathie. Aux États-Unis, de nos jours, la philosophie et la pratique

vitale de Bordeaux Szekely sont notamment portées par le docteur Gabriel Cousens<sup>4</sup>.

### Esprit et mystique de la graine

Le non-visible occupe une place de premier plan dans ses recherches sur le fonctionnement du vivant (aperçu de sa bibliothèque en pages 76 et 77). Une phrase synthétise l'ensemble de ses réflexions : « *L'être humain, dans sa conception originelle, va chercher dans le non-visible les informations dont il a besoin pour vivre dans le visible.* » De même, dans le monde des plantes, qui est à la source de notre alimentation solide : « *Une graine, en fonction de son origine, la plante elle-même, l'environnement, la personne qui s'en occupe, ont un potentiel d'accès au monde où cette plante existe dans le non-visible. Dans la graine résident les clés d'ouverture des portes d'accès à la grande bibliothèque des codes vibratoires. Pour qu'elle puisse exprimer sa spécificité, il faut qu'elle y ait accès.* »

Doit-on comprendre qu'une graine dénaturée est coupée de sa source, qu'elle ne peut remplir sa mission générale et spécifique ? Doit-on interpréter la fameuse « biodiversité » comme la manifestation de cette grande bibliothèque ?

S'il reconnaît l'aspect idéaliste, voire idéologique, de cette compréhension, il revendique par ailleurs la logique et le bon sens. De mon côté, cela résonne surtout avec la physique de l'information, la structure informationnelle du monde. Mais ce rapprochement laisse ouverte la question de la finitude ou non, de l'idéal ou non, dans le monde invisible.

### Signification et rôle des 4 céréales de base

Dans sa quête de l'être souverain, Jacques Antonin ne recule devant aucun rapprochement possible. La médecine ayurvédique et ses



centres d'énergie (chakras) côtoient la botanique goethéenne, qui considère l'expression des formes et des couleurs dans la nature capable de s'adresser aux perturbations spécifiques de l'être humain. Elle conduit vers la santé par les ondes de forme et les couleurs. Il s'agit donc davantage de médecine ondulatoire que substantielle.

Le seigle, lent, est une puissance végétative, ses racines sont étonnamment longues – cette caractéristique se constate dès sa germination, qui montre de nombreuses et longues radicelles. Cette céréale, qui exprime la force tranquille, est donc rapprochée du chakra racine. Elle est de nature à stimuler les glandes surrénales perturbées par l'électromagnétisme artificiel.

L'orge, elle, est en résonance avec le monde de l'eau. « *Si tu plantes en zone inondable, tu récoltes pas* », dit Jacques. La qualité de l'eau va aussi l'influencer. Elle est par ailleurs la céréale qui pousse à la plus haute altitude, où l'humidité est faible. On en trouve au Tibet et dans la cordillère des Andes. Elle est en lien avec les gonades (chakra sacré) et la transmission de la vie, qu'elle peut aider.

### Le blé solaire apaisé

Le blé (et le petit épeautre) est la céréale du plexus solaire, en lien avec le pancréas qui, selon J. A., « *est la glande à l'origine de toutes les maladies du corps physique* ». C'est la céréale de la lumière structurante. « *Une nourriture basée sur du mauvais blé est porteuse de chaos. S'il n'est pas cultivé avec le respect qu'on lui doit, le blé met en colère.* » J'imagine l'expression du visage de la présidente de la FNSEA ou de celui du P.D.G. d'une firme de semences industrielles à l'instant où ils entendraient cette phrase. Je me dis qu'une photographie serait révélatrice.

L'avoine, ou la folle avoine dans sa version sauvage, capte l'énergie de l'air lumineux. C'est une graine à la

forme très pointue et structurée en double vortex. Elle est en relation avec le 4<sup>e</sup> chakra. Son organe est le cœur et sa glande, le thymus. Elle doit pouvoir aider dans les registres de la conscience de soi, de l'identité, du discernement. La graine d'avoine nue est plutôt rare, le lait d'avoine ou le jus d'herbe sont sans doute plus faciles à trouver.

J. A. accorde une place spéciale au sarrasin, « graine magique » dont l'extrémité du germe au contact de la terre, qui devient la racine, se met successivement aux quatre couleurs des quatre éléments : du rouge-pourpre au vert. En début de germination, le sarrasin permet donc d'harmoniser les quatre centres énergétiques de base.

### Lumière des graines en début de germination

L'approche de Jacques est ambitieuse : « *Les graines germées peuvent nous sauver* », dit-il. On est assez loin des graines germées que les cuisiniers utilisent pour décorer leurs plats. Quoique les formes et les couleurs... Partons de l'idée que « *l'alimentation n'est que de l'information stockée dans la matière qui se transmet par des messages lumineux* ». Ce n'est pas facile à accepter dans une société qui vit sous l'empire de la calorie et de la quantité de matière qui y est associée. « *Les graines en début de germination ont un pouvoir de transmission maximal d'informations dans la mesure où ces graines ont été cultivées avec la connaissance et la conscience que nous leur devons si on veut bénéficier de toutes les informations de qualité et en quantité.* »

Les facultés des graines germées viennent en premier lieu des grandes quantités d'enzymes photoréactifs et de biophotons (ou lumière de nature biologique) qu'elles émettent en début de germination (se référer aux travaux de Fritz-Albert Popp), comme chez les nouveau-nés. Par ailleurs, « *en début de germination,*

une graine, si elle est de qualité, exprime la totalité de son potentiel spécifique. Elle n'est pas encore chargée d'informations du contexte où elle va faire sa matière, sa végétation à venir, qui sera alors informée de l'environnement. » Elle est donc susceptible, via ses flashes lumineux spécifiquement structurés, d'adresser des déséquilibres particuliers dont nous pâtissons.

### Super micro-pouvoirs ?

L'impact de la résonance vibratoire en début de germination sur l'ADN et le système endocrinien reste à prouver, comme l'a défié, un jour, un médecin. J. A. ne demanderait pas mieux et aimerait bien que les scientifiques disposant de moyens d'expérience et de mesure se penchent sur ce sujet. L'effet piézoélectrique d'une mastication lente et consciencieuse en augmente encore l'effet lumineux, ajoute-t-il. À titre d'exemple des « super-pouvoirs » génériques et spécifiques supposés des graines, celle de tournesol en tout début de germination (une nuit de trempage dans une bonne eau suffit) contribue, selon lui, à redonner au pancréas sa structure originelle. Le lien supposé entre la résonance ondulatoire du pancréas et celle de la graine de tournesol vient du mode d'expression du pancréas comparable à celui de la fleur de tournesol (suite de Fibonacci). Et dans la mesure où, selon lui, « le pancréas est à l'homme ce que le Soleil est à la Terre », donner la lumière structurée des graines de tournesol au début de leur vie doit prévenir le cancer du pancréas, et par extension tous les autres. « C'est la roi des cancers », dit J. A.

### Graines germées, autisme et apnée du sommeil

Jacques, fataliste à certains égards, se montre exigeant avec les graines germées : elles pourraient guérir l'apnée du sommeil. Ou l'autisme.

Son côté provocateur est à prendre au sérieux : « Pour le "déséquilibre mental", dit-il, on peut utiliser la graine d'avoine nue germée qui va stimuler et restructurer le thymus, la glande de l'identité et de l'immunité, "chaotisée" par les vaccinations, entre autres, pouvant entraîner une perte totale des repères identitaires jusqu'à l'autisme. » Naturellement, précise-t-il, il s'agit de prendre en compte le contexte et l'histoire de chacun. Concernant l'apnée du sommeil, son argumentation est relative à l'alimentation vivante en général, bien comprise, qui permet de « ramener le moi vers le soi ». Oui, mais quel rapport entre l'alimentation vivante, le soi et l'expansion de l'apnée du sommeil dans notre société ? Là, avouons-le, cela devient spéculatif : pendant le sommeil, l'âme (mot qu'on lui interdit plus ou moins de prononcer en conférence), donc notre soi, va chercher les informations dont elle a besoin, en particulier pour la vie quotidienne. Or, les modes de vie stressants et le sentiment de courir après le temps qui fait défaut (élévation de la fréquence terrestre de Schumann apparue ces dernières décennies à laquelle nous ne sommes pas adaptés) contrarient l'accès aux informations « spirituelles ».

« Tous les mystères de l'infini sont inscrits dans l'instant qui sépare l'inspiration de l'expiration », c'est une des phrases clés extraites de cet Évangile essénien qu'affectionne J. Antonin. Il l'a prononcée plusieurs fois au cours de mon enregistrement. Elle pourrait aussi être d'inspiration soufie ou bouddhiste, d'ailleurs – comme quoi, les frontières culturelles sont artificielles. C'est au cours de cet instant mystérieux que l'information non visible intègre la matière. L'instant se prolongerait en apnée du sommeil comme par nécessité. Et l'alimentation vivante pleine du présent de la vie, dont les graines

## « L'alimentation n'est que de l'information stockée dans la matière qui se transmet par des messages lumineux. »

germées, permettrait cet ajustement de l'être, lui aussi nécessaire pour rester en bonne santé.

### Où sont les graines à germer ?

Revenons à du tangible. Jacques Antonin, qui est un peu l'homme à l'origine du mouvement des Femmes semencières de Claire Chanut, regrette l'inexistence, en France, d'un réseau, ou d'un ensemble de réseaux locaux proches des gens, dont la vocation serait la production et la vente de graines à germer, et garantissant leur qualité. Ni les banques de semences comme Kokopelli ni les réseaux tels Le Biau Germe ou Semences paysannes et tous les autres n'ont cette vocation. J. A. s'en est plaint auprès de Philippe Bourgois, le patron fondateur de Germline, première entreprise en France de distribution de graines à germer et de produits à base de graines germées, qui reste d'ailleurs une petite entreprise. Il s'agit d'y consacrer des terres. Mais selon J. A., les principaux freins ne sont pas tant légaux ou d'organisation ou de rentabilité, mais davantage « d'une stimulation de cette conscience du respect de la spécificité de la graine. Et il faut connaître le contexte dans lequel elle va se maintenir au mieux au fil des générations. »

Édouard Ballot

### Notes

1. Lire NEXUS n° 110, mai-juin 2017 : « L'homme qui fécondait la forêt sauvage »
2. [www.etre-souverain.com](http://www.etre-souverain.com). Sa formation principale s'intitule : « Comprendre le langage de son corps pour améliorer son chemin de vie ». Outre la France, il a officié en Belgique, au Québec, au Maroc et même, en cette fin de printemps, au Pérou, avec de jeunes médecins travaillant sur une agriculture locale thérapeutique.
3. André Astrié, *Faire notre pain. Pourquoi ? Comment ?*
4. Son livre en français : *Nutrition spirituelle et alimentation arc-en-ciel*.

# UNE BIBLIOTHÈQUE DE CHERCHEURS OUBLIÉS

En écoutant Jacques Antonin citer de nombreux chercheurs, depuis Priestley (plutôt que Lavoisier) ou Béchamp (plutôt que Pasteur) jusqu'à Émile Pinel ou André Bourrée... je me prends à rêver d'une Université libre des chercheurs oubliés ou écartés, favorisant pourtant une nouvelle visite des conceptions de l'Officiel des sciences et des modes de vie qu'elle impose. Voici quelques-unes des personnes qui ont nourri ses réflexions de « *penseur fou, mais de bon sens* ».



**Émile Pinel (et Jacqueline Bousquet)** : ce mathématicien tombé en biologie cellulaire a établi rien de moins que la relativité restreinte et générale en biologie, c'est-à-dire dans le monde vivant qui diffère de la matière ordinaire par ses rythmes non hasardeux (*Vie et Mort. Conséquence de la relativité en biologie*, 1978). Ses travaux ont fait prendre conscience à J. Antonin que les trois champs d'énergie à l'intérieur du noyau de la cellule (nommés H1, H2, H3 par Pinel) permettent la communication entre l'intérieur et l'extérieur. On ne peut concevoir l'assertion principale de J. A. selon laquelle « *l'être humain dans sa conception originelle va chercher dans le non-visible les informations dont il a besoin pour vivre dans le visible* » qu'avec l'apport de Pinel. Le lecteur pourra lire un entretien avec É. Pinel dans le livre *La Science devant l'inconnu* (Christine Hardy, 1983). Ce que j'en ai compris : tel le nombre imaginaire dans l'équation mathématique, le concept d'âme, irréaliste au sens physique, a non seulement une place nécessaire, mais détermine, voire structure l'être.

**André Bourrée** a découvert le fonctionnement interne d'une cellule à cause d'un cancer. Le centrosome est le cerveau de la cellule, et les centrioles, constitués de cristaux de silicium à plus de 90 %, seraient les émetteurs-récepteurs de la cellule. Son ouvrage : *Victoire possible sur le cancer par la centriologie* (1971).

**Charles-Félix Laville**, ingénieur biologiste, scientifique d'envergure. Son livre : *Mécanismes biologiques : de l'atome à l'être vivant* (1950). L'interprétation qu'en fait J. Antonin, suite aux observations d'A. Béchamp sur les microzymas (nanobes) et au pléomorphisme de G. Naessens, est assez révolutionnaire bien que logique : « *La cellule est en fait une algue, et l'algue était cyanobactérie, et virus et bactérie avant.* » « *Dans sa vision, dont je fais une synthèse personnelle, une cellule sort du non-visible sous forme de bactérie, qui évolue progressivement, s'adapte au terrain, qu'elle équilibre. Quand elle devient cellule, à destination, elle transmet aux cellules souches, qui ne changent pas, toutes les informations enregistrées en chemin.* »

**Theodor Schwenk** : son livre, *Le Chaos sensible* (1962), est extraordinaire, selon J. A. Le commandant Cousteau y aurait découvert le monde de l'eau seulement à la fin de sa vie... Schwenk emprunte à V. Schauberg son double vortex, ses ondes de forme, et aurait R. Steiner pour fil conducteur. Il revisite les forces formatrices de l'eau et de l'air qui sont à l'origine de toute la matière vivante exprimée (homme, animal, plante).

**Peter Tompkins et Christopher Bird** : leur ouvrage, *La Vie secrète des plantes* (1975), est peut-être le livre qui a le plus passionné Antonin dans son initiation à la nature invisible.

**Edmond Bordeaux Szekely (et Gabriel Cousens de nos jours)** : les enseignements esséniens ont influencé la philosophie et le mode de vie de J. Antonin, qui a trouvé dans les travaux d'É. Pinel et d'A. Bourrée une explication scientifique à l'Évangile essénien de la paix.

**Louis-Claude Vincent (et Jeanne Rousseau)** : avec l'ingénieur et créateur de la bio-électronique L-C Vincent (et la pharmacienne Jeanne Rousseau), on rentre vraiment dans l'invisible qui se manifeste dans le visible, selon J. A. : « *Ils nous disent que le soleil est froid, qu'il émet des ondes vers les planètes, mais pour comprendre le phénomène d'échauffement, il faut revoir la composition de l'air et remplacer l'oxygène par de la vapeur d'eau support de l'oxygène. Donc, les ondes électromagnétiques solaires traversent l'ionosphère et viennent agiter les molécules de vapeur d'eau de l'air, créent des inversions de polarité, ce qui génère des flashes lumineux qui sont à l'origine de la couleur bleue du ciel et de la lumière que nous percevons. Elles échauffent ainsi progressivement les différentes couches de l'atmosphère jusqu'à la lithosphère, comme un immense condensateur. Ces couches sont séparées par une mince couche d'eau à 4°, selon V. Schauberg. C'est ma synthèse. Ceci permet d'expliquer que la vapeur d'eau est responsable de plus de 90 % de l'effet de serre, reconnue par la majorité des scientifiques mais passée sous silence parce que pas facile à expliquer.* » Son livre : *Condition de création et de conservation de la vie*, 1978.

**Louis Kervran** : ce scientifique expérimentateur a montré l'existence des transmutations biologiques. Lire son article d'accès facile dans *Planète* n° 4 d'avril/mai 1962 ou son livre *Preuves en biologie de transmutations à faible énergie* (1973).

# UNE SPIRITUALITÉ LAÏQUE... POUR QUOI FAIRE ?

---

Quelle spiritualité pour éviter le chaos ? Cette réflexion à laquelle nous invite Jocelin Morisson dans son dernier ouvrage, *L'Ultime convergence*, pose la question d'une spiritualité laïque, ouverte et responsable, plus que jamais nécessaire à la survie l'humanité.

Un mouvement de recherche et de réflexion la préfigure, mais en quoi est-elle novatrice et pour quel avenir ?

Kim-Anh Lim



Jocelin Morisson, auteur, traducteur et journaliste scientifique que nos lecteurs connaissent bien, appelle de ses vœux une spiritualité du XXI<sup>e</sup> siècle, dont il constate l'émergence, et qui reposerait sur quatre piliers<sup>1</sup>. Le premier est l'unité fondamentale de toutes choses, car nous ne sommes séparés ni du reste de la création ni d'un hypothétique créateur. Le deuxième est la laïcité, laquelle ne s'oppose pas aux religions, mais se déploie au-delà. Elle conduit à une spiritualité naturelle dans le sens où elle est une partie intégrante de nous-mêmes, la religion étant, elle, culturelle. Le troisième est l'intégration de la raison, de la science et de la philosophie, sans aucune opposition au savoir et au progrès de la connaissance. Enfin, le quatrième est l'expérience intérieure au sens d'être à l'écoute de son intuition, des signes, des rêves, des synchronicités.

© Lionel Pesque



## En quête de sens et d'unité

La nécessité de cette spiritualité laïque et de ses quatre piliers s'impose, d'une part quand on contemple le monde, et notamment sa destruction par l'homme, d'autre part lorsque l'on comprend qu'en réalité, il n'y a qu'une seule crise, celle du sens, et que cette dernière est fondamentalement spirituelle. « De fait, explique Jocelin Morisson, nous sommes en plein contre-sens et nous vivons doublement contre-nature : à la fois contre la nature [en romain dans le texte, NDA], que nous décimons et pillons allègrement, et contre notre propre nature humaine [...] Car notre nature est d'être des êtres spirituels non pas "jetés" dans le monde mais reliés à tout ce qui existe via les dimensions invisibles du réel, au-delà des sens...<sup>2</sup> » Plus encore, « nous sommes Un et

*l'altérité n'est rien d'autre qu'une illusion, de séparation et de différence. Il en va ainsi pour les êtres et les choses<sup>3</sup>. »*

## Au bord du gouffre ?

« Il faut aujourd'hui que la nature soit exsangue pour qu'on réalise à quel point notre destinée est liée à celle de la Terre, et c'est là une première transcendance. L'humanité n'est pas isolée de son biotope<sup>4</sup>. » Mais comment est-on arrivé à l'oublier ? Comment est-on arrivé à ce qui ressemble à un point de non-retour ? Pour répondre à cette question, Jocelin Morisson cite différents auteurs. L'un d'eux, Philippe Derudder, reprend en 1980 l'entreprise familiale à laquelle il donne, en cinq ans, une dimension internationale (douze agences en Europe du Nord et en Asie). En 1992, il démissionne, ne voulant plus cautionner une pensée unique

et une globalisation aux conséquences dramatiques pour l'homme et la nature. Il se consacre alors à la recherche de solutions économiques et financières alternatives, et anime une association, l'A.I.S.E.S. (Association internationale pour le soutien aux économies sociétales<sup>5</sup>), qui s'est donné pour but de « mettre l'économie et l'argent au service de la planète ». L'une des analyses de Philippe Derudder est essentielle : « Ce sont toujours les mêmes personnes, dans les milieux politiques, économiques et financiers, qui appartiennent aux mêmes sphères, qui voient et analysent le monde avec en point de mire les intérêts de leur propre classe. Dans la bonne logique capitaliste, il faut d'abord sauver le capital, car c'est le capital qui permet de créer ensuite de la richesse. Le conditionnement idéologique fait que, face aux problèmes, on cherche à soutenir le capital et donc on alimente le méca-

nisme. Je pense qu'il n'y a pas de mauvaise intention à la base, mais il existe un moule idéologique qui est propre à ces milieux-là<sup>6</sup>. »

Ainsi, après avoir rappelé que le président Donald Trump n'a fait qu'accentuer le mécanisme en question, notamment en signant le 3 février 2017 deux décrets qui encouragent les banques à reprendre des pratiques spéculatives que l'après-crise 2008 avait modérées, Jocelin Morisson écrit : « Comment s'étonner que ces politiques inhumaines, qui alimentent et aggravent l'injustice sociale, creusent toutes formes d'inégalités, augmentent la précarité des classes moyennes et la grande pauvreté, ne nourrissent pas en retour un ressentiment contre la politique en général, l'austérité en particulier, et aussi toute forme d'autorité, pour finalement contribuer à renforcer les nationalismes, les populismes, les communautarismes et tous ces replis sur soi qui sont perçus comme des protections face à ces agressions<sup>7</sup>. »

## Une frontière ténue

Sur le plan spirituel, le constat pourrait sembler tout aussi pessimiste, car lorsque ce ne sont pas les conflits interreligieux, c'est la laïcité de la société qui divise notamment en psychiatisant les expériences mystiques alors qu'il conviendrait de les comprendre et de les distinguer des psychoses. Même les hallucinations auditives, réputées prédominantes dans les psychoses, ne le seraient pas tant que ça, comme en témoigne le mouvement des « entendeurs de voix<sup>8</sup> ». Jocelin Morisson, pour établir cette distinction entre expérience mystique et psychose, cite le Dr Wéry, qui s'exprime sur ses propres expériences spirituelles et les expériences psychotiques qu'il traite : « Les expériences spirituelles, plutôt que

de me distancer du réel, semblaient m'en rapprocher puisqu'elles semblaient m'armer mieux pour m'y confronter. En plus, l'expérience spirituelle non seulement ne me faisait jamais souffrir, mais me donnait une énergie créatrice et volitive énorme<sup>9</sup>. »

Pourtant, dans leur livre *États modifiés de conscience*, Sylvie Dethiollaz, docteur en biologie moléculaire, et Claude Charles Fourier, psychothérapeute, affirment que vivre un processus d'ouverture de conscience est rarement une partie de plaisir. De ce fait, pour ces deux chercheurs, le critère ultime qui distingue l'expérience mystique de la psychose est la « fonctionnalité », c'est-à-dire la capacité qu'a la personne d'« établir une distinction claire entre une expérience intérieure (qu'elle seule vit) et une expérience extérieure (que tout le monde vit)<sup>10</sup> ».

## Ouverture tous azimuts

Les découvertes faites par la physique quantique et les neurosciences, la compréhension nouvelle du monde née de l'investigation de phénomènes tels que les rêves, les expériences de mort imminente, le chamanisme, ainsi que les résultats de techniques telles que la méditation ou la Communication NonViolente redéfinissent la notion de conscience, la relation entre corps et esprit, et esprit et destinée, ainsi que notre rapport avec l'autre et le cosmos. Par ailleurs, Jocelin Morisson rappelle que nous appartenons avant tout à un seul groupe, l'humanité : « Considérer que notre culture, notre nationalité ou notre religion priment sur notre nature d'être humain est un péché d'hubris, une marque d'arrogance et de bêtise<sup>11</sup>. »

Ainsi, pour trouver le salut, il nous faut reconsidérer notre nature humaine « à la lumière des progrès de la raison, comprendre l'homme,

se regarder en face pour y voir l'odieux et le merveilleux... Les valeurs d'éthique et de solidarité elles aussi n'ont de sens que dans la conviction qu'elles correspondent à notre nature profonde, et pas seulement à des acquis de la civilisation. Or, cette conviction ne peut s'acquérir qu'à travers une démarche spirituelle, une ouverture de conscience née d'une introspection, d'une exploration de ce que nous sommes vraiment, au plus profond. Bien qu'engagé, ce processus est noyé dans un tel vacarme qu'il passe inaperçu aux yeux de beaucoup<sup>12</sup>. »

## La révolution du cerveau

Tout cela n'est pas sans rappeler le mouvement New Age (Nouvel Âge en français), né en opposition au paradigme matérialiste et mécaniste d'une civilisation où tout est quantifiable et monnayable. Bien sûr, il est de bon ton de le considérer avec dédain, et il est vrai qu'il a suscité des dérives plus ou moins heureuses, comme il arrive à tout mouvement. Cela dit, il ne faudrait pas oublier les espoirs qu'il a suscités et ce qu'il a apporté... et apporte encore. Le livre de référence pour cerner ce mouvement est celui de la journaliste étasunienne Marilyn Ferguson (1938-2008), *Les Enfants du Verseau – Pour un nouveau paradigme*, paru en France en 1981<sup>13</sup>. Sociologue de formation, Marilyn Ferguson s'intéressait de très près aux nouvelles découvertes sur le cerveau et la conscience. En 1973, elle écrit *The Brain Revolution: The Frontiers of Mind Research*, paru en français sous le titre *La Révolution du cerveau* (1974), et lance fin 1975 un bulletin bihebdomadaire, *Brain/Mind Bulletin*, « traitant de sujets aussi divers que la santé, la psychiatrie, la psychologie, les états de conscience, les rêves ou la médita-

tion<sup>14</sup> ». Elle l'éditera pendant vingt et un ans. Les réactions suscitées par ces deux publications lui feront prendre conscience de l'existence d'un « mouvement qui n'a pas de nom ». Afin d'en cerner les contours, elle élabore en 1977 un questionnaire à destination des personnes impliquées dans ce bouillonnement.

## Une vague inconsciente d'elle-même

Dans *Les Enfants du Verseau*, Marilyn Ferguson recense les éléments « d'une conspiration sans doctrine politique, sans manifeste. Avec des conspirateurs qui ne recherchent le pouvoir que pour mieux le remettre à d'autres, dont les stratégies sont pragmatiques, voire scientifiques, mais dont la perspective présente une telle résonance mystique qu'ils hésitent à en parler<sup>15</sup>. » Cette conspiration est à l'œuvre à tous les niveaux de la société.

La présentation de l'éditeur donne une bonne idée de ce qu'était le mouvement à l'origine en expliquant qu'il s'agit d'un état d'esprit qui « conspire » à visage découvert pour changer positivement la vie. Un nouveau paradigme né « de la convergence entre les plus récentes percées scientifiques et les conceptions millénaires des diverses traditions mystiques ». L'enfant du Verseau pratique « un équilibre entre intuition et raison, utilisant les techniques d'expansion de conscience, il entre dans un processus transformatif qui fait de sa vie une continuelle exploration. Au bout du compte, une fois surmontés les inévitables conflits nés de ce changement, se trouvent l'autonomie, la plénitude, la disponibilité envers les autres. [...] Une véritable "Conspiration du Verseau", organisée en réseaux, introduit dans tous les domaines de la société ses valeurs propres :

*les thérapies alternatives, la santé holiste, l'éducation transpersonnelle, la simplicité volontaire, la conscience écologique, les technologies appropriées, le sentiment de communauté mondiale. [...] ce nouveau paradigme qu'analyse en détail Marilyn Ferguson nous offre les moyens de surmonter les menaces qui hypothèquent notre avenir. Nous sommes à l'aube d'un Âge dont le destin dépend de notre engagement personnel : ne le compromettons pas. »*

## Malentendu

Dans ces citations, le mot « conspiration » revient fréquemment. Dans son édition originale, l'ouvrage s'intitulait *The Aquarian Conspiracy: Personal and Social Transformation in the 1980s* (La Conspiration du Verseau : transformation personnelle et sociale des années 80<sup>16</sup>). Le titre pouvait prêter à confusion. Marilyn Ferguson le devinait et s'en expliquait dans son introduction, mais comme il est tentant de donner un avis sur un livre ne serait-ce que d'après son titre, le mal était fait ! Pourtant, il ne s'agit ni de « conspirationnisme » ni d'astrologie (comme peut le faire croire la référence au Verseau). Le mot « conspiration », précise Marilyn Ferguson, doit être compris dans son sens premier de « respirer » et « aspirer à » ; respirer et aspirer en commun, dans la droite ligne de la « conspiration d'amour » de Teilhard de Chardin. Quant à l'allusion au Verseau, la journaliste en disait ceci : « Malgré mon ignorance de l'astrologie, j'étais attirée par le pouvoir symbolique de ce rêve pénétrant de notre culture populaire, à savoir qu'après un âge d'obscurité et de violence – les Poissons –, nous pénétrons dans un millénium d'amour et de lumière, "l'ère du Verseau"<sup>17</sup>, le temps de "la vraie

libération de l'esprit"<sup>18</sup> » ; le Verseau, le porteur d'eau du zodiaque, venant étancher une vieille soif. Il faut bien constater que l'ignorance du zodiaque de Marilyn Ferguson va jusqu'à attribuer l'obscurité et la violence aux Poissons, ce qui est très loin d'être le point de vue des astrologues.

## Une déferlante

En quelques décennies, le New Age a pénétré et englobé bien des sphères de l'activité et de la pensée humaines. Tenu par les uns pour un vaste supermarché de la spiritualité et par les autres pour une véritable plaie propice à toutes les dérives sectaires<sup>19</sup>, c'est à partir de ce mouvement, qui s'est développé dès les années soixante, que les mots « holistique » et « paradigme », et leurs concepts, sont entrés dans le langage (presque) usuel. Dans cette mouvance se sont développés, ou ont été intégrés, des courants spirituels ou ésotériques (Société théosophique, Gurdjieff, etc.), des techniques de développement personnel (gestalt, analyse transactionnelle, programmation neurolinguistique, Communication NonViolente, etc.) ou de psychothérapie (techniques régressives, rebirth, etc.), des thérapies alternatives (homéopathie, phytothérapie, bioénergétique, biorythmes, acupuncture, auriculothérapie, biofeedback, sophrologie, etc.), différentes formes de méditation (méditation transcendantale, zen, pleine conscience, etc.), une conscience écologique (refus du consumérisme, retour à la nature, diététique, produits biologiques, expériences suivant celle de Findhorn en Écosse), des disciplines corporelles orientales (massage ayurvédique, shiatsu, do-in, tai-chi-chuan et, bien sûr, yoga), une spiritualité influencée par l'Asie (bouddhisme, taoïsme, hindouisme), mais aussi par le soufisme ou le

**Aussi généreuses et altruistes soient-elles, les aspirations de paix et de réalisations spirituelles de ce mouvement n'ont pas réussi à inverser la tendance prédatrice de l'homme, bien qu'elles en aient sans aucun doute freiné l'essor.**

judaïsme (notamment la kabbale), des approches divinatoires comme instrument d'autoconnaissance (Yi King, tarots, runes, numérologie, etc.), un recours aux états modifiés de conscience comme voie initiatique (chamanisme, absorption de substances naturelles telles que le mescal, l'ayahuasca ou le peyotl), des programmes éducatifs inspirés par l'école de Summerhill, la pédagogie de Steiner ou de Montessori. Bref, quel que soit le domaine, tout un monde qui se veut alternatif et holistique.

### **Nouveau regard de la science**

Les scientifiques ont joué un rôle déterminant dans cette déferlante. Parmi ceux qui ont eu le plus d'influence, on peut citer les physiciens David Bohm et Fritjof Capra (l'auteur du *Tao de la physique*, 1975), le biologiste Rupert Sheldrake et ses travaux sur les champs morphiques, Lynn Margulis et James Lovelock avec l'hypothèse Gaïa (1968 et 1976), laquelle a été popularisée par Peter Russel dans *La Terre s'éveille – Les sauts évolutifs de Gaïa* (1997), le botaniste, biologiste et anthropologue (mais aussi zoologiste et éthologue) Lyall Watson à qui l'on doit le concept de centième singe (*La Marée de la vie*, 1979).

Et, miracles de l'Internet, il nous en reste une trace, aisément accessible, sous la forme d'une discussion de près d'une heure qui réunit Krishnamurti, David Bohm, Rupert Sheldrake et John Hidley. Cet échange, sous-titré en français, porte sur le thème de l'origine des

désordres psychologiques (<https://www.dailymotion.com/video/x21ta8w>).

### **D'un paradigme à l'autre**

Marilyn Ferguson espérait du mouvement New Age « *l'apparition d'un nouveau paradigme culturel, annonciateur d'une ère nouvelle dans laquelle l'humanité parviendra à réaliser une part importante de son potentiel, psychique et spirituel* ». Dans cet esprit, le respect de la Terre, et donc le refus de la croissance à tout prix et du consumérisme, est une pierre angulaire. En leur temps révolutionnaires, toutes ces idées sont à présent presque ordinaires. De plus, avec l'Internet, le mouvement a pris une telle ampleur, toujours sans avoir de contours définis, que nous y baignons tous en grande partie sans en être vraiment conscients. Mais aussi généreuses et altruistes soient-elles, les aspirations de paix et de réalisations spirituelles de ce mouvement n'ont pas réussi à inverser la tendance prédatrice de l'homme, bien qu'elles en aient sans aucun doute freiné l'essor. Alors, quel espoir pour une spiritualité du XXI<sup>e</sup> siècle ? La science continue sa percée vers une nouvelle définition de la conscience, de l'espace, du temps, de l'Univers et de sa perception. L'espèce de syncrétisme des religions que l'on voyait poindre avec le New Age a montré ses limites et ses dérives (à noter à ce propos que l'état des lieux de Marilyn Ferguson abordait peu cet aspect, et privilégiait le côté scientifique), ce qui nous conduit à présent vers un « au-delà des religions » qu'il reste à définir.



© Lionel Pesqué

## Jocelin Morisson

« *Je crois à l'universel en l'homme* »

**nexus** De tout temps, de grands saints ont été contemporains de grands sanguinaires. Même dans l'histoire récente, Gandhi (1869-1948), Krishnamurti (1895-1986), Sœur Emmanuelle (1908-2008) ou Mère Teresa (1910-1997) l'ont été d'Adolf Hitler (1889-1945). En quoi aujourd'hui les choses pourraient-elles être différentes et laisser plus de place au côté lumineux de la force ?

**Jocelin Morisson** : Nous sommes en effet à une croisée des chemins, comme au début du xx<sup>e</sup> siècle, où se mêlent une aspiration à retrouver l'universalité de l'humain et le risque d'un conflit mondial ou d'une catastrophe planétaire qui pourrait rayer l'humanité de la surface de la Terre. On peut y voir la répétition d'un cycle, sauf qu'ils ne se répètent jamais à l'identique, mais plutôt selon une progression en spirale. En tout cas, la différence est qu'aujourd'hui l'information est omniprésente et que chacun ou presque peut accéder à l'ensemble des enseignements spirituels,

scientifiques et philosophiques de l'histoire de l'humanité. C'est un bien et un mal parce que l'accès à l'information, au savoir, rend les individus – et donc les foules – moins manipulables, mais en même temps cet accès est aussi un excès d'informations qui nivelle tout et induit un relativisme dans lequel une pensée de Platon par exemple est mise au même niveau que le dernier « buzz » d'un candidat de télé-réalité. Il y a en tout cas une prise de conscience massive aujourd'hui des dégâts causés à la terre, l'eau, le vivant, par cette exploitation irraisonnée des ressources, et du caractère profondément inégalitaire de cette marche en avant qui privilégie la compétition sur la coopération. Je pense que cette prise de conscience s'accompagne de la compréhension profonde que pour changer le monde, il faut se changer soi-même. Ne pas attendre que le système se réforme de lui-même ou qu'un messie, des extra-terrestres ou une autre figure du sauveur viennent nous apporter la

solution, mais changer ses modes de consommation, son regard sur le vivant et sur ses semblables. Se changer soi-même change le monde si cela amène à vivre selon les règles d'interdépendance et d'interrelations qui sont aujourd'hui trop ignorées.

**Comment positionnez-vous l'émergence d'une spiritualité laïque par rapport au paradigme proposé en son temps par le mouvement New Age ? En est-elle au fond un prolongement ?**

Oui, c'est un prolongement et une suite logique, mais avec la différence fondamentale que cette spiritualité amène à retrouver le sens du collectif, de l'interdépendance avec la nature et tout ce qui existe, là où le New Age a été une démarche essentiellement individualiste. Certaines critiques lui reprochent même d'avoir nourri le néolibéralisme, non sans raison. C'est un phénomène de balancier constant, avec des excès dans un sens puis dans l'autre. Le New Age a libéré les

individus d'un monde où le collectif était prédominant. On était soumis à l'État, au politique, au religieux, au système éducatif, etc. Mais le balancier est allé trop loin du côté de l'individu roi, qui en a oublié les liens qui l'unissent à tout ce qui l'entoure. Il faut réussir à instaurer un cercle vertueux dans lequel un collectif fort protège l'individu en lui donnant les conditions de son épanouissement personnel, et un individu épanoui et créatif profite en retour au groupe qui l'entoure, à sa « communauté », en ayant à l'esprit que la première communauté à laquelle nous appartenons est l'humanité elle-même. On voit bien le contresens dont le New Age a pu être à l'origine avec la notion de « développement personnel » : ce n'est pas la « personne » qu'il faut développer, mais le Soi au sens jungien, c'est-à-dire la dimension transpersonnelle justement. On a reproché à Jung d'être New Age, mais il faut le relire : l'individuation est la connexion au Soi, qui est l'équivalent de l'âme dans les religions, ou du concept d'*ātman* dans l'hindouisme, lequel a la nature de brahman, l'absolu. En se reliant au Soi, l'individu se relie à tout ce qui existe, par-delà la personne. C'est le contraire du processus d'individualisation qui a été nourri par le New Age. Enfin, le New Age souffre d'une image de superficialité qui est justifiée parce qu'il a été digéré et recraché par le capitalisme à l'américaine, la toute-puissance du marketing, etc.

**Les Enfants du Verseau, le livre de Marilyn Ferguson, qui était elle-même journaliste comme vous, a été déterminant pour définir le New Age. Votre livre, *L'Ultime Convergence*, connaît aussi un beau succès. Est-ce parce qu'il permet de mettre des mots sur une nouvelle spiritualité ?**

Je pense que certains mots touchent en effet, et la notion de spiritualité laïque parle à beaucoup de monde, quand on l'explicite, parce qu'il faut la distinguer d'une éventuelle « spiritualité athée » et qu'elle a le mérite d'une certaine neutralité,

même si une appellation nouvelle pourrait être plus appropriée. Dans ce travail, j'ai surtout voulu être très accessible et très concret, en donnant aussi beaucoup d'exemples de « spiritualité en action », grâce notamment aux enquêtes que j'ai pu faire pour *NEXUS*. Si la spiritualité reste au niveau de la théorie et de la spéculation intellectuelle, elle n'a pas d'intérêt. Elle doit être vécue, et avant tout dans une extrême simplicité, même si on a fait des détours par des concepts très intellectuels. En second lieu, j'ai voulu redonner à la spiritualité ce qui avait été un peu perdu dans le New Age, c'est-à-dire des fondements scientifiques et philosophiques solides. La convergence entre les interprétations philosophiques de la physique quantique et les spiritualités orientales est par exemple évidente et très forte, mais encore faut-il donner les bonnes sources et ne pas se contenter de parler de « quantique » à tout bout de champ en disant que ça explique tout. Enfin, j'insiste aussi sur la nécessité d'explorer son intériorité, par les états modifiés de conscience, les rêves, les synchronicités, la méditation, etc., qui justement amène à éprouver ce lien avec ce qui dépasse et transcende l'individu.

**De votre point de vue, quel a été l'accueil réservé à votre livre, et quelles sont ses répercussions ?**

Les retours sur mon livre sont plutôt positifs et élogieux, et je tiens compte aussi des critiques de certains qui pensent que finalement il est inutile de vouloir « éviter le chaos », qu'il faut laisser le système s'écrouler ou même accélérer son anéantissement et repartir à zéro, etc. Je comprends la colère, mais j'espère pour ma part une transition douce et non violente, inspirée de figures comme Gandhi, Martin Luther King ou Nelson Mandela. D'autres critiques opposent également ma démarche à la prétendue « pureté » d'une authentique voie religieuse ou initiatique. Je l'entends également, et la spiritualité dont je parle laisse toute la place à la religion bien vécue, dans la paix

et l'amour du prochain, y compris le non-coreligionnaire. Quant aux voies initiatiques, on y trouve bien sûr une profondeur, mais je pense que la dimension élitiste n'a plus sa raison d'être. Je crois à l'universel en l'homme. Pour ce qui est des répercussions, je suis invité à donner des conférences seul ou dans le cadre de colloques, mais aussi à participer à des séminaires plus philosophiques, ce qui est plutôt flatteur, car je reste avant tout un journaliste.

Propos recueillis par Kim-Anh Lim

## Notes

1. Morisson Jocelin, *L'Ultime Convergence*, [www.youtube.com/watch?v=Pbln2djuCes](http://www.youtube.com/watch?v=Pbln2djuCes)
2. Morisson J., *L'Ultime Convergence – Quelle spiritualité pour éviter le chaos ?*, Éditions Guy Trédaniel, février 2018, p. 12.
3. *Ibidem*, p. 30.
4. *Ibidem*, p. 95.
5. <https://www.aises-fr.org>
6. Morisson J., *op. cit.*, p. 46.
7. *Ibidem*, p. 46 et 47.
8. Morisson J., « Une révolution en psychiatrie, à l'écoute des entendeurs de voix », *NEXUS* n° 111, juillet-août 2017.
9. Morisson J., *L'Ultime Convergence, op. cit.*, p. 69.
10. *Ibidem*, p. 70.
11. *Ibidem*, p. 17
12. *Ibidem*, p. 95.
13. Vingt-cinq ans plus tard, elle écrira *Aquarius Now* (2005), en français *Le Verseau en marche* (2013), au succès bien moindre et cela se comprend. Présenté parfois comme une suite des *Enfants du Verseau, Le Verseau en marche*, dont le sous-titre est *Retrouver sa souveraineté personnelle par le bon sens radical*, n'est qu'un livre de plus de développement personnel.
14. Ferguson Marilyn, *Les Enfants du Verseau – Pour un nouveau paradigme*, Calmann-Lévy, 1981, p. 10.
15. *Ibidem*, p. 15.
16. Une édition révisée et mise à jour a été publiée en 1987 avec un léger changement de titre : *The Aquarian Conspiracy: Personal and Social Transformation in Our Time*.
17. Du fait d'un phénomène astronomique appelé précession des équinoxes, le point vernal – ou point de l'équinoxe de printemps – met 25 920 ans à traverser, en mouvement rétrograde, les douze constellations du zodiaque, soit plus ou moins 2 160 ans pour chacune d'elles. Les dates d'une constellation à l'autre ne peuvent être qu'approximatives puisque ces dernières sont de taille très variable, et se superposent. Le passage devant une constellation définit une ère. L'ère des Poissons est l'ère du christianisme (les premiers chrétiens se signalaient en dessinant un poisson). Les initiales des mots grecs *Iêsous Christos Théou Uios Sôtêr* (Jésus-Christ, fils de Dieu, sauveur) donnent *ICHTUS*, « poissons ». Les Poissons renvoient à la compassion, la foi, la transcendance, la spiritualité, mais aussi le sacrifice, la souffrance. Avant l'ère des Poissons, il y eut l'ère du Bélier (développement des civilisations égyptienne, grecque et romaine), l'ère du Taureau (correspondant à la civilisation babylonienne) ; quant à l'ère du Verseau, dans laquelle nous sommes ou nous apprêtons à entrer, elle marquerait l'avènement de la Connaissance et de la Sagesse sur Terre.
18. Ferguson M., *Les Enfants du Verseau, op. cit.*, p. 12.
19. À titre d'exemple, l'UNADFI, Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes de sectes, et son document sur le New Âge (3<sup>e</sup> trimestre 2016) : <http://www.unadfi.org/system/files/articles/Le%20New%20Age.pdf>

# GREGORY MUTOMBO OU LA PRÉSENCE À SOI



---

**Honorer la présence à Soi est un acte de courage qui allie honnêteté avec soi-même et dépouillement. Cette voie directe partagée par Gregory transmute nos mémoires et notre regard. Témoignages.**

Par Isabelle Capitant de Villebonne



#### À PROPOS DE L'AUTEURE

Journaliste print et web depuis 23 ans, Isabelle Capitant est passionnée par les médecines alternatives, la physique des particules, les sujets sciences et conscience.

« **C**e n'est pas un endroit où l'on est ménagé, c'est plutôt un endroit où l'on est déménagé ! » indique d'entrée de jeu Gregory Mutombo en ouverture du 4<sup>e</sup> cursus pour thérapeutes « La Symphonie des âmes ». Et en effet, déménagement il y aura, qui fera tanguer les structures ! L'approche de Gregory est singulière dans le monde de la spiritualité et de la recherche intérieure : il ne propose pas de développer la personne par des techniques de mieux-être incluant l'ouverture, le lâcher-prise, l'amélioration des performances... Ni de desserrer l'étau de l'ego de manière progressive, ni encore d'atteindre l'éveil au terme d'efforts et d'épreuves. Son approche est tout autre et radicale : elle invite la personne à un total dépouillement pour être qui elle est, dans sa verticalité, avec la prise de responsabilité pleine et entière de son existence, en abandonnant tout jugement – sur elle-même et sur l'autre – et toute idée de séparation. Ici, pas de développement à programmer, mais un complet dépouillement à opérer.

#### De la guerre à la paix

La réalisation de *Soi* par une voie directe, simple et épurée, pour vivre la joie, l'amour véritable, l'harmonie et la paix intérieure. Cet état d'être et cette vision apaisante de la vie, Gregory Mutombo les a partagés avec des milliers de personnes, lors de 110 séminaires, conférences et voyages animés sur quatre continents entre 2014 et 2018. Après avoir parcouru durant près de deux décennies un monde en proie aux guerres et à la terreur, au cours de ses missions de parachutiste et d'officier de la gendarmerie. Sur ces terres inhospitalières où la vie et la mort se jouent à chaque instant, la présence à *Soi* brûle tout bagage inutile.

Or, cette présence à *Soi*, ce feu intérieur, chacune et chacun peut l'appeler en toutes circonstances et en toutes contrées pour se relier à sa conscience originelle. Un seul élan est requis : celui d'une entière authenticité. C'est ce qu'ont pu vivre les soixante-dix participants du cursus pendant les neuf jours des sessions qui se sont déroulées d'août 2017 à janvier 2018.

#### Bientôt un film

Cette expérience unique, les spectateurs pourront la découvrir en immersion grâce au long métrage *Ce que nous sommes* diffusé en salles de cinéma à partir de septembre 2018 (édition du DVD en décembre 2018). Il est à noter que Gregory sera présent à chaque diffusion au cinéma pour échanger à la fin du film avec les spectateurs. Le projet de ce documentaire sur le changement intérieur est apparu à la réalisatrice Florence Dottin dès la fin de son propre cursus. Réaliser un long métrage fut une première pour elle, une aventure dans la continuité de ce feu qui brûle toute limite et tout besoin de contrôle.

Tourné au cœur des sessions du séminaire intensif sur une durée totale de six mois, le film restitue le processus implacable de dépouillement de la personnalité où chacun s'offre, sans fard, dans sa volonté de se découvrir, de connaître sa nature profonde et, surtout, de se défaire d'un habillage devenu étriqué ou encombrant. Il suit en particulier le parcours de quatre participants avant, pendant et après le cursus. Deux d'entre eux témoignent dans ce dossier.

J'y ajoute ma propre voix, ayant personnellement vécu – et été témoin – de profonds chamboulements et transformations.

# COMMENT JE ME SUIS DÉPOUILLÉE ET RETROUVÉE

**J**'ai rencontré Gregory pour la première fois en janvier 2017 à l'occasion d'un stage de deux jours qu'il animait à Paris. Son inspiration et le changement de paradigme résonnèrent si fort en moi que la décision de m'inscrire au 4<sup>e</sup> cursus des thérapeutes fut une évidence. Un choix posé avec une joie certaine... et un certain tremblement, pressentant ce que cet engagement allait révéler et faire bouger. De fait, un processus de déflagrations en série venait d'être lancé, j'allais en découvrir la puissance et l'impact les jours et les mois suivants.

Organisé en trois sessions de trois jours, le séminaire s'est déroulé dans la nature magnifique des Cévennes, au nord de Montpellier, sur une période de six mois. Parmi les participants, il y avait des thérapeutes

« chevronnés » et bien d'autres profils, issus de tous horizons.

Le premier matin, Gregory nous salua avec un grand sourire avant d'aller s'asseoir. Puis il nous regarda un à un dans les yeux, en silence. Dans cette tranquille immobilité s'offraient une présence puissante et fluide, une grande bienveillance et une verticalité absolue.

Tout au long de la première journée, nous nous sommes présentés un à un, précisant les raisons de notre venue et nos attentes. Cette présentation donnait à chacun la possibilité de partager qui il était, d'interagir avec le groupe ; c'était aussi l'occasion pour Gregory de donner des éclairages et des mises en perspective à destination de tous. Son humour ouvrait notre cœur, nous invitant à regarder honnêtement en nous-même.

## Déstockage émotionnel

Au terme du premier jour, l'implosion de nos repères, des projections de notre personnage et autres constructions mentales nous laissa pantois, abasourdis, complètement assommés, déboussolés ! Mais vibrants d'une connexion avec un espace intérieur vaste et inspirant... Les jours suivants, les inconforts, sidérations et ouvertures se sont succédé à un rythme soutenu. Pour ma part, sur une période de six mois, le dépouillement opéra en trois intenses déstockages émotionnels qui m'amènèrent chacun à un point de non-retour.

Le premier mouvement entreprit de débusquer et de mettre en surbrillance les racines de ma dépendance affective. Le deuxième consista en un déstockage émotionnel mas-

sif jusqu'au cœur de mes cellules et de mes mémoires. Le troisième s'attela à visiter l'attachement dans ma relation de mère avec ma fille. Une plongée en abîme avec une résurrection dans l'amour inconditionnel partagé.

Trois vagues pour un dépouillement jusqu'à l'os, plusieurs petites morts suivies de renaissances. Avec comme cadeaux : une réelle autonomie, une plus grande liberté intérieure, l'amour de soi vivifié et partagé.

« Merci, merci, merci ! » Combien de fois ces mots se sont invités en nous pendant ces journées intenses de prises de conscience et de déconditionnements.

### **Le non-jugement, clef d'intégration**

Lever le voile du jugement sur soi et l'autre a été l'un des leviers les plus puissants de transformation qu'il nous ait été donné de vivre pendant ce cursus. En guise d'exercice pratique, Gregory nous invitait, au moment des repas, à nous asseoir près des personnes « *qu'on ne sentait pas* », pour qui l'on n'avait aucune attirance, voire une répulsion. Ce fut pour moi l'occasion de riches et très complices rencontres. Accepter l'inconfort d'aller vers cet autre qui me dérange, de laisser tomber mes a priori et jugements sur lui (donc sur moi...), et d'aller éventuellement vivre l'expérience d'être moi-même rejetée. Quelle fluidité dans notre relation à nous-même et dans nos relations aux autres quand les barrières du jugement tombent ! Quand on ne s'épuise plus à défendre notre per-

sonnage de façade. Le fait même de voir la non-acceptation de certaines parties de moi-même la dissolvait de façon immédiate. Voir changeait ce qui était vu. Je constatais que tout ce qui me dérangeait chez l'autre était le refus de la part équivalente chez moi. Regarder ces aspects de moi sans jugement faisait tomber des murs de séparation entiers. Avec comme conséquence de révéler le lien d'amour nous unissant les uns aux autres.

### **L'interdépendance en action**

L'interdépendance en action fut une autre découverte étonnante, qui a nourri profondément le cœur des participants dès les premières heures du cursus. Une parole enfin dite, une émotion libérée, une vérité de soi révélée : ces partages avaient une incidence par résonance sur les personnes qui étaient concernées par la même problématique, le même nœud, la même souffrance.

Quand il y avait un écho mémoriel, j'étais traversée de façon simultanée par les émotions de même nature que celles qui étaient exprimées par le participant. Et surtout, j'expérimentais qu'en laissant vivre ce qui montait en moi, cela transformait et allégeait ma souche de mémoires en même temps que la transformation opérait chez celui ou celle qui prenait la parole.

Quand une libération était réalisée chez l'un d'entre nous, elle se réalisait en même temps chez d'autres, comme une vague qui se propage de cœur à cœur. Les personnages-miroirs que nous étions



tous renvoyaient la lumière à l'intérieur des autres. Jour après jour, la vibration monta en puissance, dans une accélération entropique qui consumait artifices et dérobades. Ces moments de vérité, nous les vivions sans réserve, en particulier quand nous allions nous asseoir sur la fameuse « chaise »...

### La chaise de la présence à Soi

À la droite de Gregory était posée une chaise où chacune et chacun était invité à venir s'asseoir pour se livrer dans sa vérité. Une chaise emblématique de l'authenticité avec soi-même, où l'on dépose les armures, où l'on fait face à ses peurs, croyances, hésitations, contradictions et responsabilités. Un brasier qui consume tous les faux-semblants sous le regard de 70 personnes. Nous fûmes nombreux à vivre cette expérience, ce fut mon cas lors du séminaire du « Feu de l'Esprit » en janvier 2018. La crémation de souffrances millénaires s'y déroula, avec l'accueil de nouvelles informations, littéralement. Ce fut une complète réinitialisation. La souffrance ne vibra plus dans mes cellules ! Je faisais en boucle cet incroyable constat : « *la souffrance n'est pas biocompatible !* »

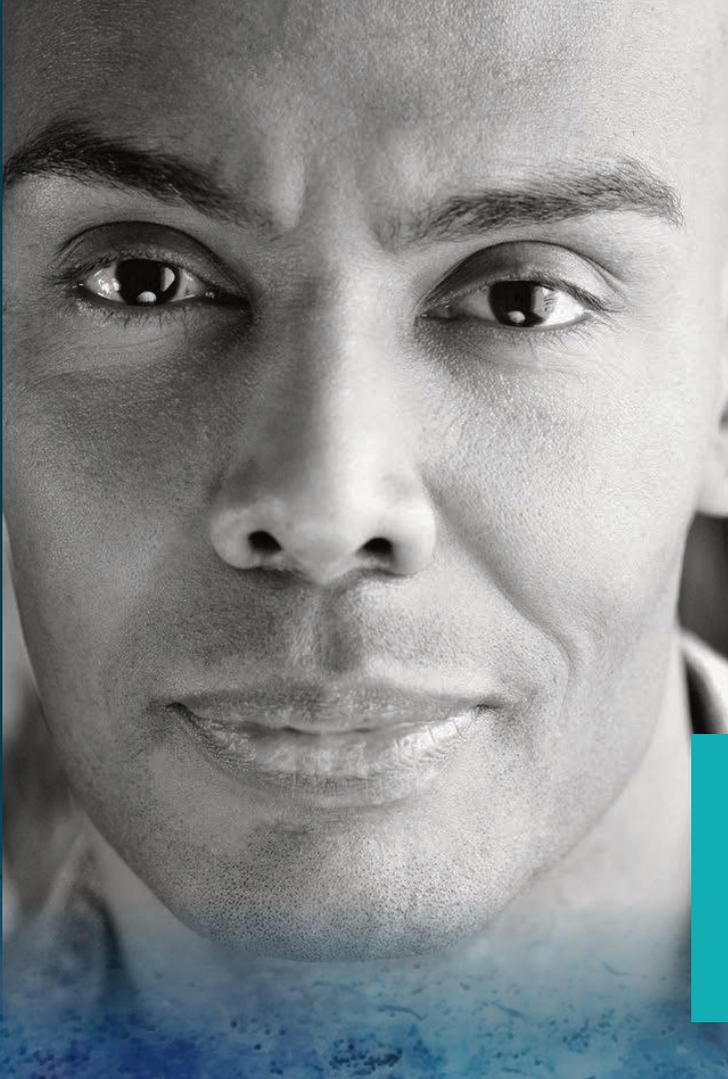
Le lendemain, beaucoup de personnes sont allées sur la chaise. J'assistai alors à un spectacle d'une beauté inouïe : une ronde ininterrompue où les âmes venaient déposer l'une après l'autre leurs fardeaux. Toute l'humanité avec toutes ses expériences, des plus dures aux plus belles : les tenta-

tives de suicide, les profonds désespoirs, les violences faites à soi et aux autres, les EMI, les états modifiés de conscience, les montées de kundalini... Les corps voûtés, écrasés par la peine, se redressaient avec un regard fier qui traduisait l'intime métamorphose et une aimante présence à Soi.

### Dépasser les limites sans limites

Quels immenses cadeaux ! Ces séminaires ont marqué pour moi la fin d'une quête, le retour à la maison, une prise de responsabilité totale. Le feu de ces expériences brûle dans mes veines. Ces processus intenses émotionnellement ont ouvert des espaces immenses, avec la joie de me sentir autonome, reliée à mes frères humains. L'amour que nous avons partagé nous a transformés. Dans les étreintes de cœur à cœur brûlaient des vortex de feu unis dans une même respiration. Bien sûr, continuent de surgir ça et là des inconforts, des crispations anciennes, des émotions. Je regarde. Et quand la tentation de saisir quoi que ce soit apparaît, je me dis en souriant : « *Vraiment non, ce n'est pas la voie que je veux emprunter* » puisque les limites de mon être sont constamment dépassées par de nouvelles limites, elles-mêmes dépassées par de nouvelles limites, et ainsi de suite. Il n'y a pas de limite dans la réalisation de soi, l'expression de notre potentiel divin. C'est à l'œuvre en chacun de nous, et n'est l'apanage de personne en particulier.

Isabelle Capitant de Villebonne



## Gregory Mutombo

*« La conscience nue, c'est la conscience dans toute sa luminescence. »*

**nexus** Le sous-titre de ton livre *Le Feu de l'Esprit\* est L'ultime effort est de n'en faire aucun. Signifie-t-il que nous devons abandonner le contrôle de notre existence ?*

Les seuls efforts sont produits par la personne que l'on pense être et qui essaie de maintenir son existence séparée, avec ses préoccupations et ses croyances. Cela demande un effort considérable de défendre cette identité. L'ultime effort consiste donc à cesser de s'identifier à cette personne se percevant isolée et menacée.

**Les remontées émotionnelles, les inconforts qui nous traversent sont-ils le signe qu'il y a quelque chose à transformer ?**

Il n'y a rien à transformer, mais tout à accueillir et accepter. L'accueil de ce qui traverse les corps physique, émotionnel, mental est un remède à cette souffrance existentielle. L'élévation fréquentielle actuelle fait remonter dans le champ expérimental toutes sortes de sensations parfois désagréables, apparaissant parfois sous la forme d'émotions

sans causes manifestes. Des choses que l'on pensait enfouies ou soldées remontent sans préavis. Si la sensation n'est pas jugée, la libération induite est autant d'espace laissé à l'être originel, à la nature profonde.

**La levée de ces mémoires anciennes réinforme-t-elle l'ensemble des lignées ?**

Lorsqu'on se laisse traverser par les effets de ces mémoires, on se laisse réinformer par l'amour que nous sommes. Ni plus ni moins. Si c'est vrai pour un seul être humain, c'est vrai pour tout être humain. Dans la volonté collective de l'humanité actuelle est inscrit l'accueil de cette information d'unité. La question n'est pas « est-ce que cela va se produire pour moi ? » mais plutôt « combien de temps vais-je résister avant de laisser cette information d'unité faire corps avec mon existence ? »

**Comment réaliser la lumière que nous sommes ?**

Pour se percevoir en tant que

lumière originelle, il faut accepter de n'être rien, ne serait-ce qu'une seconde. L'ego a horreur de cela. Concevoir que nous sommes rien et tout à la fois, c'est insupportable pour l'ego, il veut être quelque chose ou quelqu'un. Pourtant, tant que nous nous acharnons à vouloir être quelque chose en particulier, nous tentons de mettre une définition, donc une limite à la lumière qui, par nature, n'a ni commencement ni fin. La lumière, c'est « Je suis » tout court. La lumière est.

**La réalisation de l'unité s'inscrit-elle dans un mouvement collectif ?**

Toutes les consciences incarnées actuellement savaient que notre époque était une fin de cycle cosmique et, donc, une potentielle phase d'ascension. En venant animer un corps, les consciences savaient qu'elles allaient vivre un saut quantique, ce changement dimensionnel où l'on sort d'une conception autocentrée avec observation du temps et de l'espace pour s'élever vers une dimension unifiée

**La vie n'est pas une réponse donnée à l'égo, elle est en résonance avec la vibration de l'âme. À quoi aspire-t-elle ? À incarner l'amour qu'elle est, et non à survivre, comme coincée dans le mental d'une petite personne.**

où les idées de lutte, de prédation et de séparation ont disparu.

**Pendant les séminaires, quelle fonction la chaise à ta droite avait-elle ?**

Il y a l'idée persistante de ne pas oser parler en public. D'où cette mise en scène de la chaise à ma droite. On se retrouve face à soi-même, face à 70 personnes qui sont 70 aspects de soi auxquels, dans le quotidien, on donne souvent le pouvoir de juger. Être face au groupe, c'est être face à tous les jugements que l'on porte en soi et concevoir à quel point ils sont erronés. Certains étaient terrorisés de venir parler en toute transparence sur la chaise, car ils savaient qu'à côté de moi, ils ne pourraient pas laisser de façade et qu'ils devraient faire face à toutes leurs projections, à tout le pouvoir remis aux autres. Certains ont résisté jusqu'à la dernière heure, avant de dire « *allez, j'y vais, mon corps tremble mais mon cœur dit oui* ». C'est ce mouvement du cœur qui est réel, c'est un acte complet de courage, une mise à nu de la conscience. La conscience nue, c'est la conscience dans toute sa luminescence.

**Le non-jugement fait-il basculer dans l'unité ?**

Le non-jugement ne veut pas dire qu'il y a une validation des actions produites par l'autre. Il signifie voir la pure lumière qu'il ou elle est, au-delà de ses actions, gestes, mots, qui n'appartiennent qu'au décor, à la scène de théâtre. Ça n'est possible que si moi-même je cesse de me juger, de me condamner pour mes pensées, mes gesticulations, mes chutes... et que je reconnais la lumière en moi. Ainsi, j'honore le divin en tous, ce diamant éternel et

infini qui réside au cœur de l'écrin formé par chaque personne.

**Être spontané, c'est être vrai ?**

La spontanéité de l'égo est souvent « à côté de la plaque ». Quand il dit ce qu'il pense, lorsqu'il verbalise ce qui lui passe par la tête de façon impulsive et spontanée, il se convainc qu'il est authentique. Mais cela n'a rien à voir avec la vérité, avec l'amour que nous sommes. Être vrai, c'est un état, un mouvement silencieux de la conscience qui ne cherche pas à prouver, à démontrer ou à convaincre, quand bien même des mots sont prononcés.

**En quoi accepter notre responsabilité à 100 % est-il un soulagement ?**

Quand tu le réalises, tout le poids sur tes épaules tombe. La charge vient de la séparation, la distance mise entre le monde et toi. Plus tu acceptes ce que tu sens en toi (colères, peurs...), plus tu vois que ton décor est à ton service tout le temps : une lettre du fisc, un coup de téléphone, une voiture qui te rentre dedans. Tu sais que c'est là pour toi, pour rendre réelle l'unité que tu es. La vie n'est pas une réponse donnée à l'égo, elle est en résonance avec la vibration de l'âme. À quoi aspire-t-elle ? À incarner l'amour qu'elle est, et non à survivre, comme coincée dans le mental d'une petite personne.

**Être thérapeute, c'est un état ?**

Beaucoup de thérapeutes dans le cursus venaient « armés » d'un CV empli de techniques, de pratiques, d'expériences et de savoir-faire. Tout cela est utile mais n'est en rien nécessaire. On n'a besoin de rien pour partager l'amour que nous sommes. Une mère sait que

c'est dans ce qui émane de son cœur que tout s'accomplit. Seul l'amour guérit, il dissout l'ensemble des identifications aux histoires, au temps, au passé, aux individus. Il est la seule force qui balaie les douleurs, les souffrances, les mécanismes de repli.

**Il n'y a donc pas à prévoir de séance de soins, ni de technique ? C'est possible ?**

Non seulement c'est possible, mais c'est en outre le seul, le vrai état d'amour. S'il y a une prévision, il y a retour dans un passé qui essaie de projeter une action dans le futur, de contrôler les choses à venir. C'est occulter la rencontre avec l'autre, car ce qui a été décidé dans le passé devient comme un encombrement dans le présent. La préméditation est une des principales voies de l'effort. S'en libérer demande de se faire confiance, de se fier au Soi, de « Le » reconnaître. Il faut une première fois : « *Aujourd'hui, je m'offre ce cadeau et j'offre aussi à l'autre cette grâce de me laisser traverser par la toute-puissance de l'amour, de ne rien prévoir.* »

**Une personne peut-elle se dire éveillée ?**

Si quelqu'un vient te voir et te dit : « *Je suis éveillé* », tu peux lui répondre : « *Très bien, continue à dormir* » [sourire]... Si véritablement éveil il y a, il conduit principalement à ne plus scinder le monde en deux catégories : les éveillés et les autres. Entreprendre, en outre, de décrire les différentes étapes de la réalisation et les signes distinctifs observés chez les êtres éveillés est une aberration. Il y a 7,5 milliards de personnes sur Terre et pas deux « histoires » de retour à soi comparables.

**L'éveil est-il à la portée de tous ?**

Attendre l'éveil ou regarder le voisin ou la voisine comme un(e) réalisé(e) te prive de goûter l'amour que tu es tout de suite. C'est quand tu arrêtes d'attendre cette fameuse expérience d'éveil que tu peux enfin réaliser que ce que tu cherchais ne t'a jamais quitté. C'est la personne, le personnage qui veut s'éveiller. L'Être sait que la personne est un rêve. Il est donc besoin de choisir à « qui » l'on donne de la consistance. On pourrait dire que l'éveil consiste simplement à concevoir l'irréalité de la personne à laquelle on a pu s'identifier. C'est effectivement à la portée de qui-conque le désire vraiment.

**Ya-t-il nécessité d'un cheminement spirituel pour se réaliser ?**

Beaucoup de cheminants spirituels trouveraient insupportable que quelqu'un qui, par exemple, passe des soirées en boîte de nuit à sniffer des rails de coke, un matin, soit emporté totalement par la grâce ! Ils diraient : « *Non, c'est pas juste, moi je médite, moi je récite des mantras, moi j'ai fait tant de stages...* » Accepter que cette réalisation soit immédiatement possible, sans condition, pour quelqu'un qui en paraît très éloigné est une merveilleuse grâce que l'on se donne. Tant que l'on croit qu'il faut réunir certaines conditions pour mériter l'éveil ou la réalisation, on les maintient actives, en premier lieu pour soi. Le chemin, s'il y en a un, consiste à voir qu'il n'y a pas de chemin...

**Quand la grâce survient-elle ?**

C'est imprédictible. Cependant, dès que nous nous enfermons dans une démarche individuelle, nous oublions la grâce qui nous dit à chaque instant : « *Hé ! tu es parfait(e).* » L'ego reste sourd

## Tant que nous nous obstinons à désigner du doigt les « problèmes » du monde et à juger ceux qui en seraient les auteurs, alors nous entretenons cette expérience de division.

et songe en permanence : « *Non, ce n'est pas encore ça, il manque quelque chose.* » Le jour où nous cessons de douter de la lumière que nous sommes, que nous employons notre libre arbitre pour renoncer à la peur, alors nous nous rendons, en quelque sorte, disponibles pour goûter la grâce en toute chose.

**L'émergence d'une conscience collective en même temps qu'une dégradation généralisée de notre environnement et des systèmes, n'est-ce pas contradictoire ?**

Il y a une élévation des fréquences, avec concrètement un encodage qui s'inscrit dans le cadre de notre espace-temps. Cet encodage est comme une lumière dont on augmente l'intensité et qui éclaire ce qui était maintenu dans l'obscurité ou, du moins, relativement contrôlé. Cela semble exacerber les luttes, conflits, révélations, dénonciations et autres scandales. Il y a certes une sorte de crispation égotique collective en raison de la « menace » que toute cette lumière constitue, par rapport aux dernières tentatives de contrôle et de dissimulation. Tout cela est à voir avec joie et s'inscrit dans un processus global d'ouverture des consciences.

**C'est la fin des mensonges ?**

Le temps de la dissimulation de soi, de la honte liée à la morale et des mensonges à soi est révolu. Nous entrons dans une ère de transparence, d'Apocalypse, de révéla-

tion. Un temps où il n'y a plus de dedans, de dehors, plus de secrets bien gardés, plus de façade. Cela est observable dans tous les domaines de l'existence, la dissimulation et les rideaux tombent. Il n'y a plus de réels compromis possibles, de demi-vérités, donc de demi-mensonges, à maintenir. L'ego croit que ses choix sont cachés à l'intérieur, que l'Univers ne voit pas. Sauf qu'ils sont en réalité des données vibratoires diffusées au monde entier.

**Finalement, quelle issue ce monde matériel peut-il avoir ?**

Il n'y a pas d'issue, c'est un film circulaire. Il n'y a ni commencement ni fin. On peut avoir l'impression que le temps est linéaire, mais il est plutôt comme un cercle. Nous sommes au centre d'un cercle et projetons autour de nous un décor qui reflète notre intérieur, notre émanation collective. Il n'y a ainsi pas à attendre une résolution, ni que les conflits cessent, car le monde matériel est constitué de conséquences, non de causes. Cela signifie que tant que nous nous obstinons à désigner du doigt les « problèmes » du monde et à juger ceux qui en seraient les auteurs, alors nous entretenons cette expérience de division. Combattre la guerre est le moyen le plus sûr de la faire perdurer...

Propos recueillis par Isabelle  
Capitant de Villebonne

\* Éditions Trédaniel, avril 2018.

## Olivier Loubery, futur ex-vigneron

« *Tout ce qui était faux était éclairé.* »

©Loubery

Quand la réalisatrice m'a demandé mon accord pour être l'un des quatre témoins suivis pendant le 4<sup>e</sup> cursus des thérapeutes, une peur viscérale est montée en moi. Je n'ai pas réfléchi longtemps : « *Puisque j'ai peur, je vais accepter* », et j'ai accepté. Mon personnage ruait dans les brancards, il s'est employé depuis si longtemps à ne pas vouloir être vu, à rester caché.

Lors du premier module de trois jours, en août 2017, ce fut un chamboulement total, la déconstruction de l'ego, un démantèlement. Les voiles tombaient, tout ce qui était faux était éclairé. Je prenais conscience de mes conditionnements, de mes fonctionnements. Tout était démonté à l'intérieur, c'est allé crescendo. Cela a fait remonter beaucoup de peurs face à l'inconnu. Tout cela s'est traduit dans mon corps qui hurlait dans tous les sens.

Entre Noël et le jour de l'an, je suis tombé malade pendant cinq jours. J'ai cru que j'allais mourir. C'était comme s'il y avait une crémation à l'intérieur de moi. Comme si mes cellules se reprogrammaient, elles reprenaient vie d'une autre manière. Quelque chose se transmettait et reformatait les cellules,

les connexions étaient différentes. Je ressentais tout cela dans mon corps. C'était très douloureux. Le troisième jour, j'ai baissé les bras, je me suis abandonné, j'ai cessé de lutter. Et là, toutes les douleurs se sont apaisées. Plus rien. J'avais l'impression d'avoir un nouveau corps, c'était vraiment surprenant. Le cursus a eu un impact énorme sur ma vie, sur mon couple, sur mes relations familiales. Dès la fin du 1<sup>er</sup> module, il s'est passé une chose que je n'aurais jamais crue possible. Je suis allé discuter avec mon père. Je lui ai expliqué ce que j'étais en train de vivre, les chamboulements, les remises en question. Je l'ai remercié d'être qui il était, lui ai dit que je ne lui en voulais plus, que je l'aimais. Cela a été un moment très fort, mon père s'est mis à pleurer et moi aussi. Nous nous sommes pris dans les bras.

À l'issue du cursus, j'ai pris une décision que je différerais depuis des années : la mise en vente du vignoble. J'ai enfin franchi le pas. Jusqu'en août 2017, mon personnage était celui d'un vigneron, en activité depuis plus de trente ans. Fils unique, j'avais repris le flambeau de la propriété familiale par loyauté vis-à-vis de mes parents

et de la famille. J'ai tout rénové, la maçonnerie, la charpente, etc. Totalement investi dans mon travail et la rénovation des bâtiments, j'avais oublié qui j'étais, je sentais une connexion avec mon être mais je l'avais tellement masquée. Aujourd'hui, c'est déroutant pour le personnage de se retrouver face à un grand vide, de ne pas savoir ce qu'il va faire à l'avenir. Des peurs surgissent, je les accueille, elles s'estompent. Je découvre qui je suis, je suis beaucoup plus à l'écoute.

Notre couple fusionnel a été déconstruit, il est en renaissance comme chacun de nous deux. Quelle libération ! Chacun prend sa place, se libère des anciens schémas, des fausses obligations qu'il avait envers l'autre. L'amour est là, nous évoluons ensemble, en tant qu'êtres et pas seulement en tant que personnages. Plus chacun se libère, plus l'alchimie est à l'œuvre dans le couple.

J'aime le silence, je vais visiter en moi-même et mettre en lumière ce qui me dérange. Il y a des mouvements, des hauts, des bas, mais j'ai pris de la hauteur et du recul, c'est plus léger, plus fluide.

## Agnès Loubery, ex-coiffeuse

« *J'ai l'impression de commencer ma vie en tant qu'être humain.* »

©Loubery

Lorsque nous sommes arrivés au cursus, en août 2017, je souhaitais faire un break avec mon mari. Je voulais être seule pour comprendre pourquoi je ressentais ces manques, je ne pouvais pas continuer de lui reprocher de ne pas répondre à mes attentes. Notre couple était en crise, nous avons fait le constat que nous vivions trop l'un pour l'autre, au détriment des besoins de chacun. J'avais besoin d'un compagnon protecteur et il a joué ce rôle jusqu'au moment où c'est devenu insupportable car nous n'étions pas nous-même.

Pendant les trois premiers jours du cursus, cela a vraiment été difficile. Cela a beaucoup brassé, démenagé, avec des remis en question dans tous les domaines. J'étais amenée à voir les zones qui n'étaient pas éclairées, à exprimer des émotions. Au début du cursus, j'avais beaucoup de difficultés à prendre la parole, je me jugeais avant de dire quoi que ce soit. La phrase de Gregory « *J'ai peur, donc j'y vais* » tournait dans ma tête. Je me suis enfin levée pour aller m'asseoir sur la chaise. Ce fut un grand soulagement, j'ai senti beaucoup d'amour, une grande paix, une libération, une sécurité, celle d'être enfin « là ». Mon être s'ex-

primait. J'ai parlé de ma fille, de ses souffrances qui me bouleversaient et qui faisaient écho aux miennes. « *Tu es une mère parfaite.* » Cette phrase de Gregory m'a profondément touchée, je restai bouche bée, réalisant la vérité de cette affirmation profondément en moi.

La dévalorisation et le jugement étaient mon mode de fonctionnement habituel. Aujourd'hui, c'est une grande libération, je m'exprime, j'écoute mes besoins, je laisse agir mon pouvoir créateur. Je fais confiance à mon ressenti et à mon intuition, et je vis en fonction de mon inspiration.

Dans cette nouvelle écoute de moi-même, j'ai compris que je n'étais plus en accord avec mon activité professionnelle (coiffure), j'ai vendu mon salon en mai dernier. C'est l'inconnu mais j'ai confiance, je vais découvrir. Je me sens libre de mes choix. Avant, je m'éparpillais beaucoup. Quand je sens que je me disperse, je ramène ma conscience au cœur et suis présente.

Vivre le cursus en couple nous a beaucoup aidés, nous avons parlé longuement. Chacun se reconstruit et aide l'autre à se reconstruire.

Nous nous redécouvrons. Nous prenons chacun du temps pour soi.

La beauté de notre couple est dans cette évolution. Je me sens comme Indiana Jones qui a trouvé le trésor, je ne suis plus en quête, je ne suis plus en recherche. Je sais qui je suis, et je vois que je n'ai pas de limites, je ne peux plus me mentir ni me cacher. Sachant, comme dit Gregory, que « *le plus haut degré d'orgueil est le déni de soi* ». J'ai l'impression de commencer ma vie en tant qu'être humain. Ça pétillait dedans. Comme si on avait mis de la lumière dans mes cellules. Je ramène des parties de puzzle en moi. J'accomplis ce qui me traverse. Je goûte la liberté. J'ose être moi-même, rencontrer des personnes et faire des choses que je n'aurais jamais osées avant. Le toucher thérapeutique intrapelvien est un soin énergétique qui a transformé ma relation à moi-même, en tant que femme ainsi que dans mon couple. Pour la première fois, j'ai établi une connexion consciente avec ma Yoni, cela me relie de façon puissante à mon essence. Je me sens vivante dans ma féminité.

J'ai dépassé certaines choses, je me dévoile, je n'ai plus peur d'être jugée. Ma voix intérieure est de plus en plus forte, au détriment de celle des doutes ou des peurs.



**INEXPLIQUÉ**

# QUAND LES CARTES ANCIENNES RACONTENT UNE AUTRE HISTOIRE DE L'HUMANITÉ

2<sup>E</sup> PARTIE

Dans le précédent numéro de *NEXUS*, nous avons présenté les cartes de Martin Waldseemüller, Heinrich Hammer et Andreas Walsperger, et leurs incroyables « anomalies », qui remettent en question l'histoire des grandes découvertes et même celle de l'humanité. Nous allons continuer notre voyage dans l'univers mystérieux des cartes anciennes en remontant un peu plus loin dans le passé.

Par Patrick Pasin



**À PROPOS DE L'AUTEUR**

Patrick Pasin étudie l'archéologie et l'histoire secrètes depuis de nombreuses années. C'est après avoir découvert de nouvelles preuves sur ces cartes anciennes qu'il a entrepris la rédaction du livre *Le Mystère des cartes anciennes*, afin de partager ces révélations.

## 1) Les cartes du monde catholique

Commençons notre voyage par le grand saint Augustin (354-430), l'un des quatre Pères de l'église catholique. Voici comment il représente le monde au début du 5<sup>e</sup> siècle (figure 1).

L'Asie est égale à la somme de l'Europe et de l'Afrique. Les continents sont délimités par la Méditerranée, le Nil et le Don, appelé « Tanais ». Jérusalem est au centre. Gog et Magog, les alliés du mal dans la Bible, sont en Asie. Le paradis est situé à l'est, en haut sur cette reproduction.

Signalons que ce type de représentation du monde, qui sera conservé encore pendant plusieurs siècles, est appelé « carte en T » ou « carte TO », pour *Terrarum Orbis*. Manifestement, cette version de saint Augustin ne présente aucune anomalie, les catholiques d'Europe ne connaissant encore que trois continents. Autres exemples de cartes en T (figures 2 et 3). Il existe même des versions en arabe (figure 4).

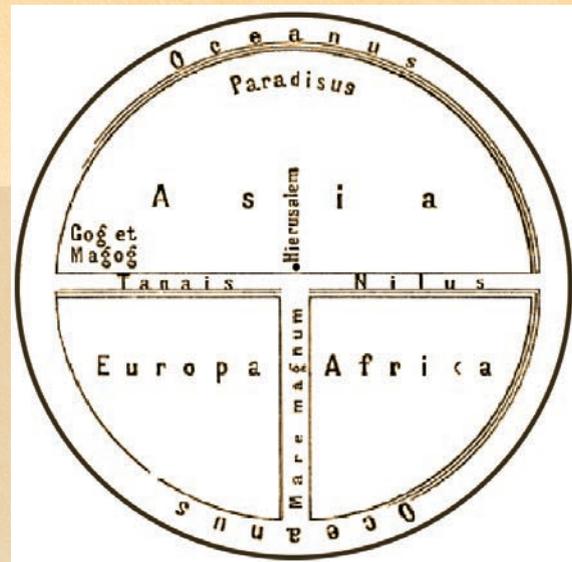


Figure 1

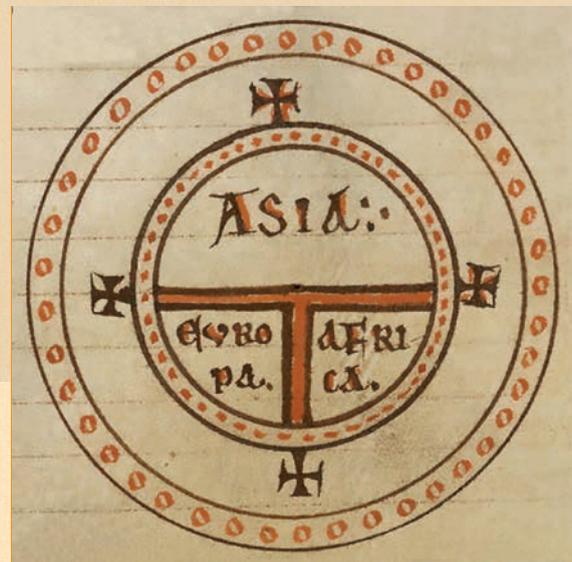


Figure 2



Figure 3



Figure 4

Reproduction du 9<sup>e</sup> siècle d'une carte en T issue de *Etymologiae*, une encyclopédie en vingt livres que rédigea l'évêque Isidore de Séville, né entre 560 et 570 et mort entre 601 et 636.

## 2) Le secret de Beatus

Continuons notre voyage dans le monde catholique afin de vérifier si, finalement, il ne réserve pas quelques surprises. Presque trois siècles et demi après la mort de saint Augustin, le moine espagnol Beatus écrit en 776 le livre *Commentaire sur l'Apocalypse*. L'original a disparu, mais il existe encore une trentaine de reproductions et de versions réalisées pendant les quatre siècles suivants. Ce livre présente une carte du monde (figure 5).

Si nous ne l'observons pas attentivement, elle ressemble à un classique modèle en T de l'époque, avec toujours trois continents : l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Pourtant, ce qui est incroyable, d'autant plus que nous sommes « seulement » au VIII<sup>e</sup> siècle, c'est que Beatus ajoute un quatrième continent ! Il est même rédigé en latin le texte suivant : « *En plus des trois parties de la Terre, il y en a une quatrième au-delà de l'océan intérieur, dont la chaleur du soleil nous est inconnue* ». » Cela ne signifie pas qu'il y fait particulièrement chaud, seulement que cette partie de la planète n'a pas encore été explorée. En tout cas, pas par les catholiques.

Il est impossible de savoir quel est ce continent – il peut s'agir de l'Amérique, de l'Australie ou même de l'Antarctique – et d'où vient cette connaissance mystérieuse.

Ce livre, écrit sept cents ans avant le premier voyage de Christophe Colomb vers l'Amérique, exerça une influence profonde sur le monde chrétien pendant quatre siècles. Ainsi, contrairement à ce qui est habituellement affirmé, nos lointains ancêtres connaissaient l'existence d'un quatrième continent, au moins dès le VIII<sup>e</sup> siècle. Duquel s'agit-il et qui l'a découvert est une autre histoire. En effet, pour que son existence soit connue, encore faut-il que quelqu'un y soit allé et en soit revenu. Il existe des variantes de la représentation de la carte de Beatus, avec le quatrième continent à l'est (figures 6 et 7).

\* « *Extra tres aut partes orbis quarta pars trans oceanum interior est qui solis ardore incognita nobis est.* »

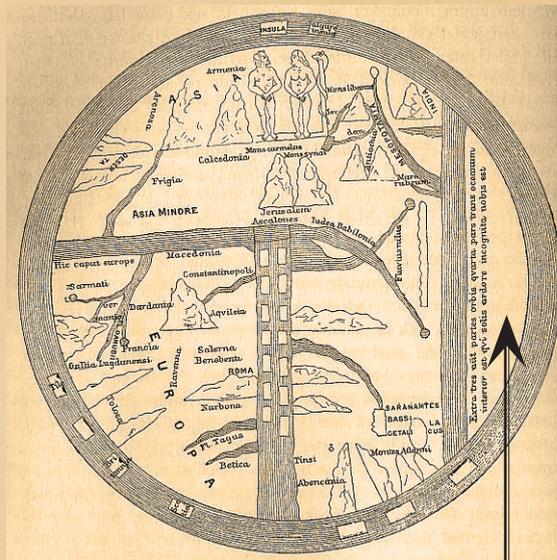


Figure 5

**Il y a toujours trois continents, donc l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Mais, ce qui est surprenant, c'est que Beatus ajoute un quatrième continent à l'est. Le texte en latin dit qu'« en plus des trois parties de la Terre, il y en a une quatrième au-delà de l'océan intérieur, dont la chaleur du soleil nous est inconnue ».**

**Il existe des variantes de la représentation de la carte de Beatus, avec le quatrième continent à l'est (figures 6 et 7).**



Figure 6



Figure 7

### 3) La carte viking du Vinland

Elle est sans doute la plus débattue de notre présentation puisque de nombreux livres et même au moins un documentaire lui ont été consacrés, auxquels il faut ajouter la multitude d'articles de spécialistes. Détenue depuis plus de cinquante ans par l'université Yale aux États-Unis grâce au don d'un ancien élève, elle apparaît pour la première fois en 1957, trois ans avant que ne soit découverte L'Anse aux Meadows, le site viking de l'île canadienne de Terre-Neuve établi officiellement. Censée reproduire un original du XIII<sup>e</sup> siècle, elle est considérée comme la première carte connue montrant la côte de l'Amérique du Nord – ce qui est inexact, comme nous le montrerons dans le prochain numéro de NEXUS.



Figure 8  
La côte est de l'Amérique du Nord sur la carte viking du Vinland.

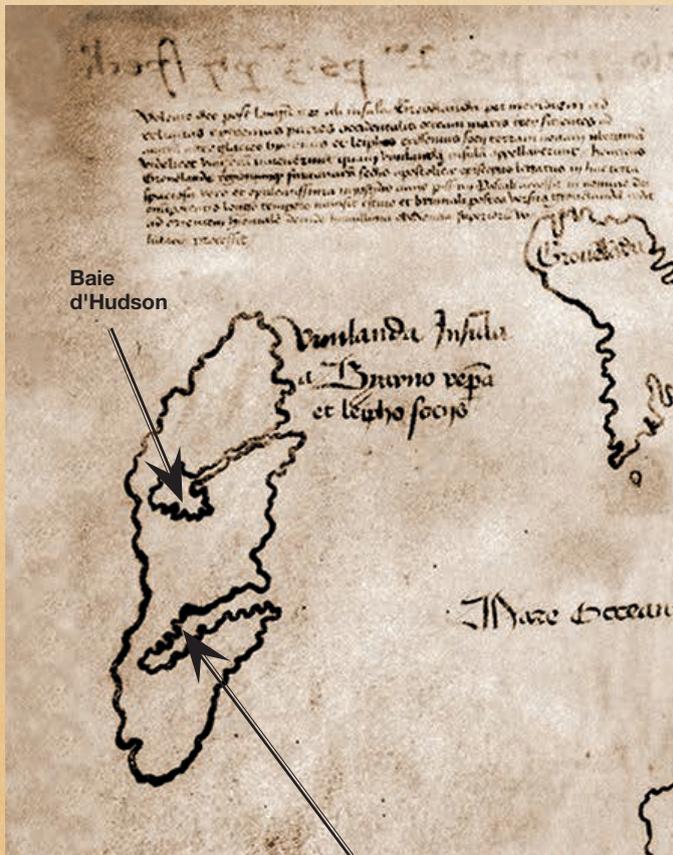


Figure 9

Golfe du Saint-Laurent

La légende écrite en haut à gauche de la carte dit : « Par la volonté de Dieu et après un long voyage depuis l'île du Groenland vers les parties les plus lointaines de la mer Océane de l'Ouest, naviguant au sud au milieu des glaces, les compagnons Bjarni et Leif Eiriksson découvrirent une nouvelle terre, très fertile et portant de la vigne [...] ils la nommèrent Vinland. » Si l'on retient la datation de cette carte, soit le XIII<sup>e</sup> siècle, les Vikings sont donc arrivés au Nouveau Monde plus de deux cents ans avant Christophe Colomb. Des études considèrent toutefois qu'elle est fautive, et elle reste controversée de nos jours, car, malgré toutes les analyses possibles réalisées, les experts continuent de s'opposer farouchement quant à son authenticité. À notre avis, il n'y a pas vraiment d'intérêt à entrer dans ce débat, puisque l'archéologie a confirmé que les Vikings avaient établi au minimum une colonie sur les côtes canadiennes environ cinq cents ans avant Christophe Colomb. Alors pourquoi n'auraient-ils pas dessiné

une carte, que ce soit celle-ci ou une autre ? Et pourquoi ne seraient-ils pas progressivement descendus plus au sud du continent ? D'ailleurs, Hans-Joachim Zillmer présente dans son livre *Kolumbus kam als Letzter*\* (Colomb arriva le dernier) des photos d'armes vikings trouvées dans le Massachusetts, le Minnesota... sans parler de la pierre runique de Kensington (cf. encadré page 105). Cela ressort même au bon sens qu'ils ne soient pas restés cantonnés à L'Anse aux Meadows, ce que semble confirmer la découverte en 2016 d'un possible deuxième site viking à Terre-Neuve, exactement à Point Rosee, à 600 km au sud-ouest, où ont été trouvés un foyer similaire aux méthodes scandinaves et huit kilos de fer produit selon la technique de la tourbe utilisée par les Vikings. Les analyses n'ont pas encore livré leur verdict officiel sur l'origine de cette zone de peuplement potentiellement viking.

\* Hans-Joachim Zillmer, *Kolumbus kam als Letzter*, Herbig, 2004.

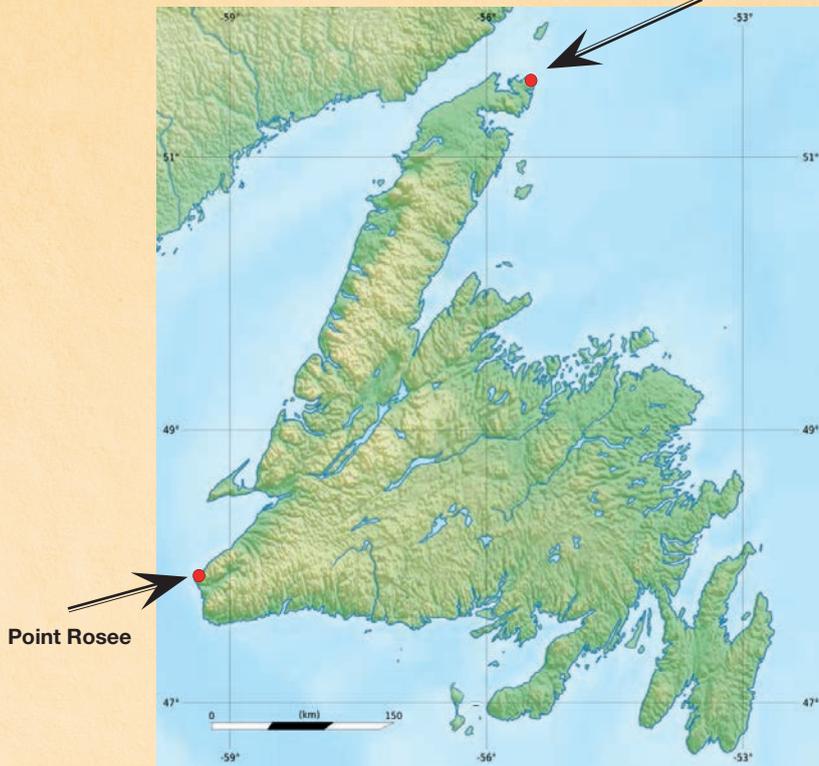


Figure 10

Une autre surprise figure sur la carte : une île à l'ouest de l'Atlantique, presque aussi grande que l'Angleterre, porte le nom de « Branziliæ » (figure 11). Elle fait évidemment penser au Brésil, ce qui est pourtant réputé impossible à l'époque, d'autant plus que l'océan est supposé être vide de terres, nous disent les historiens. Cela n'a toutefois rien de surprenant, car de nombreuses cartes dessinées à partir d'un siècle et demi avant le voyage de Christophe Colomb signalent déjà « l'île du Brésil » dans l'Atlantique, parfois même en deux ou trois endroits différents (nous les montrerons dans un prochain article).

Juste au-dessus de Branziliæ figurent « Antilæ », présente également sur plus d'une vingtaine de cartes dès 1424 (en l'occurrence, celle du cartographe Zuane Pizzigano), soit soixante-dix ans avant l'arrivée de Christophe Colomb, ainsi que le nom « Beati Brandani ».

Elle fait référence au voyage sur l'Atlantique du moine irlandais saint Brendan de Clonfert, vers 544-545 (figure 12). De retour en Irlande, il déclara avoir découvert une île, qu'il compara au paradis. Certains historiens affirment qu'il s'agit d'une légende, mais d'autres pensent qu'il a atteint les Açores, voire les Antilles ou Cuba. En toute honnêteté, il est impossible

de conclure dans une direction ou l'autre quant à la réalité de son odyssee compte tenu des maigres informations dont nous disposons aujourd'hui. Avec l'enseignement de l'histoire académique actuelle, il paraît toutefois déraisonnable de croire qu'il ait pu traverser l'Atlantique, atteindre les Antilles et revenir dans son pays, le tout au VI<sup>e</sup> siècle. Pourtant, nous présenterons dans le prochain numéro de NEXUS un texte ancien oublié montrant que les traversées transatlantiques à partir de l'Europe avaient commencé bien avant... l'an mil.

« L'île de Brendan » ou « de Saint-Brendan » apparaît ensuite régulièrement sur les cartes, au moins jusqu'à celle de 1570 d'Abraham Ortelius, géographe et cartographe d'Anvers, près de quatre-vingts ans après la « découverte » officielle de l'Amérique (figure 13).

La présence d'îles dans l'Atlantique, dénommées « Antilia », « Brazil », « Brandani » et autres « Roillo », était donc connue du monde chrétien plus d'un millénaire avant Christophe Colomb, ce qui donne une compréhension largement différente de la vision officielle de marins refusant de s'aventurer trop loin au large, par peur de tomber dans les abysses infernaux et sornettes du même genre, pourtant enseignées à l'école.

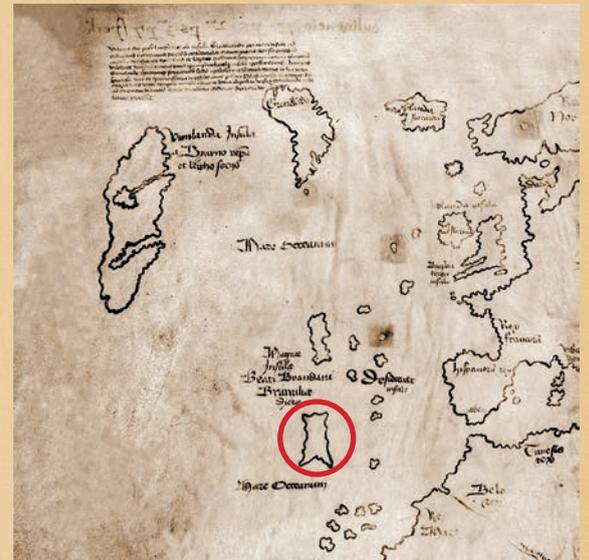


Figure 11  
Branziliæ sur la carte du Vinland.



Figure 12  
Saint Brendan de Clonfert représenté sur un vitrail tenant son bateau © Martin Mullen | Dreamstime.com



Figure 13  
L'île de saint Brendan sur la carte d'Abraham Ortelius, datée de 1570.

#### 4) La carte de Lucas Brandis

Que la carte du Vinland soit authentique ou non revêt, en définitive, peu d'importance, car il ne fait aucun doute que les Vikings sont arrivés en Amérique du Nord au minimum cinq siècles avant Christophe Colomb. De nombreux éléments donnent à penser qu'ils sont descendus au sud du continent, voire jusqu'au Brésil, mais c'est un autre sujet, qui nous éloigne provisoirement des cartes anciennes.

Quoi qu'il en soit, les sagas nordiques vont inspirer le Moyen Âge occidental au moins jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle et cette carte de Lucas Brandis, éditeur et typographe allemand (figure 14).

Datant de 1475 et présentée dans la monumentale histoire du monde intitulée *Rudimentum novitiorum*, elle est considérée comme la première mappemonde imprimée – Gutenberg a inventé la presse qui l'a rendu célèbre une vingtaine d'années auparavant. Cette carte de Lucas Brandis nous a réservé une surprise de taille : en effet, un petit bout de l'Amérique est dessiné dessus, puisque y figure le Vinland, dix-sept ans avant le voyage de Christophe Colomb ! C'est une nouvelle preuve que l'existence du continent était connue avant 1492, et pas seulement des Vikings (cf. *NEXUS* n° 65, « Christophe Colomb est arrivé le dernier en Amérique »).



Figure 14



Détail de la figure 14

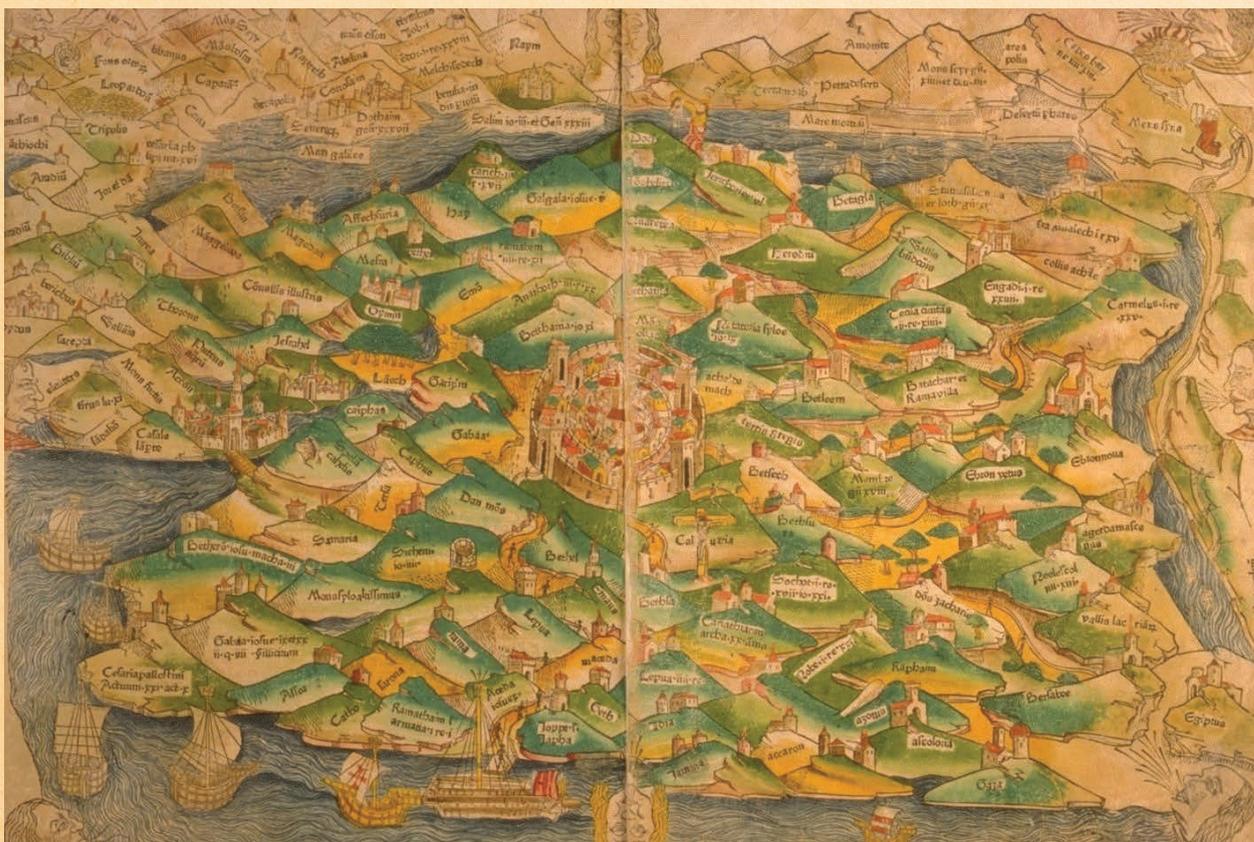
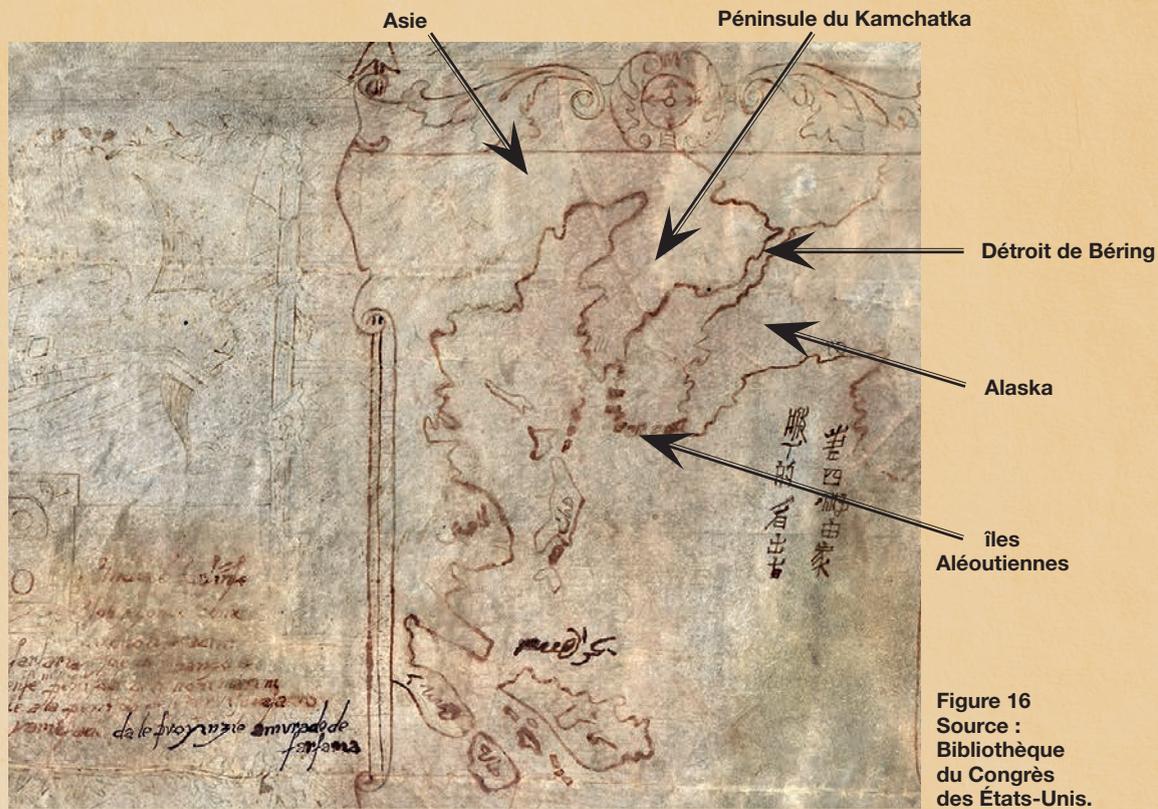


Figure 15  
Autre illustration du *Rudimentum novitiorum* : La Terre sainte, avec Jérusalem au centre.



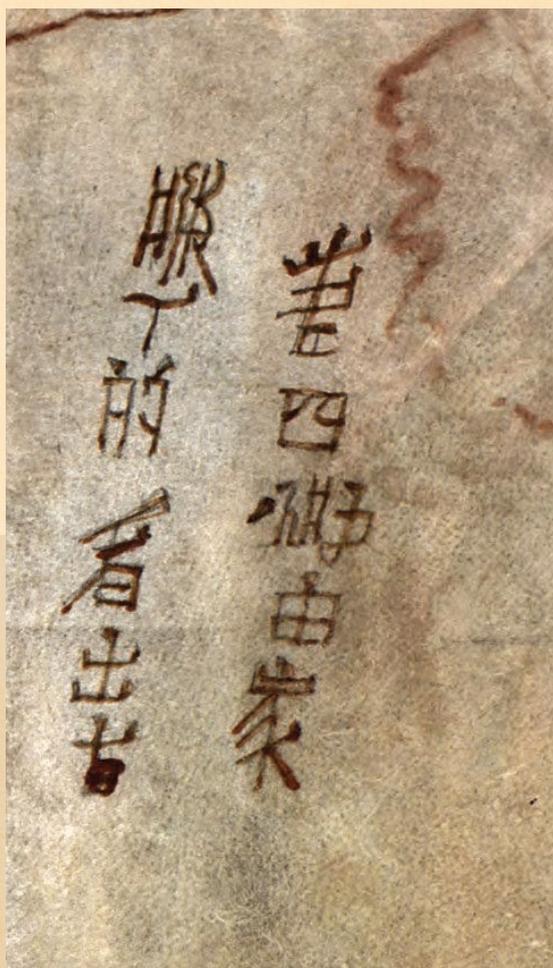
**Figure 16**  
Source :  
Bibliothèque  
du Congrès  
des États-Unis.

## 5) La carte de Marco Polo

Nous terminerons notre voyage avec cette carte incroyable, une pièce de choix pourtant quasiment inconnue (figure 16).

En 1935, Marcian Rossi, un marchand à la retraite, offre à la bibliothèque du Congrès des États-Unis une carte qui, selon lui, proviendrait d'un de ses ancêtres ami de Marco Polo. Elle aurait appartenu à Marco Polo lui-même et daterait donc du XIII<sup>e</sup> siècle.

Le FBI effectue des analyses aux rayons ultraviolets à partir de 1943 et découvre qu'il y a trois niveaux d'encre, c'est-à-dire que trois dessins ont été superposés.



**Figure 17**  
Détail de la figure 16.

Nous reconnaissons l'Asie à gauche, l'Alaska et les côtes de l'Amérique du Nord à droite. Sont même représentées les îles Aléoutiennes, qui forment un demi-cercle sur 1 900 km, au sud de l'Alaska.

Les noms de lieux sont écrits en arabe, il y a un texte en chinois ancien et un en vénitien, en bas à gauche de la carte (figure 17).

Alors, même si cette carte n'a pas appartenu à Marco Polo et qu'il n'est pas allé en Amérique, c'est néanmoins une preuve de plus que le continent était connu en Asie des siècles avant 1492.

La carte n'en est d'ailleurs peut-être pas la seule preuve, car le don de Marcian Rossi fut accompagné de documents. L'un d'eux serait une lettre écrite par la fille de Marco Polo. Elle y relate que son père a embarqué sur le bateau d'un marchand originaire de ce qui est aujourd'hui la Syrie, qu'ils ont franchi le détroit puis débarqué sur une terre de l'autre côté de l'océan. Marco Polo aurait

donc posé le pied en Amérique deux siècles avant Christophe Colomb. Il y a néanmoins peu de chance que le contenu de cette lettre, s'il était avéré, soit révélé, car il ferait s'effondrer le mythe colombien, l'un de ceux sur lesquels se sont construits les États-Unis et la civilisation occidentale. Dans le prochain NEXUS, d'autres cartes anciennes continueront d'ébranler la « vérité » de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, mais aussi l'histoire officielle de l'humanité.

Patrick Pasin

Fragment of an ancient stone inscription with several lines of weathered, carved characters in an unknown script.

Fragment of an ancient stone inscription with several lines of weathered, carved characters in an unknown script.



## Une pierre runique dans le jardin

À l'automne 1898, Olof Öhman, d'origine suédoise, annonce avoir découvert sous un arbre, dans sa ferme près de Kensington (Minnesota), une pierre gravée portant des inscriptions runiques. Elle mesure près de 70 cm de hauteur et comprend cinquante-six mots et des chiffres, soit un total de deux cent onze caractères, dont voici les traductions :

a) Texte principal : « *Huit Goths de Scandinavie et vingt-deux Norvégiens dans un voyage d'exploration venant du Vinland allant loin vers l'ouest. Nous avons établi deux abris à un jour au nord de cette pierre. Nous avons pêché une journée. Quand nous sommes rentrés, nous avons trouvé dix de nos hommes en sang et morts. AVM (Ave Maria). Délivrez-nous des démons !* »

b) Texte sur le côté : « *J'ai envoyé dix hommes vers la mer pour aller chercher notre bateau. Quatorze jours de trajet depuis ici. An 1362 de notre Seigneur.* »

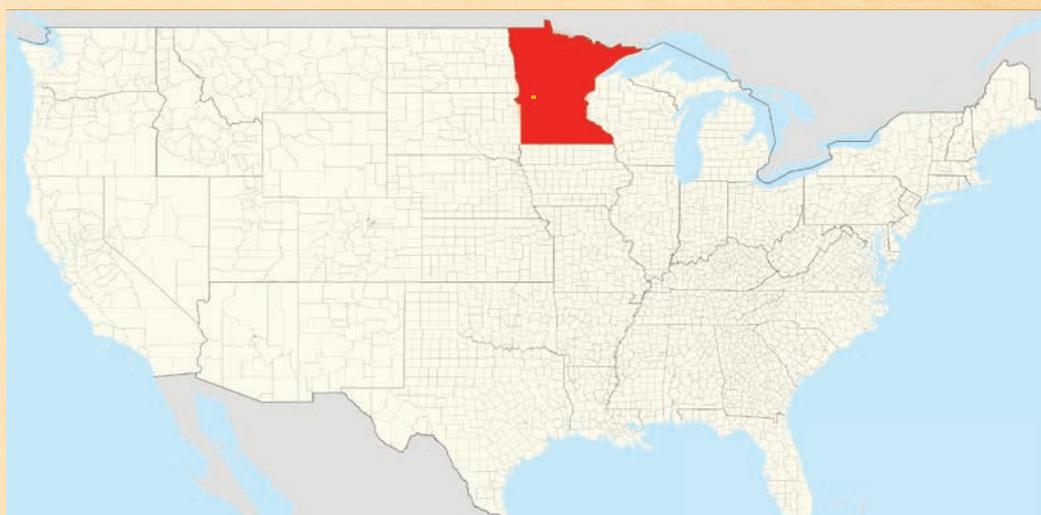
Le lecteur peut être surpris par les références catholiques, mais les explorateurs scandinaves l'étaient la plupart du temps à cette époque.

Comme pour Glozel ou la mystérieuse plaque sur la secrète île d'Oak, et de tant d'autres artefacts avec des caractères inconnus ou étranges, les experts en runes ne tardèrent pas à

s'opposer à propos de l'authenticité de l'écriture, et donc de celle de la pierre de Kensington. Nous épargnerons à nos lecteurs les arguties de cette guerre picrocholine qui se déchaîna de chaque côté de l'Atlantique, entre les tenants du canular et ceux de l'authenticité. Notons que l'origine suédoise du fermier pourrait inciter à penser à la fraude, mais le dialecte qu'il parle est différent de celui de la pierre, ce qui n'est pas une preuve en soi. Il existe d'ailleurs plusieurs systèmes runiques, y compris des alphabets similaires dans d'autres régions, comme celui de l'Orkhon köktürk découvert en Turquie ou des variantes présentes en Mongolie, Sibérie et Hongrie.

La vraie surprise, en fait, c'est que des spécialistes, y compris américains, puissent considérer la pierre de Kensington comme authentique alors qu'elle détruit définitivement le mythe de Christophe Colomb découvreur de l'Amérique.

À ce jour, tandis que la découverte de cette pierre approche de son 120<sup>e</sup> anniversaire, il est cependant toujours impossible de conclure avec certitude si ce sont les Vikings qui l'ont gravée ou un faussaire en mal d'argent. Toutefois, s'il fut mû par la recherche de la fortune, pourquoi n'a-t-il pas « découvert » d'autres artefacts ?



Kensington (point orange) et le Minnesota sont loin de L'Anse aux Meadows, au-delà de la carte, à l'est, mais on peut considérer qu'en cinq siècles minimum de présence, les Vikings ont eu le temps de visiter le continent. Et lorsqu'il est question dans le texte 2 des « *Quatorze jours de trajet depuis ici* » jusqu'à la mer, il s'agit plus vraisemblablement du lac Supérieur, le plus vaste des Grands Lacs d'Amérique du Nord, qui, pour ceux qui le connaissent, ressemble à la mer, la salinité en moins, avec ses 82 350 km<sup>2</sup> (presque deux fois et demie la superficie de la Belgique) et sa réserve d'environ 10 % de l'eau douce de la Terre.

# NEXUS A LU POUR VOUS

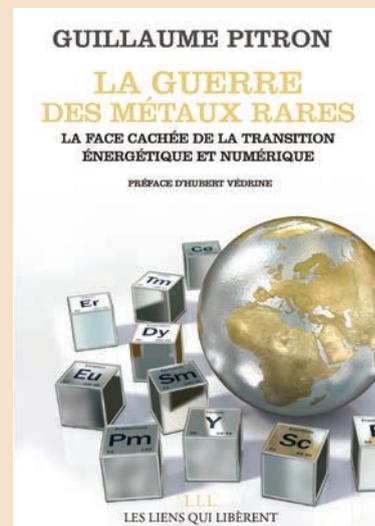
## LA GUERRE DES MÉTAUX RARES

### LA FACE CACHÉE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE

Guillaume Pitron

Nous allons vers un monde d'énergies renouvelables avide de matières premières non renouvelables, celles des métaux rares. Cette nouvelle dépendance pourrait se révéler plus dramatique que l'ancienne, celle du pétrole. Six années d'enquête dans une douzaine de pays en révèlent les coûts environnementaux, économiques et géopolitiques. D'ailleurs, faut-il ouvrir des mines en France plutôt que de toujours délocaliser la pollution vers d'autres pays sans lesquels nous ne pourrions pas parler de transition énergétique chez nous ? Assumer une part de ce fardeau à parts égales de notre PIB serait une position juste, suggère Guillaume Pitron, et nous aiderait à ouvrir les yeux sur les enjeux liés à notre consommation.

Éditions Les Liens qui libèrent, janvier 2018,  
296 pages, 20 €



## SURVIVALISME

### ÊTES-VOUS PRÊTS POUR LA FIN DU MONDE ?

Bertrand Vidal

Contrairement à ce que laisserait supposer le titre, il ne s'agit pas là d'un manuel de survie, mais d'une étude sociologique passionnante sur le survivalisme (qui symbolise la fin de « la société de la confiance » dans des pays au niveau de vie stable), ses différents courants, ses craintes et ses parades, avec des témoignages assortis d'une analyse fine et bien écrite. Oui, vous pouvez le mettre dans votre sac de plage, c'est une lecture plutôt captivante. L'auteur, Bertrand Vidal, est sociologue à l'université Paul-Valéry de Montpellier.

Éditions Arkhê, mai 2018  
260 pages, 18,90 €

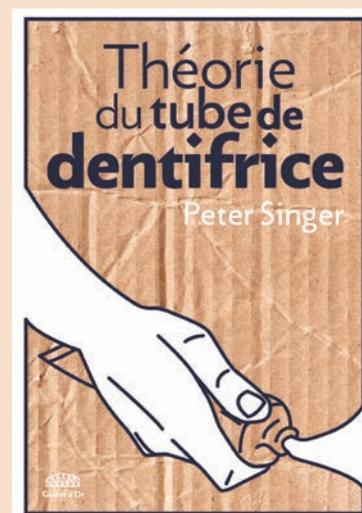


## THÉORIE DU TUBE DE DENTIFRICE

### COMMENT CHANGER LE MONDE SELON HENRY SPIRA

Peter Singer

Il s'agit là d'une biographie, celle de Henry Spira, un activiste américano-belge de la cause animale qui a fait reculer avec tact et stratégie Revlon, McDonald's et Procter & Gamble. C'est le récit inspirant de la vie d'un homme, seul, indépendant, sans ressource, qui a su transformer en action ses positions morales pour qu'elles puissent avoir un impact positif sur le monde. Quant à la théorie du tube de dentifrice, elle consiste à savoir où se situe le bouchon qui empêche la pâte de sortir, et quelle pression exercer sur le tube pour faire sauter l'obstruction.



Éditions Goutte D'or, mai 2018  
350 pages, 18 €

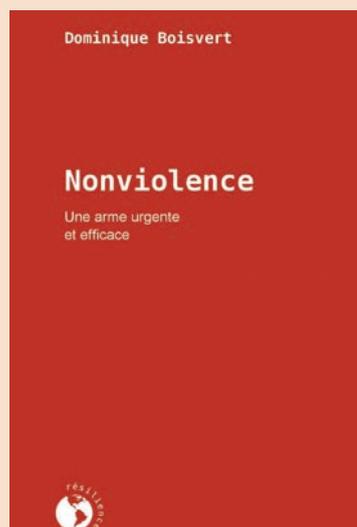
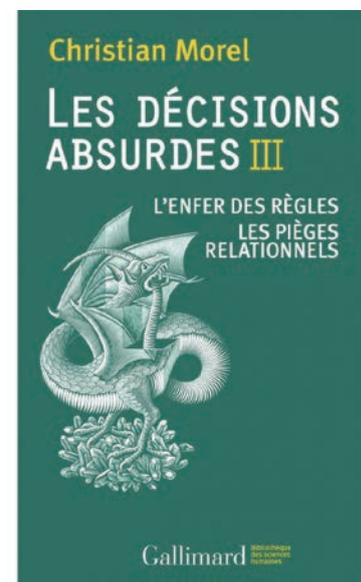
# LES DÉCISIONS ABSURDES III

## L'ENFER DES RÈGLES - LES PIÈGES RELATIONNELS

Christian Morel

Après *Les Décisions absurdes. Sociologie des erreurs radicales et persistantes* (2002) et *Les Décisions absurdes II. Comment les éviter* (2012), le cycle des « décisions absurdes » se poursuit avec l'inflation des règles (normes, règles de certification, etc.), née d'« *une excessive confiance dans la rationalité* ». Nous créons notre propre enfer, comme dans les maisons de retraite où l'on attache les résidents pour éviter les chutes, on les enferme pour éviter les fuites, on les force à se nourrir pour éviter la dénutrition, on leur cache l'extérieur pour éviter toute envie d'escapade. À cela s'ajoutent « *les tours de Babel linguistiques et techniques* ». Il n'y a plus de « *crèches* » mais des « *établissements d'accueil de jeunes enfants* », ni de « *balançoires* » mais des « *équipements comportant des éléments de balancement* », ni de « *piscines* », mais des « *milieus aquatiques profonds standardisés* ». Heureusement, le bon sens peut venir à la rescousse.

Gallimard, avril 2018  
272 pages, 20 €



# NONVIOLENCE

## UNE ARME URGENTE ET EFFICACE

Dominique Boisvert

Paru en 2017, ce livre est enfin disponible en poche. Trois cent vingt-trois conflits violents et non violents (succès ou échecs) entre 1900 et 2006 ont été comparés selon des critères rigoureux. En moyenne, une lutte non violente a deux fois plus de chance d'atteindre ses objectifs, en tout ou en partie, qu'une lutte violente ! Les succès s'établissent à environ 50 % pour les luttes non violentes contre 25 % pour les violentes. Avec de solides arguments, Dominique Boisvert nous convainc que la non-violence est plus efficace en ce XXI<sup>e</sup> siècle contre les guerres, le terrorisme ou les migrations internationales, et cela, même si la non-violence a mauvaise presse, accusée de passivité, faiblesse, démission ou lâcheté ; de quoi mener une réflexion approfondie, passionnante et essentielle.

Éditions Ecosociété, mai 2018  
120 pages, 8 €

# LA TRAGÉDIE DE LA CROISSANCE

Gilbert Rist

Comprendre pourquoi, pour des raisons institutionnelles, la croissance est nécessaire et pourquoi, pour des raisons biophysiques qui échappent à la « science » économique, elle conduit, tout aussi nécessairement, à la destruction. Puis s'atteler à l'après-croissance : valoriser les biens communs, s'affranchir de l'obsession d'un illusoire remboursement des dettes souveraines, réhabiliter la réciprocité, renouer le dialogue avec la nature, etc. Tels sont les objectifs de cet ouvrage de Gilbert Rist, professeur à l'Institut de hautes études internationales et du développement à Genève. Passionnant.

Presses de Sciences Po, mai 2018  
180 pages, 14 €



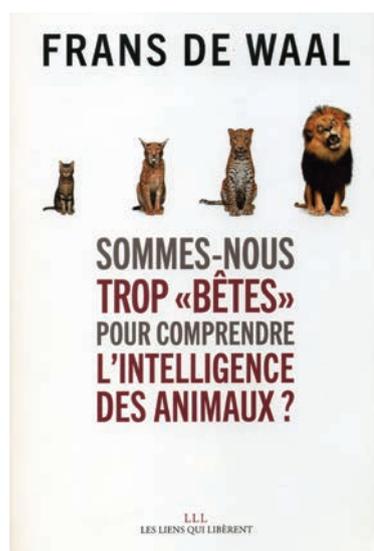
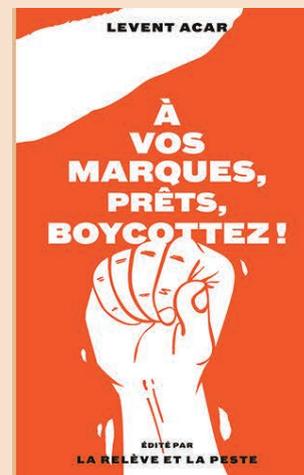
# NEXUS A LU POUR VOUS

## À VOS MARQUES, PRÊTS, BOYCOTTEZ !

Levent Acar

Voilà un manifeste à avoir absolument dans sa bibliothèque, à acheter en plusieurs exemplaires et à distribuer gaiement autour de soi ! Le consommateur désabusé qui sommeille en nous en ressort revigoré, réveillé, et même anobli ! « *Si l'espoir est un arc, le boycott est une flèche* », « *Le boycott va obliger les entreprises à donner la priorité aux activités éthiques. Nous allons créer des cellules de guérison* »... Voici quelques exemples des formules savoureuses de l'auteur Levent Acar, cofondateur de l'association i-boycott.org, dont la cinéaste Coline Serreau – on ne s'en étonnera pas – est la marraine. Un texte percutant et vivifiant, riche en informations juridiques, pratiques, et en cas concrets. Une source d'inspiration pour ne plus être des cibles, mais des flèches – bienveillantes – ce qui ne gêne rien.

La relève et la Peste, mai 2018  
48 pages, 10 €



## SOMMES-NOUS TROP « BÊTES » POUR COMPRENDRE L'INTELLIGENCE DES ANIMAUX ?

Frans de Waal

Si vous l'avez raté à sa sortie (2016), le voici en édition de poche. Plein d'humour et d'anecdotes, c'est un livre à prendre avec vous en vacances. L'auteur, biologiste et éthologue néerlandais-américain, remet les pendules à l'heure en mettant en lumière l'intelligence des animaux tout en nous incitant à plus d'humilité lorsque l'on porte notre regard sur eux. Est-ce que l'absence de langage est forcément synonyme d'absence de pensée ? C'est ce que nous avons longtemps cru, et pourtant...

Actes Sud, mai 2018  
320 pages, 9,80 €

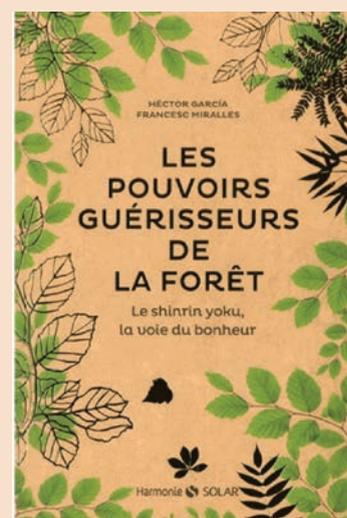
## LES POUVOIRS GUÉRISSEURS DE LA FORÊT

Héctor García et Francesc Miralles

Le *Shinrin-yoku*, ou bain de forêt, est une pratique populaire au Japon et à la mode chez nous. Ce livre a retenu notre attention tant par son contenu que par sa présentation. Les deux auteurs, spécialistes du Japon, s'appuient pour nous guider sur des références scientifiques et philosophiques.

Lorsque nous nous connectons aux chants des oiseaux, aux odeurs, aux couleurs, au goût d'une baie sauvage ou aux textures de la forêt, nos cinq sens sont en éveil et, en se ressourçant, notre corps restaure son système immunitaire, dort mieux et gagne en force et en concentration. Une pratique vitale tant nous sommes déconnectés de la nature.

Éditions Solar, mai 2018  
272 pages, 15,90 €



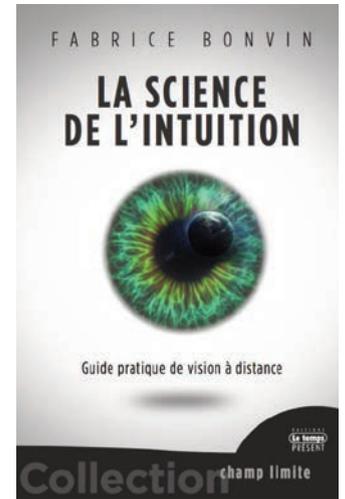
## LA SCIENCE DE L'INTUITION

### MANUEL PRATIQUE DE VISION À DISTANCE

Fabrice Bonvin

L'intuition n'est pas un don. Comme tout processus cognitif (mémoire, langage, attention), l'intuition est présente à des degrés divers en chacun d'entre nous. C'est un potentiel qui s'exerce, se développe et se mobilise. L'auteur détaille, pour la première fois dans le monde francophone, avec un niveau de détail qui n'a pas d'équivalent, y compris parmi les ouvrages qui font autorité aux États-Unis, le protocole de vision à distance utilisé par le gouvernement américain à des fins d'espionnage psychique.

Éditions Le Temps Présent, juillet 2018  
180 pages, 19 €



## CONTRE-JOURNAL

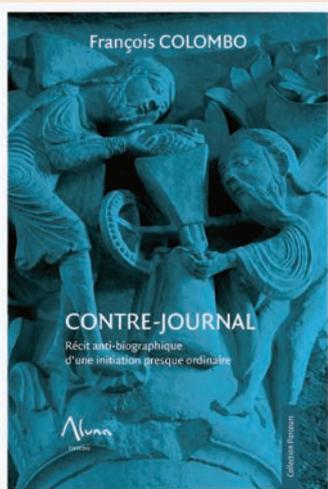
### RÉCIT ANTI-BIOGRAPHIQUE D'UNE INITIATION PRESQUE ORDINAIRE

François Colombo

On se laisse emporter par ce récit qui porte bien son nom, à la fois récit et biographie, mais pas tout à fait, et aussi initiation. « *Ce fut un joli voyage incongru, mêlant l'anecdote personnelle la plus fragile à l'emphase froide de l'intuition initiatique* », écrit l'auteur, François Colombo, poète, comédien, metteur en scène et chef de chœur.

En fait, le hasard faisant parfois bien les choses, ce livre est un complément intéressant de l'article que vous trouverez dans ce numéro sur l'expérience vécue auprès de Gregory Mutombo. Tous deux partagent cette même quête et non-quête de dépouillement.

Aluna Éditions, mai 2018  
310 pages, 21 €



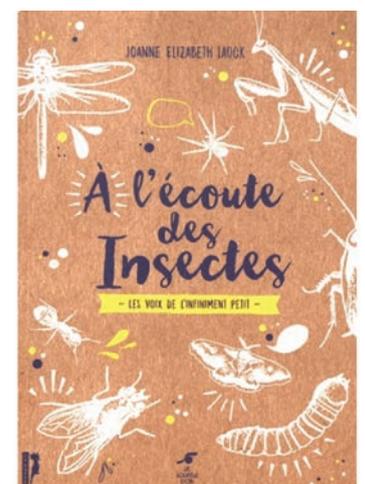
## À L'ÉCOUTE DES INSECTES

### LES VOIX DE L'INFINIMENT PETIT

Joanne Elizabeth Lauck

Ils rampent, ils volent, ils bourdonnent, ils piquent..., évoquant souvent dans notre imaginaire une gêne, une menace, un danger. Pédagogue très impliquée dans la réhabilitation de la faune sauvage, Joanne Elizabeth Lauck vient bouleverser notre vision des insectes pour nous réconcilier avec eux. Sous sa plume magique, les araignées, les mouches, les moustiques n'ont plus de secret pour nous et nous passons de l'aversion à l'émerveillement. Une réconciliation qui va bien au-delà de notre lien aux petites bêtes et vient pacifier notre relation à la Terre entière. À lire cet été... sous la moustiquaire !

Éditions Le Souffle d'Or, mars 2018  
406 pages, 22 €



## CONSCIENCE

Âme : **106**  
 Archéologie intuitive : **99, 56**  
 Bio-psychokinèse : **77**  
 Champignons hallucinogènes : **79**  
 Clairvoyance : **92, 90**  
 Cohérence cardiaque : **103**  
 Communication post-mortem induite : **104, 81, 47**  
 Communication animale : **73, 69**  
 CNV : **99**  
 Complexes : **100**  
 Conscience collective : **70, 56**  
 Conscience animale : **56**  
 Dessin & cerveau droit : **98**  
 Effet placebo : **85, 66, 52**  
 Don d'organes : **100**  
 EMI/NDE : **105, 104, 101, 98, 90, 86, 84, 83, 81, 72, 60, 46**  
 Entendeurs de voix : **111**  
 Glande pinéale : **92, 81**  
 Guérison des souvenirs : **89**  
 I-ther : **55**  
 Hologramme : **115**  
 Hypnose : **93**  
 Iboga : **98**  
 Intention : **77, 70**  
 Intuition : **94, 70**  
 Jan Kounen : **68**  
 Jean-Pierre Girard : **56**  
 Lucia Light : **102**  
 Lucidité terminale : **84**  
 Maïeusthésie : **103**  
 Matérialisme : **64**  
 Mémoire quantique : **81**  
 Médiumnité : **81**  
 Miracles : **101**  
 Neurones miroirs : **95**  
 Neurosciences : **92**  
 Médecine psychédélique : **71, 68**  
 Méditation : **85, 83, 81, 75, 72**  
 OBE : **107**  
 Ombre : **112**  
 Opération aurière : **92**  
 Padovani Isabelle : **110**  
 Phénomènes psy : **83, 75, 56, 43**  
 Physique quantique : **88, 80**  
 Prânisme : **88, 69**  
 Prédicateurs psychiques : **54**  
 Psychélémentarité : **90**  
 Psychogénéalogie : **64**  
 Psychophysique : **40**  
 Remote viewing : **99, 96, 68**  
 Résonance morphique : **56**  
 Rêve lucide : **97, 93, 63**  
 Rêve thérapeutique : **91, 89**  
 Rupert Sheldrake : **56**  
 Sensations et guérison : **108**  
 Syndrome savant : **84, 76**  
 Subliminal : **82, 60**  
 Télépathie : **102**  
 Transe : **93**  
 Transcommunication hypnotique : **116**  
 Vision à distance : **96**  
 Vision au rayon X : **92**  
 6<sup>e</sup> sens : **58**

## ÉNERGIES ALTERNATIVES

Accélération régénératrice : **77**  
 Agrocaburants : **61**

Algues : **61**  
 Antennes Tesla : **76**  
 Anti-gravité : **54**  
 Batterie autonome : **82**  
 Bombe à hydrogène : **82**  
 Innovations technologiques : **68, 66**  
 Capteur sensible : **84**  
 Catalyseur à hydrogène : **65**  
 COP21 : **103, 102**  
 Désalinisation : **65, 58**  
 E-cat : **87, 80, 79**  
 Économies de carburant : **76, 47**  
 Effet Casimir : **82**  
 Effet Dumas : **93**  
 Effet Hutchinson : **45**  
 Électricité laser : **82**  
 Électricité terrestre : **65**  
 Énergie du vide : **83, 82, 79, 74, 67**  
 Éolienne domestique : **68**  
 Firestorm : **53**  
 Fusion froide : **79, 67**  
 Fusion nucléaire : **68**  
 Gaz de Brown : **48**  
 GIFNET : **40**  
 Générateur à eau : **65**  
 Générateur électrique : **79**  
 Hélice Juan : **63**  
 Hydrogène solaire : **90**  
 Hydroliennes : **85, 82**  
 Ismaël Aviso : **79**  
 Kit Hypnow : **63**  
 Lentilles gravitationnelles : **66**  
 Lévitacion magnétique : **65, 54**  
 LLW9 : **102**  
 Mégajoule : **84**  
 Moteur à aimants : **60, 45**  
 Moteur à eau : **108, 79, 63, 58, 57**  
 Moteur à hydrogène : **46**  
 Moteur Bedini : **68**  
 Moteur Keppe : **67, 61**  
 Moteur MYT : **65**  
 Moteur Pantone : **65, 63, 52**  
 Moteur Stirling : **91, 68, 60**  
 Moteur universel à électropistons : **79**  
 Moteur 2-temps : **77**  
 Nanotubes électriques : **68**  
 Neutrinos supra-luminiques : **77**  
 Orbo : **67**  
 Photovoltaïque : **82, 68**  
 Piles à combustible : **74**  
 Piles à cristaux de Reid : **46**  
 Propulsion relativiste : **50**  
 Pseudo Direct Drive : **71**  
 QM Power : **75**  
 Recommandations : **65**  
 Rosch : **106, 100**  
 Surunité : **100, 85, 77, 75, 69, 67, 58, 50, 47**  
 Score : **71**  
 Steorn : **77, 67, 49, 48**  
 Tesla : **81, 76, 65**  
 Thermoélectronique : **59**  
 Transformateurs électriques : **78**  
 Viktor Schauburger : **95**  
 Voiture électrique : **86, 79**  
 Vol battu : **90**  
 Z-machine : **73**

## GÉOPOLITIQUE

Agrobusiness : **89, 88, 86**  
 Al-qaïda : **45, 42**  
 Antarctique 1945 : **42, 41**  
 Areva : **94**  
 Armée : **112**

Ateliers constituants : **92**  
 Atlantisme : **74, 62, 60**  
 Banques : **66, 62**  
 Big Brother : **88, 80, 79, 71, 63, 60**  
 Bilderberg : **105, 93, 87, 81, 75, 53, 41**  
 Blockchain : **115**  
 Capital d'existence : **85**  
 Capitalisme du désastre : **97, 58**  
 Chouart Étienne : **96, 92**  
 Crise : **61**  
 Conspirationnisme : **97**  
 Dette : **95, 89, 86, 74, 68, 43**  
 Dollar : **66, 65**  
 Démocratie : **104, 96, 92, 78, 75, 74, 72, 63**  
 Économistes atterrés : **73**  
 Espionnage : **86, 85, 65, 55**  
 États-Unis : **63, 59**  
 Fonds vautours : **108**  
 Gigantisme : **103**  
 Hold-up bancaire : **104**  
 Hugo Chavez : **86**  
 Illuminati : **58**  
 Inde : **94**  
 Intercommunalité : **92**  
 Iran : **66, 59, 58**  
 Irak : **65, 60**  
 Islande : **90, 85**  
 J.F. Kennedy : **76**  
 Lockerbie : **53**  
 Lybie : **79, 78**  
 Loi martiale : **62**  
 Marché transatlantique : **91, 90, 63**  
 Mécanisme européen de stabilité : **80**  
 Monaco : **106**  
 Mondialisme : **71, 68, 62, 48, 41**  
 Monnaie bio : **84**  
 Monnaies locales : **84**  
 Monnaie mondiale : **115**  
 Monnaie pleine : **114**  
 Mythe de la croissance : **89**  
 Narcotrafics : **47, 46**  
 Nouvel ordre Mondial : **64, 62**  
 Or : **66**  
 Otan : **62, 60**  
 Paradis fiscaux : **106, 79**  
 Revenu d'existence : **101, 72**  
 Suisse : **74**  
 Syrie : **91, 89, 80**  
 Subprimes : **61**  
 Système monétaire : **61, 58**  
 Terrorisme d'État : **50**  
 Tirage au sort : **92, 78**  
 Total : **111**  
 Tribunaux d'exception : **63**  
 Tueur économique : **54**  
 Union européenne : **62**  
 Vatican : **67, 51**  
 11-Septembre : **116, 112, 92, 85, 77, 75, 74, 71, 70, 68, 65, 62, 60, 58, 49**

## HISTOIRE & ORIGINES

A. Parks : **63, 50, 45, 44, 43**  
 Archéologie intuitive : **56**  
 Arkaim : **42**  
 Art rupestre : **88, 85**  
 Atlantide : **62**  
 Bipédie : **64**  
 Calendrier maya : **40**  
 Cartes anciennes : **116**  
 Christophe Colomb : **65**  
 Crypto-zoologie : **65**

Crypto-archéologie : **58**  
 Darwin : **107, 64**  
 Exogénèse : **50, 43**  
 Férons : **109**  
 Gilgamesh : **88, 40**  
 Göbekli Tepe : **64**  
 Grande Pyramide : **85, 60, 59, 42**  
 Grotte de Burrows : **47**  
 Hans-Joachim Zillmer : **65**  
 Homme de Flores : **40**  
 Khéops : **95, 93**  
 Livres de métal (Équateur) : **46**  
 Nazca : **84**  
 Olmèques : **55**  
 Oracles naadis : **58**  
 Pyramides de Bosnie : **61, 45**  
 Pyramides de Chine : **82**  
 Pyramides d'Égypte : **95, 93, 85**  
 Sardes : **84**  
 Sphinx : **66**  
 Sumer : **73**  
 Terre creuse : **83, 44**  
 Vestiges ET : **61, 58**  
 III<sup>e</sup> Reich : **62**

## INEXPLIQUÉ

Au-delà : **114**  
 Apparitions : **115, 66**  
 Baltique : **82**  
 Bugarach : **73**  
 Crânes de cristal : **58**  
 Crâne de Paracas : **91**  
 Crop circles : **65, 64, 61, 60, 52, 47, 42, 41**  
 Crop circles (faux) : **70**  
 Crop d'hiver : **68**  
 Fantôme de Breitenwinner : **40**  
 Emprise : **114**  
 Entendeurs de voix : **111**  
 Fées : **47**  
 François Schlatter : **87**  
 Garabandal : **115**  
 Guérisseurs : **87, 66, 48**  
 Homme de glace : **77**  
 Immortalité : **40**  
 Lévitacion : **44**  
 Linceul de Turin : **70**  
 Livres tombés du ciel : **112**  
 Lourdes (miracles) : **66**  
 Lune : **103, 73, 70**  
 Miracles : **66**  
 Menhirs guérisseurs : **79**  
 Mitar Tarabitch (prophéties) : **43**  
 Némésis : **71**  
 Notre-Dame de Guadalupe : **63**  
 Philippe de Lyon : **101, 48**  
 Planète X : **71, 55**  
 Prânisme : **106, 88, 69**  
 Starchild : **83, 80**  
 Stèles de Lourdes : **98**  
 Souterrains de Lyon : **105**  
 Yéti : **77**

## PLANÈTE

Abeilles : **110, 87, 67**  
 Agent orange : **76**  
 Agriculture bio : **102, 87**  
 Agriculture écologique-intensive : **104**  
 Agriculture supra-quantique : **65**  
 Agriculture yogique : **82**  
 Agroécologie : **108**  
 Armes bactériologiques : **81, 53**

Armes électro-magnétiques : **77, 68, 67, 51, 45, 44**  
 Aromathérapie pour les plantes : **88**  
 Big Bang Bogdanov : **102**  
 Biodiversité : **105, 104**  
 BP : **71**  
 Champignons : **94**  
 Consensus climatique : **77, 65, 56, 55, 49**  
 Cristallisation sensible : **87**  
 Crise alimentaire : **58, 55**  
 Développement durable : **109**  
 Don José Carmen : **65**  
 Économie verte : **115**  
 Électro-culture : **69, 65**  
 EM (compost) : **71**  
 Éolien en mer : **114**  
 EPR : **111, 98**  
 Forêt française : **110**  
 Fractales : **108**  
 Fukushima : **113, 93, 86, 82, 80, 79, 75**  
 Gaz de schiste : **91, 88, 87, 83, 82, 78, 72**  
 Géoingénierie : **92, 90, 87, 73, 72, 70**  
 Greffeur fou : **110**  
 Haïti : **67**  
 HAARP : **92, 87, 73, 58**  
 Herboristerie : **111**  
 Homéopathie pour les plantes : **88**  
 ITER : **94, 82, 78, 77, 75, 74**  
 Kokopelli : **95, 65**  
 Lune : **103, 73, 70**  
 Mandala végétal : **72**  
 Métal : **109**  
 Miracles : **101**  
 Nouvelle ère glaciaire : **60, 45**  
 Nucléaire (déchets) : **110**  
 (démantèlement) : **112**  
 (désarmement) : **95**  
 (enfouissement) : **86, 74**  
 (pollution) : **109, 97**  
 OGM : **88, 83, 81, 77, 75, 67, 65, 58, 56**  
 Ormus (éléments) : **65, 50**  
 Permaculture : **108, 96**  
 Pesticides : **87, 85, 80**  
 Pic pétrolier : **60, 58, 57**  
 Piri Reis : **113**  
 Protéodites : **110, 67, 48, 40**  
 Sables bitumineux : **84**  
 Sea Shepherd : **92, 86, 82**  
 Séisme (détection sensitive) : **45**  
 Sols vivants : **113**  
 Transition énergétique : **99**  
 Tsunami : **75, 59**

## SANTÉ

Accidents vaccinaux : **67, 66**  
 Acné : **62**  
 Accouchement à domicile : **106, 98**  
 Adjuvants vaccinaux : **65, 64, 47**  
 Aliments irradiés : **68**  
 Aluminium : **76, 72, 41**  
 Alzheimer : **103, 41**  
 Amibes : **82**  
 André Gernez : **50, 49**  
 Antibiotiques : **115**  
 Apithérapie : **87**  
 Argile : **90, 83**  
 Asthmes : **43**  
 Aspirine : **89**  
 Autisme : **109, 76, 73, 67**  
 Auto-hémothérapie : **75**  
 AZT : **80, 61**  
 Bébé lotus : **88**  
 Bébé secoué : **92**  
 Beljanski : **96**  
 Big Pharma : **113, 89, 84, 83, 72, 69, 64, 63**  
 Biorésonance : **49**  
 Cancer : **114, 85, 83, 63, 62, 78, 61, 50, 49**  
 Candida Albicans : **54**  
 Cannabidiol : **113, 83, 79, 77, 68**  
 Cardiopathie : **41**  
 Caries : **58**  
 Césariennes : **86**  
 Champignons : **94**  
 Chimiothérapie : **102**  
 Chirurgie psychique : **93**  
 Chlorure de magnésium : **65**  
 Cholestérol : **72**  
 Circulation sanguine : **73**  
 Cohérence cardiaque : **103**  
 Conflits d'intérêts : **105**  
 Contraception : **88, 73**  
 Corruption : **101**  
 Cosmétiques : **49**  
 Coupe vibratoire : **112**  
 Crèmes solaires : **111, 93, 81**  
 Cycle féminin : **116**  
 Dents dévitalisées : **82**  
 Dépistage : **61**  
 Déserts médicaux : **116**  
 Dogme vaccinal : **85, 83, 74, 72, 67, 66, 65, 64, 55, 42**  
 DTPolio : **113, 91, 67, 66, 54**  
 Eau et pollution : **107**  
 Ebola : **96**  
 Échographies : **91**  
 Effet 3B : **77**  
 Électricité (pollution) : **109**  
 Électrohypersensibles : **109, 91, 80, 76, 74**  
 Enzymes : **110**  
 Épigénétique : **64**  
 Escherichia Coli : **75**  
 Fascias : **70**  
 Fibromyalgie : **52**  
 Flux instinctif : **99**  
 Gardasil © : **99, 95, 92, 84, 69**  
 Glyphosate : **98, 94**  
 Grenade : **51**  
 Grippe : **78, 70**  
 Grippe A : **64**  
 Grippe aviaire : **62, 44**  
 Grippe espagnole : **89, 83**  
 Hyperactivité : **113**  
 Intestin : **64**  
 Jambes sans repos : **100, 99**  
 Homéopathie : **72**  
 Lakhovsky : **86**  
 Lit incliné : **105**  
 Longévité : **74**  
 Lyme (maladie de) : **114, 109, 86, 84, 81, 65**  
 Magnésium : **60**  
 Malaria : **58**  
 Malbouffe : **44**  
 Mammographies : **84, 80, 78, 71**  
 Médecines ancestrales : **90**  
 Médecines douces : **115**  
 Médecine énergétique : **65**  
 Médecine quantique : **98**  
 Mercure : **72**  
 Métaux lourds : **96, 93**  
 Microbiote : **83**  
 Moisissure : **81, 46**  
 Nanoparticules : **93**  
 Nicotine : **90**

Obésité : 75  
 Ondes déphasées : 62  
 Ondes EM : 105  
 Orthokéraphologie : 89  
 Ozonothérapie : 48  
 Pasteur : 67  
 Phagothérapie : 107, 71  
 Placebo : 85, 66, 52  
 Placenta : 113  
 Platiques (pollution) : 95  
 Prânisme : 69, 88  
 Priore (affaire) : 69  
 Probiotiques : 77  
 Protéodites : 110, 109, 67  
 Psychiatrie : 86, 82, 78  
 Radicaux libres : 45  
 ROR : 68, 67  
 Régimes amaigrissants : 63  
 Régime sans polyamines : 114  
 Résonance EM : 86  
 Sensations et guérison : 108  
 Sérum Quinton : 115, 48  
 Sodas : 50  
 Sono-cytologie : 45  
 Stimulation transcrânienne : 93  
 SV40 (vaccin) : 75  
 Tamiflu : 64  
 TDAH : 82  
 Téléphonie mobile, Wifi : 91, 87, 77, 75, 74, 62, 58, 57, 53, 42  
 Transfusions : 65  
 Vaccination : 114, 113, 112, 109, 101, 106, 90, 83, 81, 75, 74, 72, 67, 66, 65, 64, 55, 47, 42  
 Vaccin polio oral (VPO) : 112, 81  
 Vertu des larmes : 87  
 VIH-sida : 97, 80, 79, 70, 61, 59, 53, 52  
 Violence médicale : 95  
 Vitamine C : 43  
 Vulnérabilité : 91

**SCIENCE**

Astrologie et statistiques : 113  
 Aura : 92, 54  
 Biochamp : 58  
 Bioénergie : 54  
 Biologie numérique : 63  
 Champs électriques : 65  
 Chronologie multiple : 55  
 Cosmos à expansion d'échelle : 46  
 Croix planétaire : 59  
 Cycle solaire : 60

Cymatique : 44  
 Dédoubllement du temps : 61, 58  
 Échos différés : 47  
 Épigénétique : 44  
 Éther : 51  
 Expérimentation animale : 111, 102, 88, 87, 85, 79, 53  
 Géobiologie : 65  
 Herboristerie : 111  
 I-ther : 55  
 Intelligence cellulaire : 50  
 Jacques Benveniste : 63  
 Loi de Titius Bode : 55  
 Magnétisme solaire : 60  
 Mathématiques des abeilles : 110  
 Mécanique classique exacte : 55  
 Mémoire de l'eau : 87, 83, 81  
 Multivers : 69  
 Nassim Haramein : 89  
 Ondes de formes : 83  
 Ondes scalaires : 90  
 Principe d'incertitude : 84  
 Protéodites : 110, 67, 48, 40  
 Rayonnement cosmique : 65  
 Recherche/créativité : 110  
 Rétrocausalité : 79  
 Soleil : 75, 53, 41  
 Synchronicité : 79, 66  
 Science biolumineuse : 77, 47  
 Terre en expansion : 69  
 Trous noirs : 89  
 Univers connectés : 89  
 Univers électrique : 68

**SOCIÉTÉ**

Abus bancaires : 100, 95  
 Abus rituels : 52  
 Abus sexuels : 91, 78  
 Accouchement à domicile : 106, 98  
 Action citoyenne : 106  
 ADN synthétisé : 85  
 Adulte : 108, 107  
 Affaire Outreau : 99, 91  
 Animalistes : 114  
 Animal politique : 111  
 Apple : 79  
 Argent : 105, 100, 105  
 Autosuffisance alimentaire : 79  
 AZF : 70, 68, 62  
 Banquiers prédateurs : 115  
 Bébés éprouvettes : 80  
 Benoît XVI : 85

Bi-Fi : 84  
 Big Tobacco : 90  
 Biométrie : 88, 81, 66  
 Blockchain : 111  
 Bob vous toute la vérité : 88  
 Chasse : 103  
 Cigarette électronique : 90  
 Circoncision : 71  
 Clearstream : 98, 74, 70  
 Codex alimentarius : 67  
 Corrida : 100, 82  
 Corruption : 82  
 Déserts médicaux : 116  
 Désobéir : 114, 110  
 Droit/Bressy : 102  
 Dutoit : 94  
 Éducation : 109, 108, 100  
 Entreprises libérées : 93  
 Équitation : 93  
 Excision : 88  
 Expérimentation animale : 111, 102, 88, 87, 85, 79, 53  
 Féminisme : 116  
 Française des Jeux : 88  
 Ferrage des chevaux : 86  
 Google : 91, 84  
 Grande distribution : 114, 109  
 Herboristerie : 111  
 Holarchie : 93  
 Hold-up bancaire : 104  
 Inédie : 96  
 Inégalités scolaires : 94  
 Instruction en famille : 108  
 Journalisme de solution : 101  
 Karl Zéro : 69  
 Lampes fluocompactes : 74, 64  
 Langage des signes : 101  
 Liberland : 100  
 Li-fi : 90, 85  
 Linky : 114, 103, 99, 77  
 Lobbycratie : 89  
 Médias : 100, 86, 71, 62  
 Mind Control : 60, 52  
 Miviludes : 115, 82  
 MK-Ultra : 52  
 Monsanto : 87, 84, 65  
 Mythe de la croissance : 115  
 Nanotechnologies : 83, 41, 40  
 Nestlé : 84  
 No-hygiène : 111  
 Nudges : 111  
 Obsolésence programmée : 69  
 PagesJaunes : 90  
 Pédagogie (fiction) : 97  
 Pédocriminalité : 94, 91  
 Pétitions : 109

PISA : 94  
 Placements abusifs : 94  
 Prédiction linguistique : 59  
 Presse (disparition) : 112  
 Presstalis (crise) : 116  
 Project Censored : 72, 67, 55, 43  
 Protection de l'enfance : 94  
 Psychopathie & enfant : 98  
 Puces : 66, 53  
 Référendum d'initiative citoyenne : 102  
 Revenu de base : 114, 101, 72  
 Sécurité alimentaire : 84  
 Sexualité : 111, 105, 51  
 Slow sex : 111  
 Solitude : 116  
 Suicide des patrons : 104  
 Suicide des policiers : 96  
 Surpopulation : 105  
 Survivalisme : 95  
 Théorie du genre : 105, 104  
 Théorie du complot : 105  
 Télédépendance : 75, 60  
 Transhumanisme : 104  
 Végéphobie : 83  
 Végétarisme : 87, 62  
 Whistleblower : 74  
 Wikipédia : 101, 54  
 Zoolitique : 111  
 4G : 89

**TRADITION & SPIRITUALITÉ**

Amour : 105, 75, 51  
 Astrologie : 113, 80  
 Ayahuasca : 68  
 Chamanisme : 107, 87, 56  
 Christianisme païen : 54  
 Cathares : 68  
 Contes de fées : 98  
 Dieu : 103  
 Druidisme : 86  
 Éveil : 92, 88, 83  
 Gnostiques : 53  
 Jeremy Narby : 56  
 Jésus : 92, 41  
 Livres tombés du ciel : 112  
 Loi d'attraction : 89  
 Magie et religion : 113  
 Magie noire : 87  
 Matière et Esprit : 64  
 Meurois-Givaudan D. : 69, 56, 53  
 Miracles : 101  
 Non-dualité : 87  
 Nouveaux éveillés : 87  
 Orbito A. : 93

Padovani I. : 110, 93  
 Philippe de Lyon : 101, 48  
 Psycho-spiritualité : 66  
 Réincarnation : 81, 76, 43  
 Shambhala : 65  
 Spiritualité laïque : 80, 71  
 Symbolisme : 70  
 Taï Chi Chuan : 65  
 Tao : 75, 52  
 Tour de Saint-Bernard : 108  
 Troisième œil : 92  
 Qi projeté : 86  
 Yi King : 84

**UFOLOGIE**

Abductions : 84, 83, 80, 69, 64, 47  
 ASE : 110  
 Armée de l'air : 95, 84  
 Audition de Washington : 88, 87  
 Bassett Stephen : 87  
 Bourret J.-C. : 109, 98  
 Brésil : 71, 41  
 Capitole (juillet 1952) : 41  
 Co-évolution : 64  
 Contacts rapprochés : 93, 92, 84, 83, 69, 64, 62, 55, 54, 51, 40  
 Citizen hearings : 98, 87  
 Civilisations ET : 73  
 Clervoy, Jean-François : 89  
 Chiumento Antonio : 111  
 Cnes : 94, 76, 69  
 Cogeipan : 96, 95  
 Cosmic Top Secret : 54  
 Colares (Brésil, 1977) : 83  
 Colonel Salas : 116  
 Cover-up : 92, 87, 86, 83, 79, 78  
 Déclassification : 85, 84, 76, 48  
 Dini L. : 107  
 Disclosure Project : 53  
 Divulgarion : 103, 98, 94, 93, 87, 71, 69, 59, 55  
 Drones ou ovnis ? : 97, 96  
 Espèces ET : 83, 62  
 Exobiologie : 84  
 Exopolitique : 104, 94, 92, 87, 82, 81, 74, 54, 44  
 Enquêtes : 107, 90, 86, 77, 69  
 5 novembre 1990 : 90  
 Geipan : 92, 90, 77  
 Golfech, 2010 : 77  
 Gravel M. : 88  
 Greer Steven : 53  
 Greslé J.-G. : 92, 89, 86, 78,

72, 59  
 Guerre froide : 85  
 Guerre des étoiles : 82, 81, 49, 48  
 Hammaguir (1967) : 75  
 Hybridation : 80  
 Hypothèse ET : 94, 72  
 Kean L. : 92, 58  
 Kisling J. : 58  
 Lune : 75, 70  
 McKinnon (Affaire) : 46  
 Mesnard J. : 107, 90  
 Mexique : 41  
 Mission Kimono (BD) : 84  
 Mitchell E. : 58  
 Moselle, 1998 : 84  
 Mufon France : 89, 85  
 Mutilations : 83  
 NASA : 61  
 Nucléaire : 79, 77, 76, 59, 42  
 Oanis : 77  
 OSPAN : 95, 94  
 Ovnis (observations) : 102, 94, 90, 84, 83, 77, 75, 67, 65, 63, 42  
 Ovnis (art) : 74  
 Paris, 1994 : 59  
 Passot X. : 90, 77  
 Patenet J. : 89  
 Petit J.-P. : 109, 72  
 Phoenix (congrès) : 80  
 Pope N. : 74  
 Propulsion des ovnis : 107  
 Projet Camelot : 54, 48  
 Psychologie : 97, 74, 72, 69, 54, 43  
 Rand Corporation : 79  
 Rendlesham : 73  
 Ribes J.-C. : 69  
 Roswell : 82, 79, 53  
 Salla M. : 54  
 Secret d'État : 111, 94, 92, 83, 81, 72, 54  
 Serpo (opération) : 45  
 Shag Harbour (1967) : 77  
 Sillard Y. : 73  
 Swan I. : 75  
 Technologies ET : 85, 62, 61  
 Trans-en-Provence : 84  
 3AF Sigma : 89, 78  
 3AF-PAN : 63, 59, 58  
 URSS : 85  
 US Air Force : 81  
 Vague ovnis (1990) : 62  
 Valensole : 100  
 Vallée J. : 74  
 Velasco J.-J. : 108, 90  
 X-Files : 104  
 Zone 51 chinoise : 79

**DERNIERS NUMÉROS PARUS** – Tous les sommaires sont en ligne sur [www.nexus.fr](http://www.nexus.fr)



**NEXUS N° 114 janvier-février 2018**  
 Chiche Macron ! On applique la loi pour protéger les petits commerçants ? • **Sait-on encore désobéir ? Interviews de Fabrice Nicolino, Frédéric Gros, Tom Hodgkinson • Comptage ou surveillance ? Linky, non merci ! • Un putsch populaire au pays des banques ? • Cause animale : animalistes, pas terroristes ! • Éolien en mer : un scandale à la française ? • Cancer et douleur : la piste du régime sans polyamines • L'histoire cachée de la maladie de Lyme • Thérapie par libération d'âmes : quand prendre soin de morts guérit les vivants.**



**NEXUS N° 115 mars-avril 2018**  
 Guerre héroïque contre banquiers prédateurs • **Très bientôt, une unique monnaie mondiale ? • Les dessous de l'économie verte • En finir avec le culte de la croissance** • La lutte antisectes à la française pénalise-t-elle les médecines douces ? • La face sombre des antibiotiques • Dernières nouvelles d'un remède universel : le sérum de Quinton • L'Univers, un hologramme de la conscience ? • Garabandal, un miracle chrétien à venir ?



**NEXUS N° 116 mai-juin 2018**  
 Presstalis, le *Titanic* de la presse française ? • Attentats du 11-Septembre : vous avez dit délits d'initiés ? • Des déserts médicaux à l'intelligence artificielle • **La solitude, ennemie intime ou voie initiatique ?** • La biologie féminine : ultime bastion du droit des femmes ? • Les trésors cachés du cycle féminin • Transcommunication hypnotique : en direct avec nos défunts • Quand les cartes anciennes racontent une autre histoire de l'humanité (1<sup>re</sup> partie) • Le colonel Salas s'exprime sur les ovnis

# ABONNEZ-VOUS OU OFFREZ UN ABONNEMENT

À découvrir tous les deux mois,  
110 PAGES D'ENQUÊTES  
INÉDITES!

**36€**

**POUR 1 AN**  
(6 NUMÉROS)  
au lieu de 47,40€  
soit 24 % d'économie

**68€**

**POUR 2 ANS**  
(12 NUMÉROS)  
au lieu de 94,80€  
soit 28 % d'économie



## BON DE COMMANDE

Tarifs port inclus valables jusqu'au 31 août 2018 - Vous pouvez également commander sur [www.nexus.fr](http://www.nexus.fr)

### ABONNEMENT À PARTIR DU N° 118 (SEPT.-OCT. 2018)

Je choisis de m'abonner pour :  
(cocher les cases correspondantes)

	1 an	2 ans
France.....	<input type="checkbox"/> 36€	<input type="checkbox"/> 68€
Dom.....	<input type="checkbox"/> 38€	<input type="checkbox"/> 72€
Tom.....	<input type="checkbox"/> 45€	<input type="checkbox"/> 86€
CE (Schengen) + Suisse.....	<input type="checkbox"/> 42€	<input type="checkbox"/> 79€
Autres destinations .....	<input type="checkbox"/> 47€	<input type="checkbox"/> 88€

### ACHAT À L'UNITÉ

SAUF NUMÉROS ÉPUISÉS : 40, 42, 45, 46, 51, 58, 65, 69 à 83, 90, 102, 105 à 107

	n°117	Du n°100 au n°116	du n°89 au n°99	du n°40 au n°88
<input type="checkbox"/> France.....	8,40€	7,90€	7,50€	5,90€
<input type="checkbox"/> Dom.....	8,70€	8,20€	7,80€	6,10€
<input type="checkbox"/> Tom.....	9,80€	9,00€	8,80€	7,10€
<input type="checkbox"/> CE (Schengen) + Suisse.....	8,80€	8,30€	7,90€	6,20€
<input type="checkbox"/> Autres destinations.....	9,60€	9,20€	8,60€	7,20€

Numéros choisis :

### COLLECTION D'ARCHIVES

SAUF NUMÉROS ÉPUISÉS : 40, 42, 45, 46, 51, 58, 65, 69 à 83, 90, 102, 105 à 107

<input type="checkbox"/> Année 2016-17 - 6 numéros du n° 102 au n° 111.....	33 €
<input type="checkbox"/> Année 2015 - 6 numéros du n° 96 au n° 101.....	30 €
<input type="checkbox"/> Année 2014 - 6 numéros du n° 89 au n° 95.....	27 €
<input type="checkbox"/> Série ARCHIVES 2005 à 2013 - Du n° 40 au n° 89.....	35 €

Dix numéros au choix

France métropolitaine- Autres destinations : nous consulter

### COORDONNÉES DU BÉNÉFICIAIRE (ÉCRIRE EN MAJUSCULES)

Mme  Mr  Société + N°TVA.....  
Nom.....  
Prénom.....  
Adresse.....  
Code Postal.....  
Ville.....  
Pays.....  
Tél.....  
Email.....

### JE FAIS UN DON DE

€

POUR SAUVEGARDER L'INDÉPENDANCE DE **nexus**

### RÈGLEMENT

TOTAL..... €

#### PAR CHÈQUE CI-JOINT

(à l'ordre des éditions MGMP)

À renvoyer à : Magazine NEXUS - Éditions MGMP  
22, rue Pasteur, 92380 Garches - France

#### PAR VIREMENT (uniquement SEPA en euros)

Lors de l'opération, merci d'indiquer votre nom en référence

IBAN : FR76 1820 6000 4265 0421 1133 816

BIC : AGRIFRPP882

Informations : téléphone : 01 47 41 35 61 - email : [secretariat@nexus.fr](mailto:secretariat@nexus.fr)



## Découvrez l'actualité de notre site !



**Votre magazine  
avec vous  
partout, sur tous  
vos écrans !**

### SUR VOS ÉCRANS PRÉFÉRÉS...

Vidéos, actus, courriers des lecteurs, articles libres... Parcourez les nouveautés de notre site sur votre ordi, tablette ou téléphone mobile !

### ... CONSULTEZ ARTICLES, NUMÉROS ET ARCHIVES !



#### Recherche par mot clef instantanée

Un mot clef dans le moteur de recherche et les articles parus sur le sujet s'affichent en un clin d'œil !

## Rendez-vous sur Facebook

Exprimez-vous sur notre mur Facebook, rejoignez la communauté de **NEXUS** ! Vos enthousiasmes, vos questions, vos coups de gueule ou vos étonnements... toutes informations partagées et témoignages la font grandir et évoluer. À vous de saisir votre clavier créatif !



Magazine **NEXUS**



**400 articles  
de 0,90 à 3,90 €**  
À vous de choisir parmi les 400 articles parus depuis le n° 66 (janv.-févr. 2010) ! À imprimer si vous le souhaitez.



#### 4 offres d'abonnement

- Papier
- Numérique
- Papier + Numérique
- Intégral (400 articles d'archives en plus de vos abonnements papier et numérique)...

#### Numéro papier et/ou NUMÉRIQUE

Vous pouvez acheter au numéro les magazines publiés depuis le n° 40 (sept.-oct. 2005) en version papier ou numérique (imprimable).



n° 108



n° 109



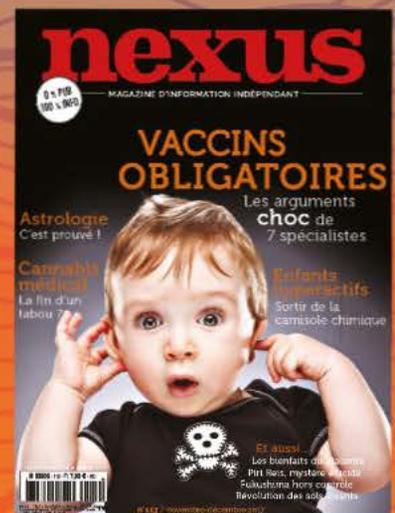
n° 110



n° 111



n° 112



n° 113



n° 114



n° 115



n° 116